



Pernod Ricard

2001

F

Pernod Ricard 2001





Evénements de l'année

Spiritueux :

- Excellents résultats commerciaux et financiers.
- Clôture de l'acquisition Seagram (décembre 2001).
- Acquisition de Jan Becher (République Tchèque) et création de Wyborowa SA (acquisition de Polmos Poznan).

Préparations de fruits :

- Cession d'Italcanditi et de San Giorgio Flavors.
- Mise en vente de SIAS-MPA.

Boissons sans alcool :

- Cession d'Orangina-Pampryl et de Yoo-Hoo.

Distribution de gros :

- Mise en vente de BWG.

Sommaire

Stratégie

- Entretien avec Patrick Ricard p. 4
- Chiffres clés p. 10
- Marques principales p. 12
- Entretien avec R. Burrows et P. Pringuet p. 14
- Le monde Pernod Ricard p. 16

Spiritueux et vins p. 18

- Whiskies p. 20
- Alcools blancs p. 22
- Anisés p. 24
- Rhums p. 26
- Amers p. 28
- Cognacs, brandies et eaux-de-vie p. 30
- Vins p. 32

Autres activités p. 34

Ressources humaines p. 36

Responsabilité sociale

- Prévention, gestion des risques
et environnement p. 40

Bourse

- L'effet Seagram p. 43

Rapport financier p. 45

- Rapport de gestion p. 47
- Comptes consolidés p. 60
- Comptes sociaux p. 82
- Informations générales p. 108

Conseil d'Administration et Direction p. 121



Spiritueux et vins : 25 années d'acquisitions réussies



1975 **Création de Pernod Ricard**



1975 **Campbell Distillers (White Heather Distilleries)**



1980 **Austin Nichols, bourbon américain**



1985 **Ramazotti, amer italien**



1988 **Irish Distillers, whiskeys irlandais**



1989 **Orlando Wyndham, vins australiens**



1993 **Création de Havana Club International, rhum cubain**



1997 **Larios, gin espagnol, brandies et vins**



1999 **Yerevan Brandy Company, brandies arméniens**



2001 **Wyborowa SA (Polmos Poznan), wodka polonaises**



2001 **Jan Becher, amer tchèque**



2001 **Seagram**



“ Notre bénéfice net par action va croître de 50 % en deux ans. ”

Un entretien avec
Patrick Ricard,
président-directeur
général du Groupe

Les excellents résultats du secteur spiritueux et vins en 2001 confirment la pertinence de la stratégie de recentrage du Groupe sur son cœur de métier. L'acquisition Seagram, conclue en décembre 2001, double sa taille dans ce secteur, tandis que la cession des autres activités en fera un “pure player”.

Comment s'est présenté l'exercice 2001 ?

P. R. : Il a été déterminant sur tous les plans. D'une part, les performances de nos marques "historiques" sont excellentes et le résultat opérationnel du secteur spiritueux et vins progresse de + 14 %. Notre résultat opérationnel consolidé augmente de + 7 % et le résultat net, hors exceptionnels "inhabituels", est en hausse de 32 %, dépassant l'objectif que j'avais annoncé. Tout ceci démontre notre vitalité.

D'autre part, nous avons mené à bien l'acquisition des marques et des réseaux de Seagram que nous estimions complémentaires de nos activités, ce qui fait de nous l'un des trois premiers opérateurs mondiaux. Enfin, nous avons largement engagé la cession de nos actifs non stratégiques. Grâce au résultat exceptionnel généré par ces ventes, le résultat net part du Groupe passe de 195 millions à 358 millions d'euros, soit une hausse de + 84 %.

Quel va être l'impact de l'acquisition Seagram ?

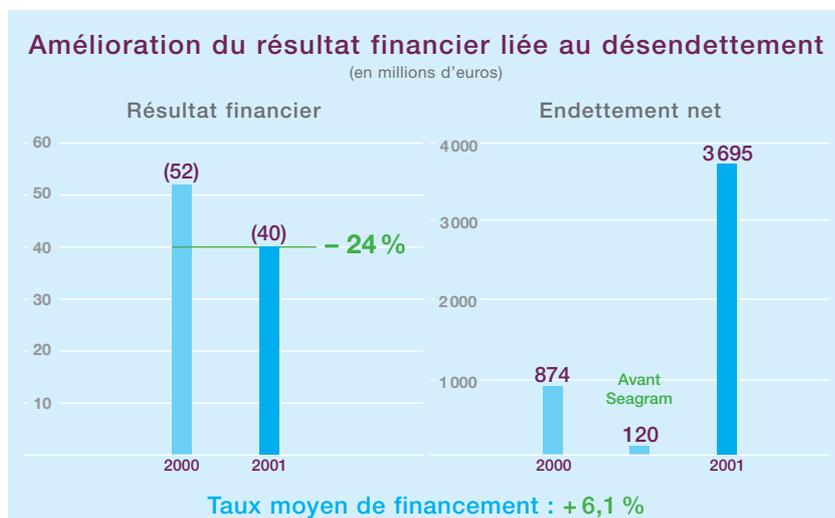
P. R. : En 2002, Pernod Ricard a déjà changé de physionomie. A la fin de l'exercice, nous aurons augmenté notre chiffre d'affaires de + 90 % dans notre cœur de métier. A court terme, les spiritueux et vins vont devenir notre métier unique. Or, c'est dans ce secteur que nous avons toujours réalisé nos meilleures performances financières.

Une croissance soutenue

(en millions d'euros)	consolidé	2001/2000
Chiffre d'affaires (H.D.T.)	4 555	+ 4 %
Résultat opérationnel	451	+ 7 %
Résultat net part du Groupe (hors exceptionnels "inhabituels")	258	+ 32 %
Résultat net part du groupe	358	+ 84 %
Free cash-flow	388	+ 178 %

La réussite du Groupe au cours des prochaines années dépend en grande partie de la bonne intégration des activités acquises de Seagram. Comment se passe cette intégration ?

P. R. : L'intégration est maintenant terminée et nous n'avons pas rencontré de difficulté notable, dans aucune région du monde. L'avantage de notre modèle d'organisation, très décentralisé, est qu'il favorise l'intégration en douceur, comme nous avons pu le vérifier par le passé. C'est ainsi que les collaborateurs de Seagram qui viennent de nous rejoindre apprécient la délégation de responsabilité que nous pratiquons en faveur de nos filiales et y trouvent une nouvelle motivation.

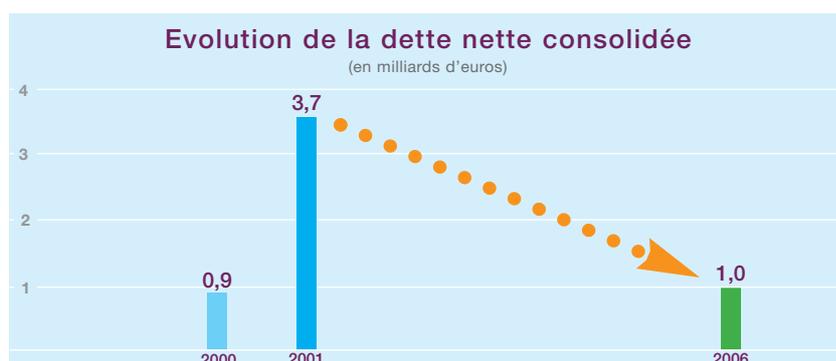


Et sur le plan financier ?

P. R. : L'évolution en 2001 des principales marques acquises, notamment Chivas Regal, Martell et Seagram's Gin, correspond bien aux hypothèses financières que nous avons élaborées, fin 2000, en termes de volumes, et de marge.

Le Groupe ne s'est-il pas trop lourdement endetté ?

P. R. : En raison de l'accord des autorités de la concurrence américaine plus tardif que prévu, nous avons pu céder certaines activités non stratégiques (Orangina-Pampryl, Yoo-Hoo, Italcanditi, San Giorgio Flavors) et, bien sûr, encaisser le produit de ces cessions avant même la clôture de l'acquisition. Nous avons également bénéficié de taux d'intérêts et de change plus favorables au moment de la réalisation que nous ne l'avions anticipé. Par ailleurs, l'émission d'obligations convertibles, en février 2002, dans de bonnes conditions, nous a déjà permis de rembourser nos emprunts les plus onéreux. Enfin, comme vous le savez, notre activité génère un important autofinancement. A la fin de l'exercice 2001, notre endettement net a été ramené à 3,7 milliards d'euros. Tous ces éléments font que nous retrouverons d'ici quatre ou cinq ans un niveau d'endettement comparable à celui qu'il était avant l'acquisition.





Est-ce à dire que le Groupe n'effectuera pas d'autres acquisitions d'ici à ce terme ?

P. R. : Bien que notre priorité soit de diminuer l'endettement, nous serons en mesure de saisir les opportunités de croissance externe, comme nous venons de le faire avec Jan Becher en République Tchèque et Wyborowa en Pologne, parallèlement à l'opération Seagram.

Comment allez-vous financer les coûts de restructuration qu'implique l'intégration des marques et des réseaux de Seagram chez Pernod Ricard et Diageo ?

P. R. : Les deux groupes n'ont pas intégré la totalité de l'activité spiritueux et vins de Seagram, certains actifs étant destinés à être revendus. C'est le cas du bourbon Four Roses, du porto Sandeman, de Mumm Sekt en Allemagne ou de la chaîne de cavistes Oddbins au Royaume-Uni, qui ont déjà trouvé acquéreurs. D'autres actifs seront cédés prochainement. Le produit de ces ventes couvrira, comme prévu, les coûts de restructuration des actifs de Seagram non repris par Diageo ou Pernod Ricard.

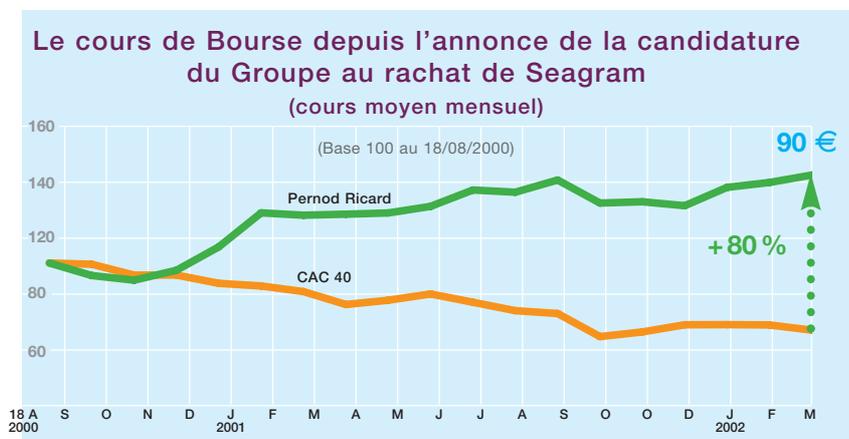
Comment s'est déroulée l'émission d'obligations convertibles ?

P. R. : Cette émission, pour un montant final de 488 millions d'euros, correspondait à un engagement du Groupe auprès des banques dans le cadre de l'acquisition Seagram. L'émission s'est déroulée sur un délai très court et les obligations ont été sur-souscrites plus de neuf fois. J'aurais préféré réserver l'émission à nos actionnaires mais les contraintes techniques et légales étaient trop importantes. Par exemple, il ne nous était pas possible d'annoncer l'émission à l'avance. J'avais cependant donné pour instruction que les actionnaires individuels puissent avoir accès à cette émission, ce qui a été fait. Notre cours de bourse a progressé significativement les jours suivants.

Comment les actionnaires bénéficieront-ils des effets de l'acquisition Seagram et du recentrage du Groupe sur les spiritueux et vins ?

P. R. : Notre stratégie de recentrage sur les spiritueux et vins va nous permettre d'améliorer rapidement nos profits, et par voie de conséquence nos dividendes. Dès 2002, notre résultat opérationnel dans les spiritueux et vins devrait doubler. Je rappelle que, lors de l'annonce de cette acquisition, nous avons prévu d'augmenter notre bénéfice net par action de 50 % en année 2 (soit en 2003) ; notre objectif est maintenant de réaliser cette performance dès 2002, soit en avance sur le calendrier initial.

Notre évolution en bourse reflète la confiance des marchés dans cette stratégie. Depuis que nous avons remporté l'appel d'offres Seagram (le 19 décembre 2000), et jusqu'à la fin de l'exercice 2001, le titre Pernod Ricard a progressé de près de 40 % et surperformé le marché de plus de 80 %. Notre cours a continué de progresser sensiblement en 2002.



Nos actionnaires devraient trouver là quelques éléments de satisfaction. Je saisis cette opportunité pour les remercier de leur fidélité et de leur confiance qui ne se sont pas démenties au cours des dernières années. Leurs encouragements ont été déterminants dans le prix de cet important virage stratégique. Je leur demande de nous conserver leur soutien, dont la manifestation nous est précieuse. |

Tableau de financement

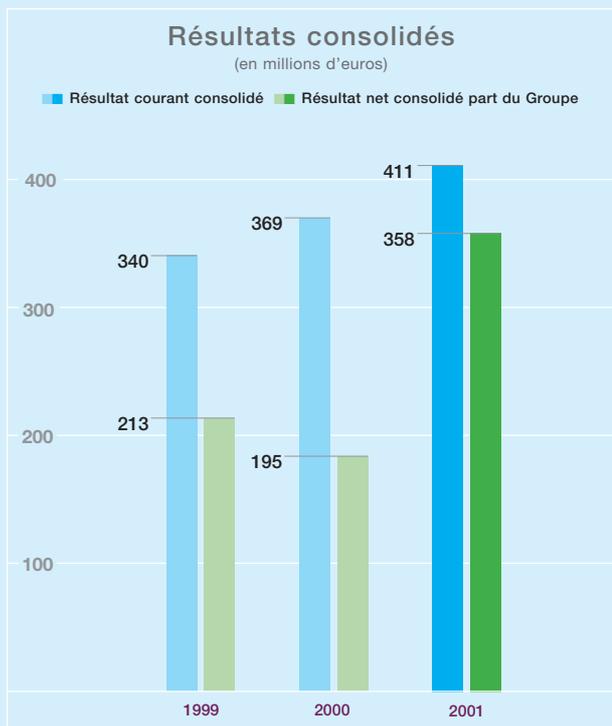
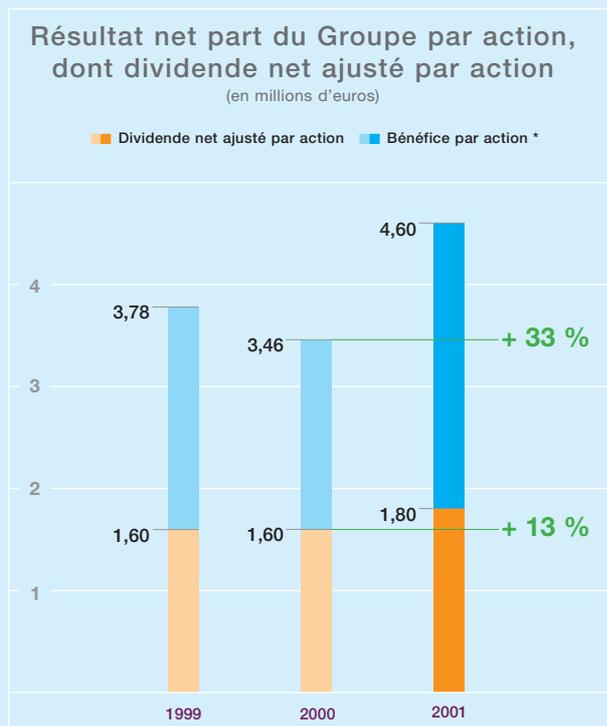
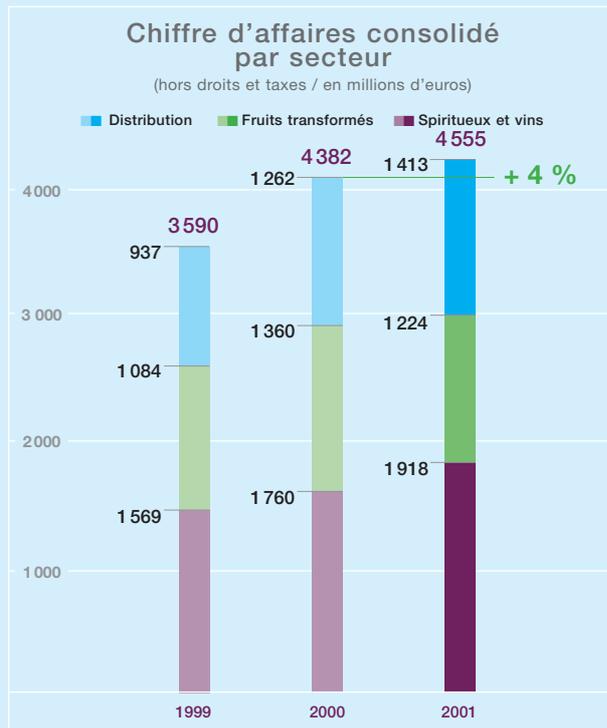
(en millions d'euros)	2000	2001
Résultat net	200	365
Amortissement et autres retraitements	148	7
Capacité d'auto-financement	348	372
Variation du BFR	(65)	122
Investissements d'exploitation	(144)	(106)
Free cash-flow	139	388
Investissements financiers	(145)	(3101)*
Dividendes	(108)	(108)
Ecart de conversion et devises	(3)	0
Variation endettement	(116)	(2821)

* acquisition Seagram : 3,65 milliards d'euros

Chiffres clés

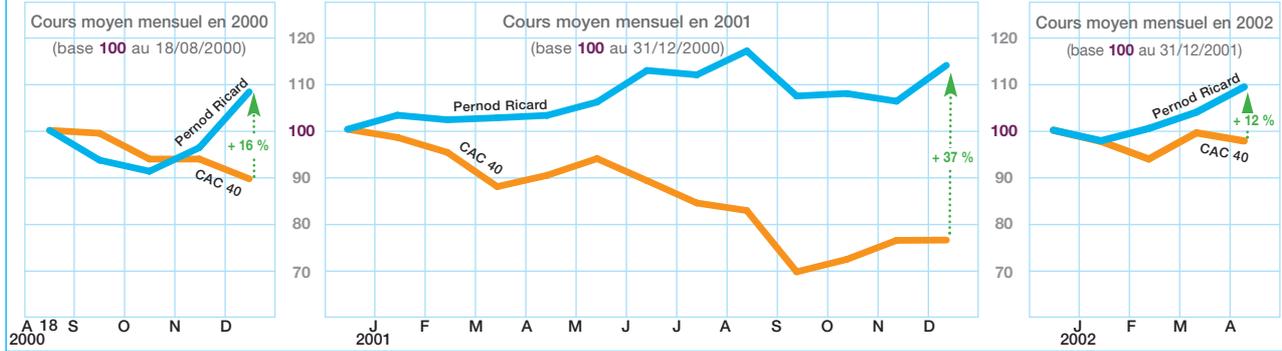
En termes consolidés, 2001 se compare difficilement à l'exercice précédent en raison des importantes cessions d'activités non stratégiques, un désengagement qui se poursuit encore. En 2002, en intégrant les marques issues de Seagram, le Groupe va doubler de taille dans le secteur spiritueux et vins destiné à devenir son unique métier.

Données consolidées



* retraité des "inhabituels" pour l'année 2001

Bourse, l'effet Seagram : + 80 % depuis le 18 août 2000



Spiritueux et vins

Chiffre d'affaires par zone géographique

(hors droits et taxes / en millions d'euros)

France +7% Europe +14,8% Reste du monde +2,4%

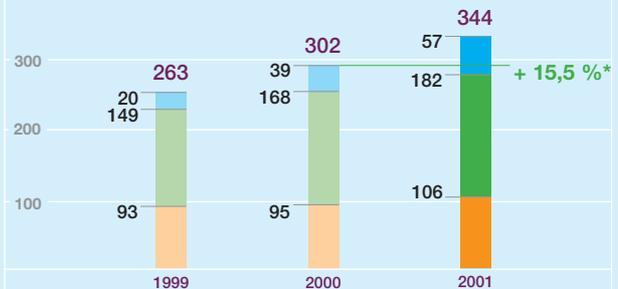


* croissance interne

Résultat opérationnel par zone géographique

(en millions d'euros)

France +11% Europe +8,4% Reste du monde +46%



Evolution trimestrielle du chiffre d'affaires

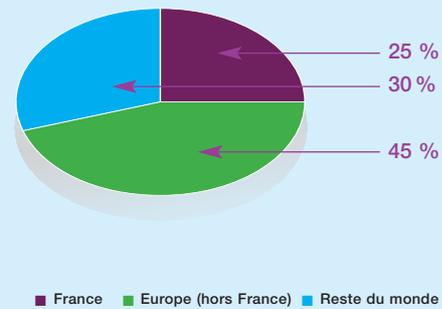
(hors droits et taxes / en millions d'euros)



* croissance interne

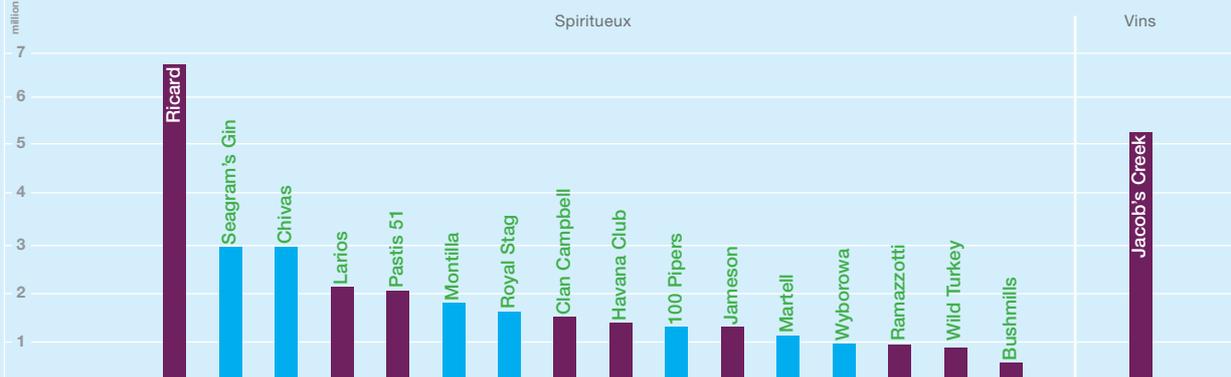
Volumes par zone géographique en 2001

(en millions de caisses)



Marques principales

Marques historiques Pernod Ricard (bleu) Marques acquises en 2001 (orange)





WHISKIES :

SCOTCH :

Chivas Regal*,
Clan Campbell*,
100 Pipers*,
 Something Special

SCOTCH MALT :

The Glenlivet,
 Aberlour,
 Glen Grant

IRISH :

Jameson*,
 Buhsmills,
 Paddy

BOURBON :

Wild Turkey

AUTRES :

Royal Canadian,
Royal Stag*,
 Blender's Pride

ALCOOLS BLANCS :

VODKAS :

Wyborowa*,
 Altaï,
 Orloff,
 Huzzar,

Zubrowka

(Distribution en Europe,
 sauf Russie et Pologne)

GINS :

Seagram's Gin*,
Larios*,
 Cork Dry Gin,
 Boodles

TEQUILAS :

Olmeqa,
 Viuda de Romero

ANISÉS :

Ricard*,
Pastis 51*,
 Pernod,
 Ouzo Mini,
 8 Hermanos,
 Sambuca Ramazzotti,
 Henri-Louis Pernod,
 Absinthe Pernod Oxygénée

RHUMS/CACHAÇA :

Havana Club*,
Montilla*,
 San Francisco

AMERS

Ramazzotti
 Suze,
 Becherovka



**COGNACS, BRANDIES
ET EAUX-DE-VIE :**

Martell*,
Bisquit,
Renault,
Ararat,
Busnel,
Marquis de
Montesquiou,
Macieira

LIQUEURS :

Soho/Dita,
Cooymans range,
Cusenier range,
Millwood

“READY-TO-DRINK” :

Wild Turkey Mixers,
Seagram's Coolers,
Two Dogs,
West Coast Cooler,
Ricard 7,5°

VINS DU MONDE :

Jacob's Creek*,
Jacob's Creek Sparkling,
Wyndham Estate,
Etchart,
Rio de Plata,
Long Mountain,
Alexis Lichine,
Cruse,
Café de Paris,
Palacio de la Vega,
Tamada,
Old Tbilissi,
Caucasus,
Canei

■ Marques acquises en 2001

* Millionnaires en caisses (9 litres)

70 % du profit des spiritueux et vins avec 10 marques

Disposant désormais d'un réseau mondial puissant et efficace, le Groupe réorganise ses priorités sur tous les continents.

Richard Burrows, pouvez-vous commenter les résultats commerciaux du secteur spiritueux et vins en 2001 ?

R. B. : Notre chiffre d'affaires hors droits et taxes dans ce secteur, avant l'intégration des marques de Seagram, a réalisé une progression de 9 % presque entièrement due à la croissance interne. J'ajoute que nos marques à vocation internationale ont continué de se développer plus vite que les marques concurrentes.

Pierre Pringuet, comment les marques de Seagram se sont-elles comportées en 2001 ?

P. P. : L'évolution est conforme à nos attentes avec, par exemple, une bonne orientation sur Chivas et The Glenlivet et un effritement de Martell. A ces tendances de long terme s'ajoutent les circonstances particulières de 2001 (sur lesquelles nous n'exercions aucun contrôle) : un premier semestre (fin de l'exercice final de Seagram) en forte croissance, avec une part de sur-stockage et une correction au deuxième semestre, accentuée en décembre par l'annonce de la clôture de l'opération. Mais rien de tout ceci ne modifie, bien au contraire, notre confiance et notre enthousiasme à développer ces marques.

Quelles vont être en 2002 les synergies entre les marques, les réseaux nouvellement acquis et les activités historiques du Groupe ?

R. B. Nous avons atteint la taille critique pratiquement partout, selon les critères de gamme, de volumes et de force de vente. Nous sommes premier ou second sur le marché de spiritueux et vins, à l'exception du marché nord-américain où nous sommes au sixième rang. Sur ce marché important nous avons cependant plus que doublé nos effectifs commerciaux, multiplié nos volumes par cinq et sommes très bien positionnés par rapport à nos concurrents. Nous disposons désormais d'un portefeuille bien équilibré avec des marques importantes dans toutes les catégories de spiritueux et de vins, qui correspondent à la fois aux grandes tendances mondiales ainsi qu'aux différentes cultures locales. C'est tout particulièrement vrai pour notre gamme de whiskies, la catégorie de spiritueux la plus universellement reconnue, qui est devenue notre activité la plus importante.

Quelles sont vos priorités en termes de marques ?

P. P. : Elles peuvent se regrouper selon trois critères. Le premier groupe est celui des marques prioritaires au plan mondial : Chivas Regal, Martell, Jameson,



Pierre Pringuet

Richard Burrows

Les 10 premières marques les plus fortement contributrices

	volumes 2001	croissance 2001
Jacob's Creek	5,3	+ 19 %
Amaro Ramazzotti	0,9	+ 17 %
Havana Club	1,5	+ 13 %
Clan Campbell	1,6	+ 10 %
Jameson	1,4	+ 9 %
Ricard	6,8	+ 5 %
Pastis 51	2,1	+ 5 %
Bushmills	0,4	+ 3 %
Larios	2,2	+ 2 %
Wild Turkey	0,8	- 3 %
Total Top 10		+ 9 %
Total Spiritueux		+ 4 %*
Total Vins		+ 3 %

* + 1 % hors intégration de Wyborowa

Havana Club, Wyborowa et Jacob's Creek. Parmi ces marques, notons que nos marques "historiques" ont toutes connu en 2001 une forte progression. Cette année, nous concentrerons nos efforts sur Chivas Regal et Martell que nous souhaitons ramener sur le chemin de la croissance.

Le deuxième groupe, celui des priorités régionales, inclut nos anis Ricard et Pastis 51, principalement commercialisés en Europe Continentale, le gin Larios en Europe du Sud, l'Amaro Ramazzotti en Italie, en Allemagne et en Europe Centrale, Seagram's Gin en Amérique du Nord et le scotch Clan Campbell en France. Dans ce groupe également, nos marques historiques connaissent de forts développements, notamment à l'export.

La dernière catégorie comprend un grand nombre de marques indispensables à la rentabilité des réseaux locaux. Elles sont très souvent leader sur leur marché local. C'est le cas, par exemple, de Suze (amer français), de Powers (whiskey irlandais), de Royal Stag (whisky indien), de Montilla (rhum brésilien) ou de l'ouzo Mini en Grèce.

Y a-t-il place, dans ce portefeuille très complet, pour de nouveaux produits ?

R. B. : Nous sommes en permanence à l'écoute du marché afin d'anticiper son évolution et les réponses à y apporter. Tout d'abord, nous avons en réserve un certain nombre de marques existantes disposant d'un potentiel à exploiter sur de nouveaux marchés. Nous l'avons fait, par exemple, avec l'Amaro Ramazzotti. C'était autrefois une marque parvenue à maturité dans son pays d'origine, l'Italie. Il y a quelques années, nous l'avons introduite en Allemagne, en Autriche et en Suisse : elle connaît, depuis lors, une croissance à deux chiffres.

D'un autre côté, notre centre de recherche prépare constamment les produits de demain que nous testons, marché par marché. Un bon exemple récent est Soho-Dita. Il s'agit d'une liqueur de lychee que nous avons d'abord introduite en France, puis ensuite au Japon. Dans ces deux pays, le succès a été au rendez-vous. Nous venons ainsi de lancer deux nouveaux types d'anis en France : une absinthe moderne, Oxygénée de Cusenier, et le haut-de-gamme Henri-Louis Pernod. Nous testons également un Ricard "Ready-To-Drink", une première dans cette catégorie. Dans les vins, mentionnons le succès de Jacob's Creek sparkling qui vient compléter notre gamme de vins australiens. Enfin, signalons le lancement de deux nouveaux produits Havana Club.

Cela fait une gamme très étendue. Le Groupe ne devrait-il pas se concentrer sur quelques marques à forts volumes ?

P. P. : Notre méthode a fait ses preuves : nos marques locales nous aident à construire des réseaux commerciaux puissants qui deviennent des plateformes efficaces pour le développement de nos marques prioritaires au plan mondial. En réalité, nos forces de vente se concentrent dans chaque pays sur un très petit nombre de marques. En 2001, nos 10 marques principales ont représenté 70 % des profits de la branche spiritueux et vins et ont également bénéficié de 70 % de nos investissements publi-promotionnels, ce qui traduit bien la priorité qui leur est donnée. Nous continuerons de la même manière avec notre nouvelle gamme, car cette approche a fait notre succès.

Spiritueux et vins

Résultat opérationnel (en millions d'euros)



* dont croissance interne 15,5%

Taux de marge opérationnelle



Résultat opérationnel : croissance homogène par régions



Propriétaires de marques et filiales de distribution

Pernod Ricard est aujourd'hui l'un des trois premiers opérateurs mondiaux du secteur spiritueux. Parti de France et d'Europe, le Groupe dispose désormais de solides fondations sur tous les continents.

Son mode de fonctionnement, fondé sur la décentralisation des décisions opérationnelles prises plus près du terrain, constitue sa grande force et sa spécificité dans son secteur d'activité. Pour cela, le Groupe a construit ou acquis ses propres réseaux de distribution sur chacun de ses marchés clés.

Selon ce modèle, les sociétés du Groupe "propriétaires de marques" assurent non seulement la production mais aussi la conception de la stratégie mondiale de marketing et de commercialisation pour leurs marques. De leur côté, les filiales de distribution adaptent cette stratégie aux réalités de leur marché local, en accord avec le "propriétaire de marques".

Sur chacun de ces marchés, des équipes ayant une parfaite compréhension du terrain développent à la fois les marques internationales du Groupe et des marques locales puissantes qui leur servent de tremplin.

A charge pour la holding de fixer les priorités stratégiques, de déterminer les budgets et de mettre en place de solides procédures de contrôle de la marche des filiales.

En 2001, deux nouvelles sociétés propriétaires de marques ont été créées sur ce modèle : Chivas Brothers, située à Paisley en Ecosse, en charge de la stratégie pour toutes les marques de Scotch whisky du Groupe, et Martell & Co., à Cognac en France, chef de file du pôle cognac. |



Pernod Ricard

PRÉSENCE MONDIALE ÉQUILBRÉE

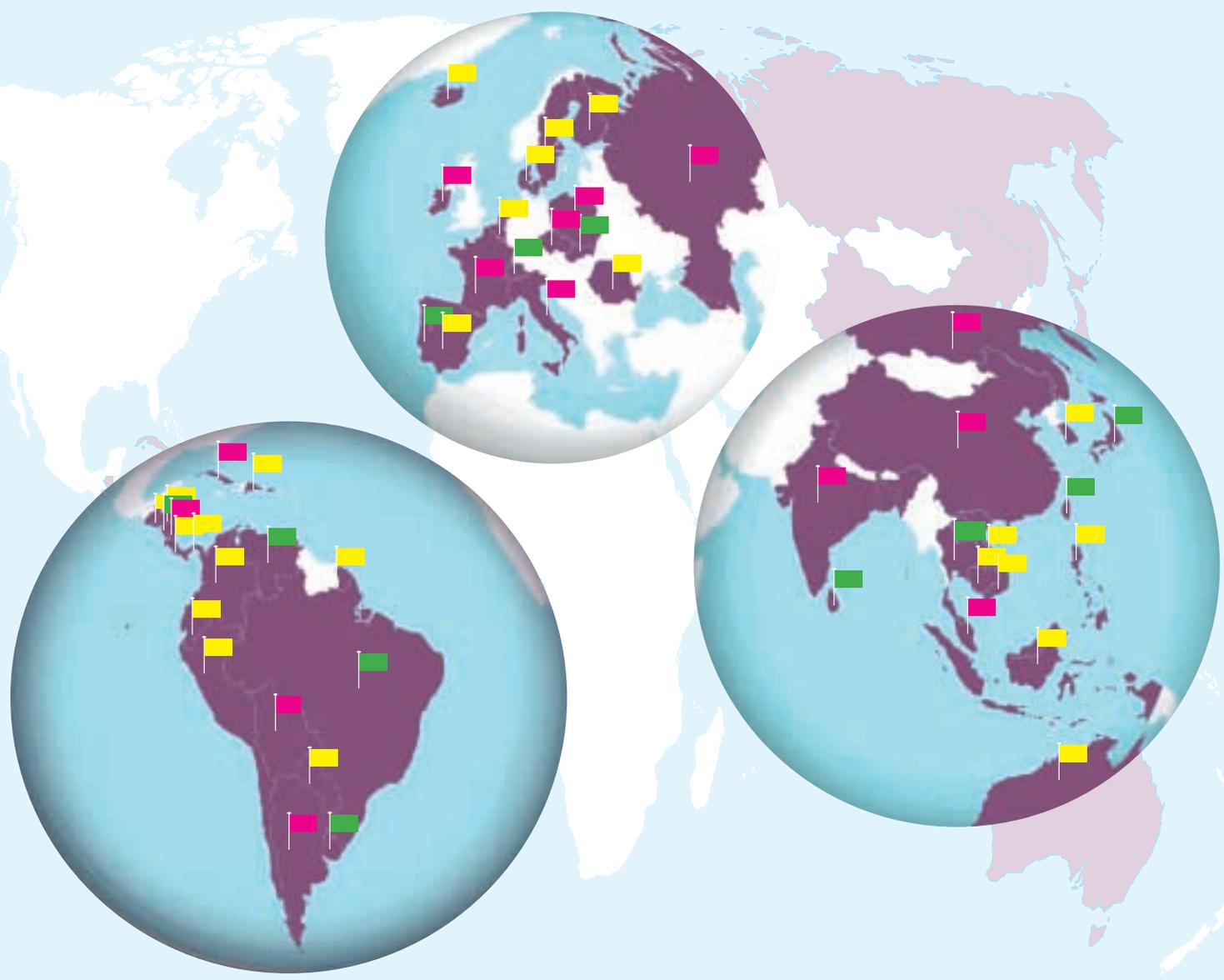
A la suite de l'intégration des marques et des activités de Seagram, Pernod Ricard dispose de réseaux puissants sur tous les continents. Premier opérateur du secteur spiritueux et vins de la zone Euro, le Groupe est devenu numéro deux en Asie ainsi qu'en Amérique Centrale et du Sud.

Il se situe au sixième rang en Amérique du Nord où il détient trois des cent premières marques de spiritueux.

Le Groupe est par ailleurs numéro deux du secteur Duty Free où Chivas et Martell réalisent d'importants volumes. |

STRUCTURE DU GROUPE, PRINCIPALES FILIALES





PARMI LES TROIS PREMIERS OPÉRATEURS MONDIAUX

N°1 DANS LA ZONE EURO : 24 MILLIONS DE CAISSES

- n° 1 : France, république d'Irlande, Italie, République Tchèque, Pologne, Russie
- n° 2 : Portugal, Suisse, Slovaquie
- n° 3 : Espagne, Islande, Bénélux, Danemark, Suède, Finlande, Roumanie, Géorgie

N°2 DANS LA ZONE ASIE-PACIFIQUE : 5,8 MILLIONS DE CAISSES

- n° 1 : Inde, Chine, Malaisie
- n° 2 : Sri Lanka, Thaïlande, Taiwan, Japon
- n° 3 : Indonésie, Laos, Viêt-Nam, Cambodge, Corée, Philippines, Australie

N°2 EN AMÉRIQUE CENTRALE ET DU SUD : 4,4 MILLIONS DE CAISSES

- n° 1 : Nicaragua, Cuba, Bolivie, Argentine
- n° 2 : Salvador, Venezuela, Brésil, Uruguay
- n° 3 : Guatemala, Honduras, Costa Rica, Panama, Haïti/Rép. Dominicaine, Pérou, Equateur, Paraguay, Guyane, Colombie

N°6 EN AMÉRIQUE DU NORD : 6,4 MILLIONS DE CAISSES

Autres régions



Une année capitale

En 2001, Pernod Ricard a non seulement acquis les actifs de Seagram qui vont lui permettre de doubler le volume de son cœur de métier, mais il a également enregistré, avec ses marques clés historiques, l'une des meilleures croissances internes du secteur. Au cours de l'année, le Groupe a, par ailleurs, poursuivi son développement à l'Est avec la création de la société Wyborowa SA (*wodkas* Wyborowa, Premium et Lodowa) en Pologne, et l'acquisition de Jan Becher (*amer* Becherovka) en République Tchèque et en concluant un accord à long-terme pour distribuer la *wodka* polonaise Zubrowka en Europe (hormis en Pologne et en Russie). Enfin, le Groupe a largement engagé la cession de ses activités non stratégiques. Un retour aux sources, donc, pour Pernod Ricard, qui va se concentrer sur le métier dans lequel il a rencontré ses plus grands succès.

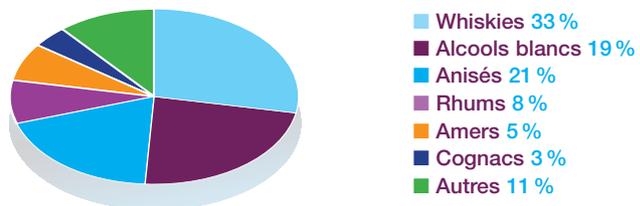
Si Pernod Ricard élabore et distribue des marques de prestige dans toutes les catégories de spiritueux et vins, il concentre néanmoins ses efforts sur quelques marques stratégiques au potentiel mondial. En 2001, dix de ces marques ont bénéficié de 70 % des investissements marketing du Groupe. En retour, elles ont généré 70 % des profits de ce secteur, pour seulement 60 % des volumes.

Mais Pernod Ricard produit et distribue également de grandes marques à vocation locale. Celles-ci constituent les colonnes vertébrales des réseaux de distribution locaux du Groupe et servent de locomotives pour le développement du portefeuille international de celui-ci.

A la suite de l'acquisition des marques de Seagram, Pernod Ricard commercialise désormais 45 millions de caisses de spiritueux, 17 millions de caisses de vins et d'apéritifs à base de vin et 10 millions de caisses de "premix" (boissons faiblement alcoolisées).

Une gamme de spiritueux bien équilibrée

45 millions de caisses de spiritueux



Pernod Ricard

LES RÉSULTATS DU SECTEUR SPIRITUEUX ET VINS EN 2001

L'activité spiritueux et vins du Groupe a engendré en 2001 un chiffre d'affaires de 1,92 milliard d'euros hors droits et taxes, soit une augmentation de 9 %, dont 8,2 % de croissance interne. Les volumes consolidés du Groupe ont progressé de 1 % sur une base constante (hors intégration de Wyborowa SA), tandis que les ventes des dix premières marques stratégiques ont crû de 9 %.



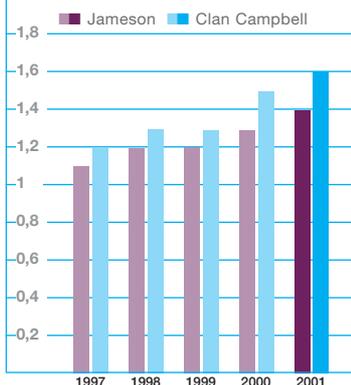
La gamme la plus complète

Le whisky constitue désormais le premier secteur d'activité de Pernod Ricard avec 15 millions de caisses vendues, soit 33 % des volumes du Groupe. Ce dernier occupe, ainsi, la 3^{ème} place sur le marché mondial.

Croissance annuelle moyenne de Jameson et Clan Campbell de 1997 à 2001

Jameson + 6 %
Clan Campbell + 8 %

(millions de caisses)



Pernod Ricard

PROGRESSION EN 2001

Tandis que Chivas Regal, avec ses 3 millions de caisses, s'impose désormais comme le nouveau poids lourd du portefeuille Pernod Ricard, les marques historiques du Groupe ont connu de belles progressions en 2001. Ainsi, le scotch Clan Campbell (+ 10 %), le Malt Aberlour (+ 6 %) et le whiskey irlandais Jameson (+ 9 %) ont réalisé quelques-unes des meilleures performances de leur secteur en affichant une croissance continue tout au long de l'année.

Blend de luxe le plus prestigieux du monde, le scotch Chivas Regal est, avec ses 3 millions de caisses vendues chaque année sur les cinq continents, la star incontestable des whiskies du Groupe. Apprécié des connaisseurs depuis maintenant deux siècles, il attire sans cesse de nouveaux amateurs au goût raffiné. De fait, le Chivas Regal est le scotch suprême : assemblé à partir de whiskies haut-de-gamme de malt et de grain de plus de 12 ans d'âge, il est à la fois doux, riche, moelleux, bien charpenté et légèrement fumé.

En seconde place dans la famille des scotchs se trouve Clan Campbell, avec 1,6 million de caisses vendues chaque année. N°1 en France, c'est aussi le scotch qui enregistre le taux de croissance le plus élevé au monde. Des marques locales réputées comme 100 Pipers et Something Special possèdent également un potentiel de croissance important sur de nouveaux marchés.

Pernod Ricard est, par ailleurs, le premier producteur de malt whisky. Le Groupe est n°1 sur les deux principaux marchés du malt, avec Aberlour en France et The Glenlivet aux Etats-Unis. Le Groupe possède également Glen Grant, bien établi en Europe et n°1 des scotchs en Italie, Strathisla, un malt exceptionnel qui entre dans la composition de Chivas Regal, et quelques marques de "connaisseurs", telles Long Morn, Glen Keith et Benriach.

Avec 80 % de parts du marché mondial, Pernod Ricard est le n°1 incontesté des whiskeys irlandais, un secteur de plus de 2,7 millions de caisses dont la croissance ne se dément pas. Fer de lance du Groupe dans cette catégorie, Jameson est l'une des marques prioritaires du Groupe au plan mondial avec 1,4 million de caisses. Distillé trois fois et particulièrement moelleux, c'est un whiskey de plus en plus populaire auprès des jeunes adultes dans les grandes villes du monde. La gamme des irish whiskeys comprend aussi Bushmills, Paddy qui gagne des parts de marché en France et, enfin, Power's, un whiskey très prisé sur le marché irlandais.

Le Groupe élabore et commercialise également le bourbon premium le plus vendu au monde, Wild Turkey. Produit au Kentucky depuis plus de deux cents ans, ce bourbon américain authentique est vieilli pendant huit ans dans des fûts neufs de chêne blanc brûlés afin de lui donner son arôme distinctif et sa couleur de feuille morte. Les Etats-Unis, le Japon et l'Australie sont ses premiers marchés.

Enfin, le Groupe commercialise Royal Stag, Blender's Pride, Dunbar et Natu Nobilis, produits et embouteillés localement sur certains marchés d'Amérique Latine et d'Asie.







Eric Liot, né à Caen en 1964, se distingue fortement sur la scène artistique, autant par le choix de ses supports que par l'originalité de sa création : collages, assemblages, reliefs, superpositions.

Ce jeune français lustré, polit chaque objet, donne à chaque réalisation son fini, raconte, un brin nostalgique, une petite histoire directement issue de notre société de consommation et de son rituel des objets.

C'est un véritable voyage à travers les signes et la mémoire collective que nous propose l'artiste.

Il nous rappelle que ces objets de grande consommation (packagings, marques commerciales,...) peuvent être chargés d'affectivité et devenir des emblèmes de notre quotidien.



Conseil d'Administration

[6 réunions en 2001]

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

- M. Patrick Ricard

VICE-PRÉSIDENT

- M. Thierry Jacquillat

ADMINISTRATEURS

- Mme Françoise Hémarid
- Mme Danièle Ricard
- M. Jean-Claude Beton
- M. Jean-Dominique Comolli
- M. Jean-René Fourtou
- M. François Gérard
- M. Rafaël Gonzalez Gallarza
- M. Gérard Théry
- Société Paul Ricard, représentant permanent : Mme Béatrice Baudinet

Comité Stratégique

[7 réunions en 2001]

PRÉSIDENT

- M. Patrick Ricard

MEMBRES

- Mme Danièle Ricard
- M. François Gérard
- M. Rafaël Gonzalez Gallarza
- M. Thierry Jacquillat

Comité des Rémunérations

[2 réunions en 2001]

PRÉSIDENT

- M. Jean-René Fourtou

MEMBRES

- Mme Danièle Ricard
- M. Jean-Claude Beton

Comité d'Audit

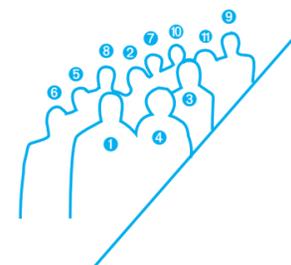
[créé le 29 janvier 2002]

PRÉSIDENT

- M. Thierry Jacquillat

MEMBRES

- M. Jean-Dominique Comolli
- M. Gérard Théry



Société Holding

DIRECTION GÉNÉRALE

- M. Patrick Ricard / Président-Directeur Général
- M. Richard Burrows / Directeur Général Délégué
- M. Pierre Pringuet / Directeur Général Délégué

COMITÉ DE DIRECTION

- M. Emmanuel Babeau / Directeur du Développement
- M. Bernard Cazals / Directeur des Ressources Humaines
- M. Pierre-Marie Chateaufort / Directeur Juridique – Propriété intellectuelle, Assurances et Contentieux
- M. Alain-Serge Delaitte / Directeur de la Communication
- M. Pierre Denêtre / Directeur des Achats
- M. Patrice Desmarest / Directeur du Centre de Recherches
- M. Ian Fitzsimons / Directeur Juridique – Droit des Sociétés
- M. Armand Hennon / Directeur des Affaires Publiques (France)
- M. Laurent Lacassagne / Directeur Financier
- M. Philippe Mouton / Secrétaire Général
- M. Thierry Panel / Directeur des Ressources Humaines Adjoint
- M. Jean-Paul Richard / Directeur du Marketing
- M. Patrice Robichon / Directeur Industriel
- M. Jean Rodesh / Directeur des Affaires Européennes
- M. Jean-Manuel Spriet / Directeur Financier Adjoint

Principales filiales

DIRECTION GÉNÉRALE

- M. Thierry Billot / PERNOD RICARD EUROPE
- M. Lionel Breton / MARTELL & C°
- M. Michel Bord / PERNOD RICARD NORTH AMERICA
- M. Gilles Cambournac / PERNOD RICARD WORLD TRADE
- M. Alain Chamla / RICARD
- M. Jean Chavinier / CSR
- M. Pierre Coppéré / PERNOD
- M. Philippe Dreano / PERNOD RICARD ASIA
- M. Yves Flaissier / WYBOROWA SA
- M. Georges Nectoux / CHIVAS BROTHERS
- M. Christian Porta / ORLANDO WYNDHAM
- M. Philippe Savinel / IRISH DISTILLERS
- M. Francesco Taddonio / PERNOD RICARD CENTRAL & SOUTH AMERICA
- M. Param Uberoi / PERNOD RICARD SOUTH ASIA





Un clair succès

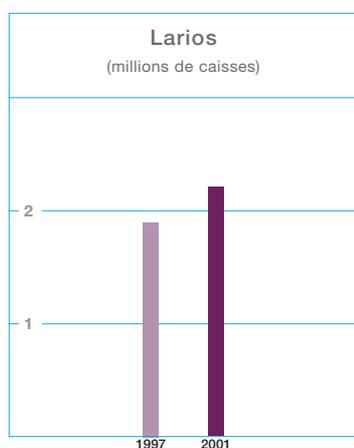
En deuxième position dans le portefeuille Pernod Ricard, la catégorie des alcools blancs représente désormais, avec ses 8,5 millions de caisses, 19 % de l'activité du Groupe.

Vodka : Wyborowa, une priorité stratégique mondiale

Les marques de vodka premium représentent 36 millions de caisses sur les 390 qui constituent le marché mondial de la vodka. Aujourd'hui, elles continuent leur progression à travers le monde loin de leurs fiefs d'origine en Russie et en Europe.

Avec Wyborowa, la "reine des *wodkas* polonaises", Pernod Ricard dispose d'un atout décisif. A la fois douce et riche en arômes, elle ne cesse de s'imposer lors des dégustations à l'aveugle. Elle est particulièrement appréciée en Allemagne, en Italie, en Suisse, au Canada et au Mexique. Pernod Ricard distribue en Europe (sauf en Pologne et en Russie) Zubrowka, la célèbre *wodka* à l'herbe de bison et deuxième plus grande marque polonaise.

Altaï, la marque de vodka sibérienne premium de Pernod Ricard, se vend bien tant sur l'énorme marché russe qu'à l'export tandis qu'Huzzar figure en bonne position sur le marché irlandais. Et parmi les nouvelles marques acquises de Seagram se trouve Orloff, l'une des *wodkas* leader au Brésil.



Pernod Ricard

2002 : N° 2 DU GIN ET N° 5 DE LA VODKA PREMIUM

Avec de grandes marques telles que Seagram's Gin (leader sur le marché américain), Larios et Wyborowa, Pernod Ricard détient maintenant une position clé dans la catégorie des alcools blancs, n° 2 mondial sur le marché du gin et n° 5 sur celui de la vodka premium. Le gin Larios s'est bien implanté en France et en Italie. C'est maintenant le premier gin d'Europe Continentale.

Gin : un tremplin pour le Groupe

Avec les gins Seagram's Gin et Larios dans son portefeuille, deux célèbres marques "millionnaires en caisses", Pernod Ricard est, depuis l'acquisition Seagram, passé en 2^{ème} position mondiale pour le gin, un marché annuel de 60 millions de caisses, dont 18 millions pour les seules marques de luxe.

Produit dans l'Indiana aux Etats-Unis, le Seagram's Gin offre un tremplin puissant pour le développement de Pernod Ricard en Amérique du Nord. C'est, en effet, le premier gin du continent avec 26 % de parts de marché et un volume supérieur à 3 millions de caisses, une base solide pour entamer une carrière à l'export. Larios est n° 1 en Europe Continentale. N° 1 également en Espagne, il ne cesse de grandir en France et en Italie.

Tequila : la fiesta mexicaine monte vers le nord

La tequila est principalement consommée en Amérique du Nord : le Mexique représente 41 % de la consommation mondiale et les Etats-Unis 43 %. Mais, aujourd'hui, sa popularité ne cesse de grandir en Europe. C'est pourquoi Pernod Ricard a étoffé son portefeuille d'alcools blancs de plusieurs marques du célèbre spiritueux issu de l'agave bleu en achetant, en 2000, Viuda de Romero et Olmeca dans le cadre de l'opération Seagram.





WÓDKA
WYBOROWA
IMPORTED

WÓDKA
WYBOROWA

PURE RYE GRAIN
TRIPLE DISTILLED
VODKA
IMPORTED FROM POLAND



40% Alc/Vol (80 Proof)
Net Content: 1.5 L (50.7 FL OZ)



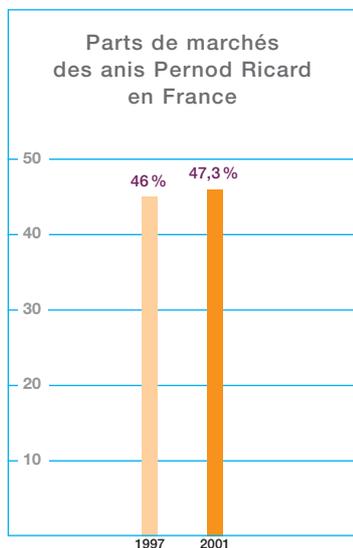
Traditionnels, authentiques et... à la mode

C'est sans surprise que Pernod Ricard s'affirme comme le n° 1 mondial des anisés, son cœur de métier historique. Mais le Groupe ne s'est pas pour autant reposé sur ses lauriers puisqu'il a lancé l'an dernier de nouveaux produits et amélioré ses parts de marché avec ses marques emblématiques Ricard, Pastis 51 et Pernod.

Avec 9,5 millions de caisses commercialisées en 2001, soit 21% des volumes de Pernod Ricard, l'anis est l'un des trois spiritueux les plus vendus par le Groupe. En tête de peloton, Ricard et Pastis 51 continuent d'augmenter leurs parts de marché, que ce soit en France ou à l'export grâce, notamment, au renouveau d'intérêt que manifestent les jeunes générations pour les spiritueux traditionnels. Sur un marché qui semblait s'être stabilisé, Ricard et Pastis 51 ont ainsi connu une croissance en volume de 5 % en 2001 et démontré le renouveau de leur popularité.

Les deux marques enregistrent des volumes impressionnants. Ricard a commercialisé 6,7 millions de caisses dans l'année, confirmant sa position de leader du marché des spiritueux en France, en Belgique et au Luxembourg et de n°5 dans le monde. En 2^{ème} place dans le portefeuille arrive Pastis 51, n°2 sur le marché français des spiritueux avec plus de 2 millions de caisses. Enfin, Pernod est l'anis exporté dans le plus grand nombre de pays.

Comme extensions à cette gamme de grands classiques, le Groupe a lancé Henri-Louis Pernod, un anis haut-de-gamme très apprécié des connaisseurs, et Oxygénée de Cusenier, une version modernisée de l'absinthe qui répond au nouvel attrait des consommateurs pour ce spiritueux mythique. Enfin, l'ouzo Mini est le plus consommé en Grèce, le pays natal de ce spiritueux, tandis que la Sambuca Ramazzotti est particulièrement populaire en Italie et au Canada.



Pernod Ricard

RICARD ET PASTIS 51 EN 2001

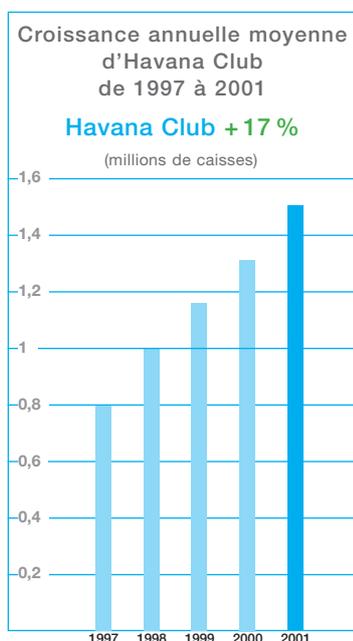
Depuis quelques années, les anis du Groupe ont mis les bouchées doubles pour retrouver la faveur des jeunes adultes souvent tentés par d'autres catégories de boissons alcoolisées. Avec pour résultat en 2001 la progression de 5 % des volumes de ses deux marques phares, Ricard et Pastis 51.





Numéro 3 dans le monde

Avec Havana Club, l'une des meilleures progressions mondiales du secteur des spiritueux depuis son entrée dans le portefeuille de Pernod Ricard, et Montilla, le rhum brésilien issu de Seagram, leader incontesté sur son immense marché domestique, le Groupe occupe désormais la troisième place sur le marché mondial.



La salsa a conquis le monde dans les années 90 entraînant dans son rythme irrésistible la consommation de rhum. Le marché du rhum représente aujourd'hui 110 millions de caisses de 9 litres, dont 33 millions pour les marques "premium" internationales. Pernod Ricard est l'un des moteurs de ce succès avec son célèbre rhum cubain Havana Club.

Le rhum représente désormais 8 % des volumes de Pernod Ricard et Havana Club s'est affirmé comme l'une des priorités du portefeuille du Groupe avec une progression moyenne de 17 % au cours des cinq dernières années. Ses ventes ont dépassé 1,5 million de caisses en 2001.

La marque est leader en Italie et progresse rapidement en Europe mais aussi en Asie où le rhum amorce son essor. Elle devrait trouver un nouveau potentiel en Amérique Latine où le Groupe vient d'intégrer les réseaux de distribution de Seagram.

Seul rhum authentiquement cubain commercialisé dans le monde entier, Havana Club est issu des meilleures cannes à sucre du monde et est distillé, assemblé et vieilli selon un savoir-faire secret et jamais égalé.

Au Brésil, Pernod Ricard dispose désormais d'un autre rhum à succès, Montilla, élaboré par sa filiale Seagram do Brasil. Avec 1,9 million de caisses commercialisées en 2001, la marque est n°1 sur son marché où sa popularité ne cesse de s'affirmer.



Pernod Ricard

HAVANA CLUB ÉLARGIT SA GAMME

Havana Club, le seul authentique rhum cubain, élargit aujourd'hui sa gamme avec le lancement, en 2002, de deux nouveaux produits. Anejo Blanco, un rhum blanc de deux ans d'âge parfait pour la préparation de cocktails (idéal pour le Mojito, ce cocktail cubain très rafraîchissant qui conquiert actuellement le monde). Et Anejo Oro, un rhum ambré de prestige de cinq ans d'âge qui sera lancé à Cuba, au Mexique et en Espagne.

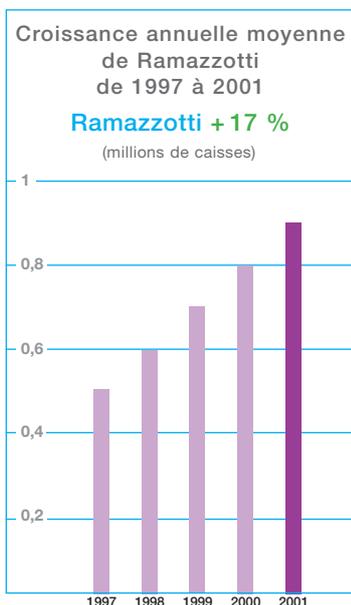
Ces deux nouveaux produits ont été conçus pour renforcer la position d'Havana Club sur le marché international, pour développer son image de producteur d'authentiques vieux rhums cubains de prestige et pour ouvrir de nouveaux horizons à ses clients.





Le goût du succès

Avec un volume supérieur à 3 millions de caisses, Pernod Ricard est n°1 mondial des amers. Les marques du Groupe, autrefois purement locales, sont aujourd'hui parties à la conquête des marchés voisins.



Tirés par trois marques régionales puissantes, Ramazzotti, Becherovka et Suze, les amers bruns et blonds du Groupe continuent leur progression à l'export (en Europe principalement) à partir de fortes positions acquises sur leur marché domestique.

Amaro Ramazzotti, un amer brun produit en Italie, poursuit avec constance son extraordinaire succès. Avec une croissance en volume de + 17 % en 2001, la marque a même enregistré la meilleure progression des spiritueux du Groupe. L'Amaro Ramazzotti est de plus en plus populaire en Europe Centrale où ses volumes ont été multipliés par six en dix ans, l'Allemagne représentant à elle seule la moitié du volume total de la marque.

Elaborée en République Tchèque, la Becherovka possède, elle aussi, un bon potentiel de croissance en Europe Centrale et en Europe de l'Est, notamment en Pologne et en Allemagne.

Quant à la Suze française, leader sur son marché national, elle constitue l'une des meilleures ventes de spiritueux de l'hexagone. Les Suisses sont aussi de grands amateurs de ce célèbre amer blond issu de la gentiane. |



Pernod Ricard

2001: ACQUISITION DE BECHEROVKA

Becherovka est née il y a presque deux cents ans à Carlsbad (aujourd'hui Karlovy Vary en République Tchèque) de la collaboration entre un pharmacien local, Josef Becher, et un médecin anglais de passage dénommé Frobrig.

Elaborée à partir d'un mélange d'herbes et d'épices et assemblée en fûts de chêne, la liqueur, commercialisée en tant que liqueur digestive, fut surnommée "l'Amer anglais de Carlsbad" et "la 13^{ème} source", Carlsbad étant alors l'une des plus célèbres villes thermales d'Europe.

La société Jan Becher, qui l'élabore, a été privatisée en 1999 et progressivement acquise par Pernod Ricard qui la contrôle aujourd'hui. Sur les 300 collaborateurs que compte aujourd'hui l'entreprise, deux seulement connaissent la recette de Becherovka. |





Pernod Ricard

LE COGNAC EN 2002

Récemment arrivé dans le portefeuille du Groupe, le cognac Martell est aussitôt devenu l'une des marques stratégiques de Pernod Ricard.

Une gamme prestigieuse

Avec l'intégration de Martell, Pernod Ricard est devenu le n° 2 de ce secteur.

Avec 1,1 million de caisses vendues, Martell enregistre ses meilleures ventes au Royaume-Uni et en Asie (Chine, Singapour et Malaisie). Cordon Bleu, apprécié dans le monde entier, constitue pour Martell une vraie opportunité de croissance sur le segment. Les deux autres marques du Groupe, Renault et Bisquit, sont respectivement bien implantées en Scandinavie et en Belgique.

Pernod Ricard est, en outre, n° 1 sur le marché russe du brandy avec ses marques arméniennes Ararat, Naïri, Ani et Entir. 90 % des volumes de brandies arméniens sont ainsi exportés.

On trouve, enfin, dans le portefeuille de Pernod Ricard, les eaux-de-vie françaises, l'armagnac Marquis de Montesquiou, les calvados Busnel et La Duchesse, ainsi que les brandies portugais Macieira et espagnol 1866.



Pernod Ricard

LES "READY-TO-DRINK" EN 2002

Pernod Ricard a fait une entrée remarquée sur le marché des "Ready-To-Drink", boisson faiblement alcoolisée d'Amérique du Nord, avec l'acquisition des Seagram's Coolers.

Un secteur porteur

Pernod Ricard commercialise en outre plus de 4 millions de caisses de spiritueux variés. Les liqueurs constituent un segment particulièrement important du fait de la forte croissance de leurs ventes à l'échelon mondial. C'est le cas, par exemple, de la liqueur au lychee commercialisée par le Groupe en France sous le nom de Soho -Dita au Japon- qui enregistre un taux de croissance à deux chiffres dans les deux pays.

La gamme des "Ready-To-Drink" (boisson faiblement alcoolisée en conditionnement individuel) a été considérablement renforcée par l'acquisition des "Coolers" de Seagram (9,5 millions de caisses vendues aux Etats-Unis et au Canada).

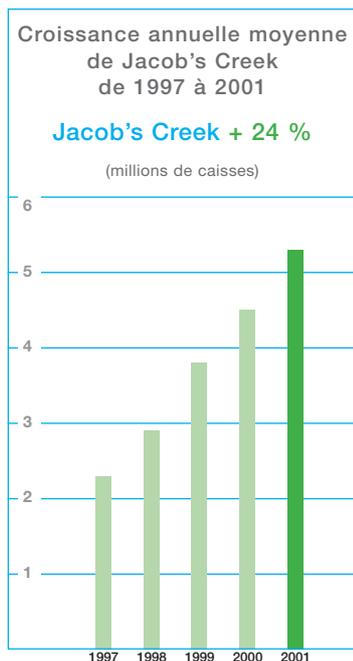
A noter le vif succès des "Mixers" Wild Turkey en Australie (+53 % avec 340 000 caisses), soit une croissance double de celle du marché. Et, en France, le lancement en marché test de Ricard "Ready-To-Drink" (7,5 % d'alcool, dans une bouteille de 250 ml).





Le Nouveau Monde a le vent en poupe

Avec un volume de plus de 17 millions de caisses, Pernod Ricard commercialise une gamme complète de vins européens et du Nouveau Monde, tranquilles et pétillants. Dans ce secteur, le Groupe mise particulièrement sur ses vins du Nouveau Monde qui connaissent une forte croissance sur de nombreux marchés d'exportation. Le Groupe commercialise également des apéritifs à base de vin et des vins doux naturels.



Produit en Australie, Jacob's Creek est, avec ses 5,3 millions de caisses commercialisées en 2001, la vedette incontestée du portefeuille des vins du Groupe. En tête des ventes de vin en bouteille dans son pays, c'est également la marque australienne la plus vendue sur le marché international. Jacob's Creek est devenu le vin le plus consommé du Royaume-Uni et l'une des marques importées qui se développe le plus rapidement aux Etats-Unis. Dans la gamme des vins du Nouveau Monde de Pernod Ricard se trouvent également Wyndham Estate, également australien, Etchart, d'origine argentine, et Long Mountain, un vin d'Afrique du Sud.

Sur le Vieux Continent, le Groupe produit également les vins espagnols Palacio de la Vega et les vins géorgiens Tamada, Old Tbilissi et Caucasus Valley. Le Groupe exporte aussi les vins français Alexis Lichine et Cruse.



Pernod Ricard

JACOB'S CREEK EN 2001

Le vin australien Jacob's Creek a continué sa croissance spectaculaire avec une augmentation de 19 % de ses ventes durant l'année. Lors de l'été 2001, il a, pour la première fois, franchi la barre des 5 millions de caisses, devenant ainsi l'une des marques de vins les plus vendues au monde. Ses perspectives de croissance à terme sont excellentes tant sur les marchés nord-américain qu'euro-péens.



ALSO
JACOB'S CREEK
Pinot Noir
SPARKLING WINE
1.5L (50.7 FL OZ)

Special Reserve
RESERVE D'EXTRACTION

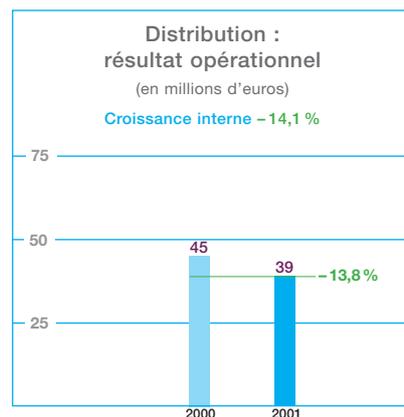
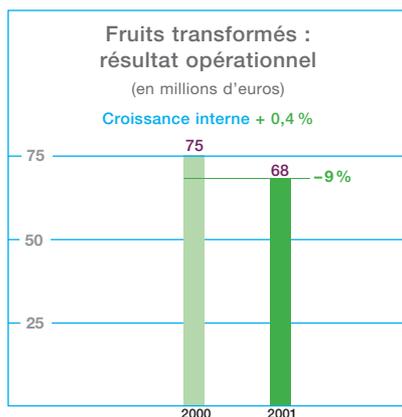
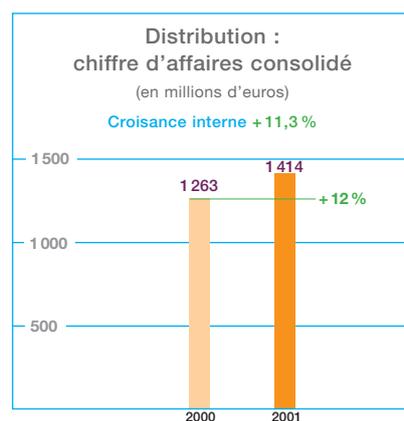
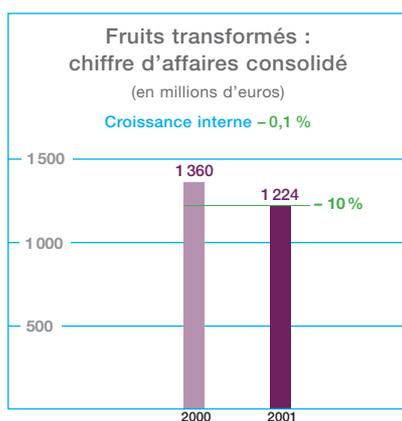
JACOB'S CREEK



Activités non stratégiques : Les cessions sont en cours

Afin de financer l'acquisition des marques de Seagram, le Groupe a décidé de vendre ses activités non stratégiques. En 2001, les activités de transformation de fruits ont généré un chiffre d'affaires de 1,22 milliard d'euros, enregistrant une baisse de 10 % par rapport à 2000 du fait de la finalisation des ventes.

BWG (distribution de gros) a, quant à lui, enregistré un chiffre d'affaires de 1,41 milliard d'euros, soit une hausse de 12 %. La baisse du résultat opérationnel est principalement liée au non-renouvellement en 2001 de l'effet des ventes à la hausse de tabac et à la réduction des marges au Royaume-Uni.





Il n'est de richesse que d'hommes

L'année 2001 a été marquée par d'importantes variations d'effectifs en raison de plusieurs cessions de filiales (Orangina-Pampryl, Yoo-Hoo, Italcanditi, San Giorgio Flavors) et de la création de Wyborowa SA. En fin d'année, Pernod Ricard employait 13 000 salariés (contre 14 000 un an plus tôt) dont 1/3 de femmes. Plus de 70 % de l'effectif se situait en dehors de France et 26 % en dehors d'Europe. Près de 3 salariés du Groupe sur 10 étaient employés dans la force de vente, laquelle a augmenté en nombre de +13 % au cours de l'exercice. En 2002, Pernod Ricard poursuit sa mutation. D'une part, le Groupe a intégré 3 600 salariés issus de Seagram, dont un grand nombre de commerciaux. D'autre part, les activités non stratégiques appelées à être cédées représentent plus du tiers de l'effectif 2001.

Depuis sa création en 1975, Pernod Ricard a toujours considéré que sa plus grande richesse était constituée par des femmes et des hommes qui, dans toutes les parties du monde, construisent son succès et créent de la valeur ajoutée pour ses activités. Ils partagent des valeurs communes : esprit d'initiative et de responsabilité, ambition de gagner et convivialité. Sans oublier un réel engagement en faveur de la "consommation responsable" de boissons alcoolisées. Pernod Ricard s'enrichit de la diversité de leurs cultures et s'attache à la préserver.

Rémunération incitative : stock-options et participation aux résultats

Partout dans le monde, le Groupe encourage ses filiales à développer des politiques de motivation de leurs collaborateurs et d'incitation à la performance. C'est ainsi que, dans le secteur spiritueux et vins, la majorité des salariés bénéficie d'une rémunération variable en fonction de la performance personnelle et/ou de celle de l'entreprise.

Dans le même esprit, le Groupe a mis en place un programme de "stock-options" pour les cadres dirigeants de 59 sociétés du Groupe, liant directement la rémunération de ces cadres aux performances des sociétés qu'ils dirigent ainsi qu'à la création de valeur pour les actionnaires. En tout,



LE COMITÉ EUROPÉEN PERNOD RICARD



Pernod Ricard a organisé une session de formation pour les membres de son Comité Européen. Le but de cette formation était, pour les représentants des partenaires sociaux, d'expliquer leur rôle et de familiariser les membres du conseil aux différents systèmes nationaux de représentation des salariés. Une brochure sur l'organisation et le fonctionnement du Comité Européen a été largement diffusée dans le Groupe.

LE CENTRE DE FORMATION PERNOD RICARD (CFPR)

Chaque société du Groupe dispose de ses propres programmes de formation pour ses salariés. Pernod Ricard dispose cependant d'un centre de formation qui organise chaque année des dizaines de sessions pour plusieurs centaines de cadres internationaux. Par de nouveaux stages créés en 2001, le centre de formation souhaite faire mieux comprendre le Groupe et son environnement et faire partager par ses nouveaux cadres de tous les pays sa sensibilité aux thèmes de la qualité, de la sécurité et de l'environnement. En 2001, 8 stagiaires sur 10 étaient européens mais le nombre de participants des autres régions du monde continue de grandir.

461 cadres dirigeants ont bénéficié de stock-options en relation avec les résultats de l'exercice 2001.

Ancienneté : l'attachement au Groupe est important

En raison de cette politique, l'attachement des salariés au Groupe est important. Il se traduit par l'un des plus faibles "turn-over" de la profession ainsi que par une ancienneté moyenne de plus de dix ans (plus de quinze ans en France). L'âge moyen des salariés en 2001 était de 39 ans. Il devrait s'abaisser en 2002 avec l'intégration des collaborateurs de Seagram et la progression de la proportion de commerciaux.

Seagram : l'intégration douce

Depuis le début de l'année 2002, Pernod Ricard a intégré avec succès 3 600 collaborateurs issus de Seagram, notamment l'ensemble des salariés de Chivas, Martell, Seagram do Brazil et Seagram India. Au total, Pernod Ricard a conservé 35 % de l'effectif de Seagram en Amérique du Nord et en Amérique du Sud, 47 % en Asie-Pacifique et 38 % en Europe et en Afrique. Le Groupe s'est engagé à maintenir les salaires et les avantages sociaux, ainsi qu'à poursuivre les plans de retraites mis en place par Seagram.

Pour les salariés non recrutés, les indemnités de licenciement prévues par Seagram ont été appliquées. Pernod Ricard participe par ailleurs au financement d'un système de reclassement de ces salariés dans d'autres entreprises. Le Groupe s'est également engagé à accorder une priorité d'embauche aux employés de Seagram.

Wyborowa : primes de privatisation

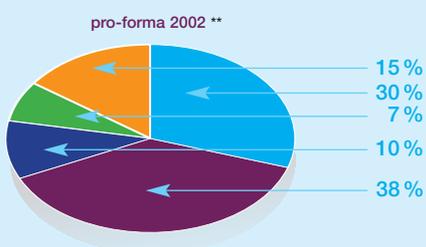
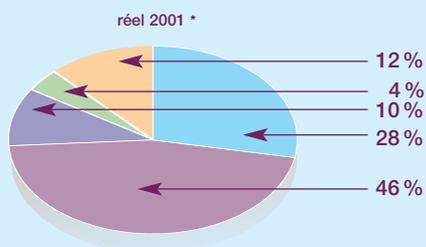
En 2001, Pernod Ricard a fondé une nouvelle société en Pologne, Wyborowa SA, regroupant la distillerie de *wodka* récemment privatisée et acquise par le Groupe, la société d'export Agros Trading et l'ancienne filiale de distribution des marques importées du Groupe. Les employés de la distillerie ont reçu des actions de la Wyborowa SA, une prime de privatisation ainsi que la garantie de conserver leur emploi pour plusieurs années.

Orangina, Sias-Mpa : maintien des avantages par les acquéreurs

Pernod Ricard s'est attaché à négocier, pour ses anciens employés, de solides garanties d'emploi, similaires à celles offertes par le Groupe aux personnels des sociétés non cédées. Une aide à la mutation a également été accordée aux employés contraints de déménager dans le cadre de leur nouveau travail. A noter que les comités d'entreprise d'Orangina-Pampryl et de Sias ont unanimement approuvé les cessions.

Effectifs par zone géographique

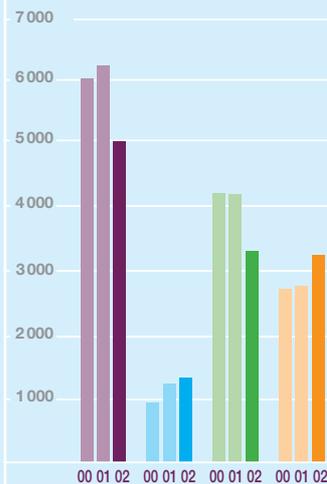
■ France ■ Europe (hors France) ■ Amérique du Nord ■ Amérique centrale ■ Asie-Pacifique



* tous secteurs ** spiritueux et vins

Effectifs par fonction

■ Production ■ Distribution et logistique ■ Commercial* ■ Sièges et autres



* en 1999 et 2000, la fonction commerciale était composée du commercial vente et administratif. En 2001, elle comprend seulement la fonction commerciale vente.

Age moyen : 39 ans et 4 mois



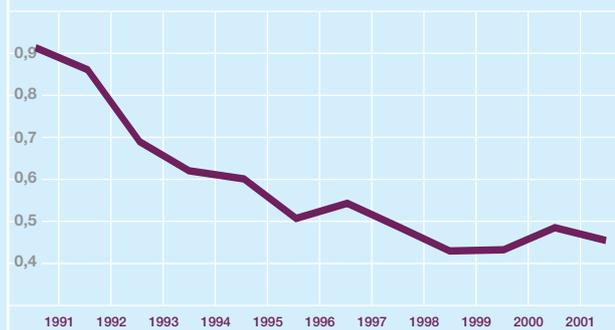
Fréquence des accidents

(nombre d'accidents avec arrêts)
(1 000 000 heures travaillées)



Gravité des accidents

(nombre de jours perdus)
(1 000 heures travaillées)





Prévention, gestion des risques et environnement

Dans toutes ses unités de production dans le monde, Pernod Ricard a mis en place les systèmes les plus efficaces pour protéger l'environnement, assurer la sécurité et atteindre la meilleure qualité. Mais le Groupe ne se repose pas pour autant sur ses lauriers et recherche en permanence l'amélioration de ses performances dans ces domaines.

Pour Pernod Ricard, la protection de l'environnement fait partie intégrante de son approche du métier. De fait, les activités du Groupe sont depuis longtemps régies par une charte QSE -pour qualité, sécurité, environnement- qui impose la prise en compte prioritaire de ces trois facteurs à tous les niveaux de la chaîne de production et de distribution. En particulier, la sécurité sanitaire des produits est primordiale.

La santé du consommateur, la sécurité de ses propres employés et la sauvegarde de l'environnement ont toujours été pour Pernod Ricard des préoccupations majeures.

Traçabilité totale

Depuis dix ans, Pernod Ricard utilise l'analyse du cycle de vie des produits pour déterminer l'impact sur l'environnement de chacun des éléments qui constituent ses produits, depuis les matières premières agricoles (spécifiées sans OGM) jusqu'aux emballages. De plus, la technique de traçabilité permet de retracer l'historique de chaque produit depuis l'exploitation agricole jusqu'à l'entrepôt du client et d'identifier, le cas échéant, l'origine d'un incident et le lot concerné.

Depuis l'amorce du recentrage du Groupe sur son cœur de métier, les spiritueux et vins, 85 % des emballages sont en verre, un matériau chimiquement inerte et totalement recyclable. De plus, la plupart des bouteilles en verre coloré fabriquées par le Groupe sont constituées de 60 % de verre recyclé (l'ambition est d'atteindre 80 %) et chaque carton d'emballage est composé d'au moins 40 % de carton recyclé. Le Groupe a, par ailleurs, mis au point et breveté des contenants en plastiques inertes. Enfin, comme d'autres groupes industriels, Pernod Ricard finance également les sociétés de recyclage des déchets.



**PRÉVENTION CONTRE
LE MAUVAIS USAGE DE L'ALCOOL
Pour une consommation conviviale et
responsable des boissons alcoolisées.**

Pernod Ricard commercialise des boissons alcoolisées dont il promeut la consommation modérée. Conscient de la responsabilité sociale qui lui incombe, en raison de la nature de ses produits, le Groupe s'est depuis toujours engagé dans l'étude et la prévention des risques liés au mauvais usage de l'alcool.

En effet, les spiritueux et vins de qualité qu'il élabore correspondent à des circonstances privilégiées, liées à l'art de vivre et à la convivialité. C'est pourquoi, dans de nombreux pays, le Groupe participe activement aux actions contre la consommation excessive ou inappropriée. Le Groupe s'est ainsi associé aux travaux et aux actions du Portman Group au Royaume-Uni, de Alcohol y Sociedad en Espagne, d'Entreprise et Prévention en France ou du Century Council aux Etats-Unis, pour citer quelques exemples. Ces organismes ont notamment pour objectif, en liaison avec les pouvoirs publics, la prévention de l'usage abusif de l'alcool chez les jeunes adultes. En 2002, le Groupe participe ainsi directement aux campagnes destinées aux jeunes conducteurs.

Pernod Ricard est également membre fondateur de l'Amsterdam Group dont la vocation principale est, notamment, d'élaborer des règles de déontologie en matière de communications commerciales, de les faire respecter par les professionnels, ainsi que de coordonner les actions contre l'usage abusif de l'alcool au sein de l'Union Européenne. En France, le Groupe est à l'origine de la création de l'Institut de Recherche et d'Etudes sur les Boissons (Ireb), qui finance des chercheurs indépendants dans le secteur bio-médical et les sciences humaines pour mieux comprendre les causes de l'alcoolisme. L'expertise scientifique de l'Ireb dans ces domaines fait autorité.

Sites pilotes

En 2001, Pernod Ricard a mis en place une équipe de "risk-managers" chargés de coordonner la prévention et la gestion des risques industriels dans chaque site de production. Epaulée par un groupe d'experts indépendants, cette équipe a pour mission d'auditer annuellement chaque usine, d'évaluer le niveau de risque et de prendre les mesures nécessaires pour réduire le plus possible la probabilité d'un accident. D'année en année, chaque site est amélioré pour répondre à des standards de sécurité de plus en plus exigeants.

Ainsi, en 2001, la société Ricard a, pour l'ensemble de ses sites, reçu trois certifications internationales portant sur la qualité (Iso 9001), la sécurité (BS 8800) et l'environnement (Iso 14001). En 2002, le site d'Orlando en Australie devrait également obtenir ces trois certifications.

Ces sites servent de pilotes pour le Groupe dont l'objectif est de mettre aux mêmes standards internationaux ses quelques 70 établissements industriels dans le meilleur délai possible.

Préserver la pureté de l'eau

La pureté de l'eau est naturellement une préoccupation majeure de Pernod Ricard qui utilise des techniques de filtration très sophistiquées afin de réaliser des produits de la meilleure qualité possible. Des techniques similaires sont également utilisées pour traiter les eaux usées avant leur rejet. Ainsi, pour de nombreux sites du Groupe, l'eau rejetée est d'aussi bonne qualité, voire même parfois meilleure, que celle prélevée initialement. A Orlando, l'eau rejetée est suffisamment pure pour permettre d'irriguer les vignes et les vergers qui forment un vaste parc autour de la "winery". Pernod Ricard est également très attaché à la "transparence" de ses sites industriels. La plupart sont ouverts au public et nombre d'entre eux, comme la magnifique distillerie Bushmills en Irlande, la plus ancienne au monde, sont devenus des pôles touristiques et attirent des milliers de visiteurs chaque année.

Conscients des enjeux industriels, les collaborateurs de Pernod Ricard adhèrent à cette volonté du Groupe d'offrir la meilleure qualité au consommateur, tout en privilégiant leur cadre de travail et en s'efforçant de préserver l'environnement.

L'effet Seagram

Avec la reprise des spiritueux et vins de Seagram, Pernod Ricard aura vécu une année historique et acquis une véritable dimension internationale. L'appréciation boursière du titre en 2001 (+ 18,4 %) reflète la remarquable requalification de la valeur. Depuis l'annonce de l'opération, le 19 décembre 2000, l'action a progressé de près de 40 % et sur-performé le marché de près de 80 %.

Dans un environnement économique défavorable, caractérisé par la confirmation du ralentissement de l'activité mondiale, les valeurs de l'agro-alimentaire et des spiritueux ont joué leur rôle de secteur défensif et ont bénéficié du maintien de la consommation des ménages à un niveau satisfaisant.

Après l'annonce du rachat des spiritueux de Seagram, le titre Pernod Ricard a évolué au fil du calendrier des autorisations administratives délivrées par les autorités européennes, canadiennes et américaines. Il a également poursuivi sa croissance au gré des cessions des actifs non stratégiques avec, en point d'orgue, la vente d'Orangina-Pampryl. Enfin, le développement significatif du Groupe à l'Est (Pologne, République Tchèque) et l'annonce de ses bons résultats financiers et commerciaux ont joué un rôle important dans sa progression.

Une campagne clairement exprimée de cessions d'actifs non stratégiques

Le titre ouvre donc l'année à 73,5 € et va connaître une forte activité la première semaine alors que les étrangers, à l'achat, lui reconnaissent un potentiel significatif d'appréciation. La publication du chiffre d'affaires de l'exercice 2000 se révèle parfaitement en ligne avec les attentes du marché et confirme l'excellente tenue des spiritueux et vins, principalement à l'étranger.

Pernod Ricard annonce en février la cession d'Italcanditi (transformation de fruits) et la mise sur le marché de BWG (distribution en Irlande et en Grande-Bretagne) confirmant la mise en œuvre de sa campagne de désengagement des activités non stratégiques.

Alors que l'environnement se dégrade, le titre bénéficie également de ses indéniables qualités défensives et se montre résistant dans un marché fortement orienté à la baisse. Malgré des résultats 2000 jugés satisfaisants,

publiés le 15 mars, les analystes se montrent déçus de l'annonce du report des délais d'obtention des autorisations administratives requises pour conclure le dossier Seagram. Ces lenteurs rendent impatients certains investisseurs et le titre va faire moins bien que l'Indice en avril (+3 % à 78,15 €, versus + 8,9 %).

La Commission Européenne donne son accord

Un bon mois de mai (le titre clôture la période à 81 €) et une nouvelle montée en puissance des volumes avec l'annonce, à l'assemblée des actionnaires, d'une perspective de croissance des résultats 2001 (+ 10 %) ainsi qu'un excellent chiffre d'affaires pour le premier trimestre. Le 8 mai, la Commission Européenne donne son accord à l'acquisition des spiritueux et vins de Seagram, étape majeure dans le processus de rachat. Poursuite de la hausse du titre en juin alors qu'est confirmée la proximité d'un accord sur la cession d'Orangina-Pampryl/Yoo-Hoo. Cette annonce amènera les analystes à réviser leur recommandation d'achat et à rehausser leur objectif de cours. Fin juin, le titre Pernod Ricard affiche –depuis le début de l'exercice– une hausse de 12,7 % (82,8 €) dans un marché en baisse pour 11,8 %.

Une prudence marquée sur les valeurs des spiritueux en juillet, alors que les investisseurs craignent une contraction du marché nord-américain. Toutefois, ces inquiétudes n'affectent que modestement le titre qui va connaître une brillante première quinzaine d'août (88,95 € et le plus haut de l'année le 9 août) alors que la publication du chiffre d'affaires du premier semestre confirme l'excellente performance des principales marques contributives et l'accélération de la croissance interne.

Le secteur agro-alimentaire fait preuve de résistance,

alors que les attaques terroristes du mardi 11 septembre sur les Etats-Unis font s'effondrer les marchés. Le titre Pernod Ricard contient sa correction en septembre à 4,4 % (80,25€) tandis que l'Indice abandonne plus de 13 %. Si la publication des résultats (19 septembre) est bien perçue, les analystes se montrent toutefois attentifs aux conséquences possibles des récents événements sur la consommation aux Etats-Unis.

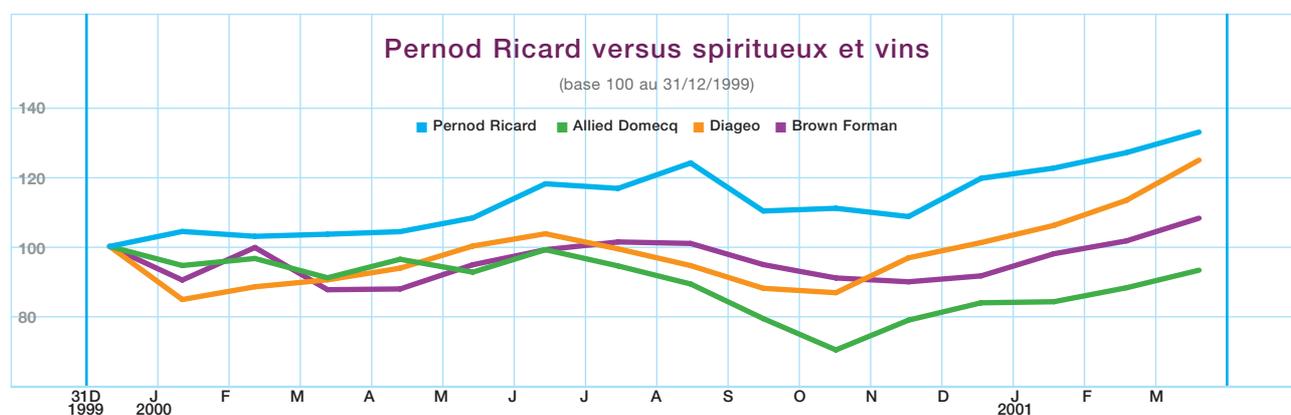
Contre-performance du titre en octobre (-3 %) alors que le marché (+6,4 %) retrouve des couleurs après les baisses souvent jugées excessives de septembre. A la fin du mois, les autorités américaines (FTC) dont l'autorisation est requise pour pouvoir conclure (conjointement avec Diageo) le rachat de Seagram, font savoir qu'elles demandent un réaménagement du portefeuille des rhums de Diageo aux Etats-Unis.

Seagram : les autorités américaines autorisent le rachat définitif

A l'imitation du Nasdaq à New York, le rebond du marché se poursuit en novembre et Pernod Ricard franchit à nouveau la barre des 80 € pour clôturer le

mois à 82,5 €. Petite déception à l'occasion de la publication du chiffre d'affaires du troisième trimestre, en-deçà des attentes et en retrait par rapport aux excellents chiffres du premier semestre. Le titre se contracte. Toutefois, les analystes concentrent leur attention sur le seul dossier Seagram et se montrent convaincus qu'une solution satisfaisante sera trouvée pour répondre aux exigences de la FTC. Pernod Ricard confirme la reprise de la distribution de la *wodka* Wyborowa au Royaume-Uni et en Irlande, ainsi que l'acquisition définitive de Becherovka en Tchéquie, devenant ainsi le premier producteur mondial d'amers. Après une phase de vif rebond des actions depuis la dernière décade de septembre, l'optimisme du marché s'atténue et le scénario d'une reprise significative s'estompe dans les premiers jours de décembre. Le titre Pernod Ricard reste toutefois soutenu par l'anticipation d'une réponse favorable des autorités américaines, réponse qui est obtenue le 19 décembre. Le rachat de spiritueux et vins de Seagram est concrétisé le 21 décembre.

Le titre termine l'année à 87 € sur une hausse globale de 18,4 % alors que le CAC 40 abandonne 22 %.



Volumes et cours sur 18 mois à la Bourse de Paris

(source : Euronext Paris S.A.)

	Volumes (000)	Volumes (capitaux / en millions d'euros)	Cours moyen	plus haut	plus bas	Cours fin de mois
Octobre 2000	2283	126	55,03	58,30	51,20	54,00
Novembre 2000	3083	179	58,07	65,10	52,70	64,30
Décembre 2000	5795	378	65,26	74,50	59,00	73,50
Janvier 2001	6293	476	75,71	80,00	71,60	79,00
Février 2001	3458	259	74,99	79,00	72,10	75,00
Mars 2001	2858	215	75,30	80,75	67,20	75,85
Avril 2001	2548	193	75,68	78,30	72,15	78,15
Mai 2001	3919	305	77,70	81,20	73,75	81,00
Juin 2001	3881	321	82,73	85,00	79,45	82,80
Juillet 2001	2679	220	82,05	84,90	77,30	83,00
Août 2001	5337	458	85,80	88,95	82,40	83,95
Septembre 2001	4029	317	78,72	87,40	67,50	80,25
Octobre 2001	3630	287	79,12	84,00	72,10	77,75
Novembre 2001	3994	311	77,90	83,60	71,30	82,50
Décembre 2001	3056	255	83,54	88,90	80,00	87,00
Janvier 2002	5869	499	84,04	86,10	84,60	85,50
Février 2002	7826	683	87,32	90,25	83,00	90,00
Mars 2002	3633	328	90,35	93,50	87,05	91,50



Pernod Ricard

Rapport financier 2001
Assemblée générale mixte du 31 mai 2002
exercice 2001

Conseil d'Administration	46
Rapport de Gestion	47
Comptes Consolidés	60
Compte de résultat	61
Bilan	62
Tableau de variation des capitaux propres	64
Tableau de financement consolidé	65
Annexe aux comptes consolidés	66
Rapport des Commissaires aux Comptes	81
Comptes Sociaux	82
Compte de résultat	83
Bilan	84
Tableau de financement	86
Annexe aux comptes sociaux	87
Résultats financiers des cinq derniers exercices	94
Inventaire des valeurs mobilières	95
Rapports des Commissaires aux Comptes	96
Résolutions	101
Renseignements de caractère général concernant la société et son capital	108
Responsable du Document de Référence	117
Informations pratiques	119
Tableau de concordance	120

Pernod Ricard

Société Anonyme au capital de 174 798 646 €
Siège Social : 142, bd Haussmann, 75008 Paris / Tél. : 01.40.76.77.78 - Fax : 01.42.25.95.66
R.C.S. Paris B 582 041 943 (58B4194)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Mandat		Nombre d'actions détenues au 31/12/2001
	entrée en fonction	fin (1)	
Président-Directeur Général			
M. Patrick Ricard (2)	15.06.1978	2003	506 901
Vice-président			
M. Thierry Jacquillat (2)	10.05.1989	2003	26 068
Administrateurs			
Mmes			
Françoise Hémarid (2)	09.06.1983	2001	54 677
Danièle Ricard (2)(5)	16.06.1969	2004	60 164
MM.			
Jean-Claude Beton (2)	11.06.1987	2004	19 180
Jean-Dominique Comolli (2)(3)	06.05.1997	2002	51
Jean-René Fourtou (2)(3)	06.05.1997	2002	350
François Gérard (2)	10.12.1974	2005	32 500
Rafaël Gonzalez Gallarza (2)(4)	17.07.1997	2001	50
Gérard Théry (2)(3)	04.05.1999	2004	100
Société Paul Ricard			
Représentant permanent :			
Mme Béatrice Baudinet (2)(6)	09.06.1983	2002	6 498 373

Le Conseil d'Administration s'est réuni à 6 reprises au cours de l'année 2001.

DIRECTION GÉNÉRALE

Président-Directeur Général

M. Patrick Ricard 15.06.1978

Directeurs Généraux Délégués

M. Richard Burrows (2) 02.05.2000

M. Pierre Pringuet (2) 02.05.2000

(1) Mandat renouvelé pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice mentionné.

(2) La liste des mandats détenus par les mandataires sociaux de Pernod Ricard dans d'autres sociétés est détaillée dans la section « Renseignements de caractère général concernant la Société et son capital ».

(3) Administrateur indépendant, selon la définition donnée dans les rapports du Comité sur le Gouvernement d'Entreprise présidé par M. Marc Viénot en 1995 et 1999.

(4) M. Rafaël Gonzalez Gallarza est Président Directeur Général de PR LARIOS.

(5) Mme Danièle Ricard est Président Directeur Général de la S.A. PAUL RICARD.

(6) Mme Béatrice Baudinet est Directeur Général de la S.A. Paul RICARD.

COMITÉ STRATÉGIQUE

Président

M. Patrick Ricard

Membres

Mme Danièle Ricard

M. François Gérard

M. Rafaël Gonzalez Gallarza

M. Thierry Jacquillat

Le Comité Stratégique s'est réuni à 7 reprises au cours de l'année 2001.

Sa mission consiste essentiellement à préparer les décisions stratégiques soumises à l'approbation du Conseil d'Administration. Il est également tenu informé de la marche des affaires sociales du Groupe, sur les plans financier et commercial.

COMITÉ DES REMUNÉRATIONS

Président

M. Jean-René Fourtou

Membres

Mme Danièle Ricard

M. Jean-Claude Beton

Le Comité des Rémunérations a été créé le 28 février 2000. Il se réunit 2 fois par an et fait l'objet d'un compte-rendu écrit et d'une communication au Conseil d'Administration. Il s'est réuni à 2 reprises au cours de l'année 2001.

Ses missions consistent à faire :

- Un examen de la rémunération des principaux dirigeants (Président-Directeur Général et Directions Générales de la holding et des principales filiales du Groupe),
- Des études sur la politique de rémunération des principaux cadres dirigeants (partie fixe, partie variable, stock-options),
- Une mise au point de la politique future en matière de stock-options,
- Un examen du projet annuel d'allocation des stock-options (critères d'attribution, modalités et montant global).

COMITÉ D'AUDIT

Président

M. Thierry Jacquillat

Membres

M. Jean-Dominique Comolli

M. Gérard Théry

Le Comité d'Audit a été créé le 29 janvier 2002.

Sa mission : la tâche essentielle de ce comité, telle que définie dans les rapports du comité sur le Gouvernement d'Entreprise présidé par M. Viénot en 1995 et 1999, est :

- de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables ;
- de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations permettent celles-ci.

Il est également doté de responsabilités :

- dans le choix du référentiel comptable ;
- dans le contrôle de l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- dans le suivi de l'intégration des activités spiritueux et vins de Seagram reprises par Pernod Ricard.

Il doit rendre compte au Conseil de ses travaux et porter à sa connaissance tous les points qui lui paraissent poser problème ou appeler une décision, facilitant ainsi ses délibérations.

Directeur de la Communication : Alain-Serge Delaitte

142, boulevard Haussmann - 75379 Paris Cedex 08

Téléphone : 33 (0)1 40 76 77 12

Fax : 33 (0)1 45 62 59 40

E-mail : corporatecommunications@pernod-ricard.fr

Rapport de gestion

Conformément à la loi et à nos statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale pour vous rendre compte de l'activité de votre Société et de ses filiales au cours de l'exercice 2001 et pour soumettre à votre approbation les comptes, tant individuels que consolidés, arrêtés au 31 décembre 2001.

Pour le Groupe PERNOD RICARD, l'année 2001 aura principalement été marquée par la finalisation, le 21 décembre dernier, de l'acquisition, en partenariat avec DIAGEO, de l'ensemble des activités vins et spiritueux de SEAGRAM, après l'aval des différentes autorités concernées en matière de concurrence, et en particulier nord-américaines.

Cette étape déterminante dans le recentrage des activités de PERNOD RICARD sur son cœur de métier, les spiritueux et vins, se traduit par l'intégration, dans son portefeuille, de marques internationales réputées et à fort potentiel, telles les scotch premium Chivas Regal ou Royal Salute, les malt The Glenlivet ou Glen Grant, le cognac Martell, le gin Seagram's, ainsi que d'un grand nombre de marques locales et de réseaux répartis sur tous les continents.

Les marques détenues et commercialisées par PERNOD RICARD représentent désormais un volume annuel d'environ 46 millions de caisses de spiritueux auxquelles s'ajoutent près de 17 millions de caisses de vins du Nouveau Monde et qui permettent au Groupe d'entrer dans le trio de tête des opérateurs mondiaux du secteur.

PERNOD RICARD, TROISIÈME OPÉRATEUR MONDIAL

PERNOD RICARD a, depuis sa création, démontré son savoir-faire en ce qui concerne l'intégration puis le développement réussi tant de nouvelles marques, que ce soit des marques globales (Jameson, Havana Club, Jacob's Creek, ...) ou régionales (Larios, Clan Campbell, Ramazzotti...), que de réseaux de distribution.

L'opération SEAGRAM renforce considérablement la présence du Groupe sur tous les continents et lui permet ainsi d'atteindre une taille critique à l'échelle mondiale et de jouer à plein un rôle d'acteur majeur du secteur grâce à une gamme bien équilibrée.

PERNOD RICARD, déjà numéro un dans la zone Euro, devient numéro deux en Asie et en Amérique Centrale et du Sud et numéro six en Amérique du Nord ainsi que numéro deux du secteur Duty Free.

Le segment des whiskies, avec 13 millions de caisses, constitue le 1^{er} secteur d'activité de PERNOD RICARD qui dispose d'une gamme complète, avec notamment 3 marques réalisant des ventes supérieures à un million de caisses : Chivas Regal (la référence en termes de scotch « de luxe »), l'une des rares marques véritablement globales du secteur des spiritueux, Jameson (leader des Irish whiskeys) et Clan Campbell (le scotch leader en France).

Dans la catégorie des alcools blancs, qui réalisent un volume de ventes de 10,5 millions de caisses, le Groupe détient 3 marques millionnaires en caisses : les gins Larios (N° 1 en Europe Continentale) et Seagram's Gin (N° 1 aux Etats-Unis) ainsi que la « *wodka* » polonaise Wyborowa.

Dans son secteur d'activité historique, l'anis, le Groupe était déjà leader mondial avec 9,5 millions de caisses réalisées principalement par les marques Ricard (5^{ème} rang mondial), Pastis 51, Pernod, Ouzo Mini ou Sambuca Ramazzotti.

Dans le secteur des rhums, en plus de la marque cubaine Havana Club, en forte croissance, le Groupe dispose d'une seconde marque millionnaire en caisses à savoir Montilla, leader incontesté sur le marché brésilien.

PERNOD RICARD est également leader mondial des amers grâce essentiellement aux marques Becherovka, Ramazzotti et Suze.

Avec l'acquisition de Martell, PERNOD RICARD prend la seconde place sur le marché du cognac avec, en particulier, les marques Martell, Renault, Bisquit. Martell est une marque particulièrement prestigieuse avec une forte présence au Royaume-Uni et en Asie du Sud Est.

L'introduction des marques Seagram, dans le réseau de distribution de PERNOD RICARD va créer un puissant effet de levier pour l'ensemble du portefeuille du Groupe lui permettant de conquérir de nouvelles parts de marché dans son cœur de métier avec un portefeuille comprenant pas moins de 11 marques parmi les 100 premières marques du classement Impact International.

Financement de l'opération et cessions d'actifs

L'acquisition de Seagram a été réalisée auprès de VIVENDI UNIVERSAL, pour un montant de 8,15 milliards de dollars US dont environ 3,2 milliards de dollars US à la charge de PERNOD RICARD, sur la base d'un endettement nul.

Afin d'effectuer cette acquisition et de refinancer sa dette existante, PERNOD RICARD a souscrit un crédit syndiqué de près de 5 milliards d'euros, dont environ 3,5 milliards d'euros de dette senior. Dans le cadre de ce financement, comme prévu, PERNOD RICARD a émis début 2002 un programme d'obligations convertibles pour près de 488 millions d'euros à des conditions favorables.

Par ailleurs, les délais d'approbation, par les autorités de concurrence, ont permis à PERNOD RICARD de se préparer, avec Diageo, à une cession rapide de certaines activités non stratégiques de Seagram telles le bourbon Four Roses, le porto Sandeman, Mumm Sekt ou la chaîne de distribution Oddbins en Grande-Bretagne et d'engager, ou de réaliser, la vente de certains actifs propres qui n'entraient pas dans son cœur de métier.

S'agissant des actifs Seagram, le montant des cessions concrétisées au 15 avril s'élève à 414 millions de dollars dont 39,1 % reviennent à PERNOD RICARD.

En ce qui concerne les actifs propres non stratégiques, PERNOD RICARD a vendu le 31 octobre dernier ses activités soft drinks pour un montant de 700 millions d'euros majoré d'une indemnité de 18 millions d'euros pour compenser certains coûts fiscaux liés à la structure de la transaction.

Le périmètre cédé correspond aux marques Orangina, Pampryl, Yoo-Hoo, ainsi qu'aux activités directement liées et porte sur l'Europe Continentale,

l'Amérique du Nord et l'Australie. De plus, par un accord séparé, PERNOD RICARD dispose d'une option de vente à Cadbury Schweppes de ses activités soft drinks sur les autres marchés, pour un montant complémentaire de 35 millions d'euros.

PERNOD RICARD a également procédé à la cession de la société italienne San Giorgio Flavors pour 35 millions d'euros, après avoir effectué celle de sa participation dans Italcanditi en début d'année, initiant ainsi le processus de cession de la SIAS.

Le montant attendu de la transaction sur la totalité du groupe SIAS MPA s'élève à une valeur d'entreprise (incluant dette et intérêts minoritaires) de l'ordre de 170 millions d'euros.

A cette valeur pourra s'ajouter un complément de prix maximum de 25 millions d'euros permettant à PERNOD RICARD d'être associé à la plus-value future éventuelle réalisée lors de la revente par Butler Capital Partners. Les représentants du personnel de SIAS-MPA ont approuvé cette opération qui reste soumise à l'accord de différentes autorités de concurrence.

Par ailleurs, les actions propres que PERNOD RICARD détenait fin 2000, et qui avaient été acquises sous le couvert des différents programmes d'achats d'actions autorisés, ont été cédées générant près de 117 millions d'euros de trésorerie nette d'impôt.

Enfin, le processus de cession de BWG est largement initié et devrait s'achever dans le courant de l'année.

Au 31 décembre 2001, le montant de la dette nette, après acquisition des actifs de Seagram s'élève à 3 695 millions d'euros.

L'ANNÉE 2001

Les principales économies de la planète (Etats-Unis, Allemagne, Japon) ont connu une phase de récession en 2001 et le PIB mondial a subi une baisse de son taux de croissance passant de 4,6 % en 2000 à environ 2 % en 2001. La décélération qui s'opérait a été, en outre, amplifiée par les attentats du 11 septembre. Toutefois la résolution rapide de la crise devrait faciliter un retour à la confiance et une reprise.

Dans un contexte d'inflation modérée, les taux de financement ont évolué de manière favorable. En effet, afin de faire face au ralentissement de l'activité, la Réserve Fédérale américaine, et plus marginalement la BCE ont sensiblement réduit leurs taux directeurs.

Par ailleurs, en ce qui concerne les taux de change, par rapport à l'euro, le dollar américain s'est inscrit en moyenne en hausse de + 3,2 %, quand la livre anglaise et le dollar australien s'inscrivaient en baisse respectivement de - 2,0 % et - 8,2 %.

Marchés et performances commerciales

Spiritueux et Vins :

Le marché mondial des Spiritueux et Vins demeure en légère progression en 2001, malgré le ralentissement de fin d'année consécutif aux événements du 11 septembre et au repli concomitant du Duty Free en Europe.

Le segment des scotch de luxe et du malt sont en croissance. Le cognac confirme un changement de tendance positif, en Amérique du Nord et en Asie. Le segment des alcools blancs progresse sous l'impulsion des vodkas et des rhums.

Le poids relatif du chiffre d'affaires consolidé du Groupe réalisé dans son cœur de métier a progressé de 40,2 % en 2000 à 42,1 % en 2001. Le chiffre d'affaires du secteur Spiritueux et Vins a ainsi augmenté de + 9,0 %, pour atteindre 1 918 millions d'euros, dont + 8,2 % de croissance interne hors effets de change et de périmètre.

Les marques stratégiques du Groupe ont poursuivi leur développement à un rythme soutenu. Les dix marques les plus fortement contributrices enregistrent globalement une croissance accélérée des volumes de + 9 % vs 2000 contre + 6 % l'an passé, s'analysant de la façon suivante :

	Δ 2001/2000	Volumes 2001 (en Millions de caisses)
Jacob's Creek	+ 19 %	5,3
Amaro Ramazzotti	+ 17 %	0,9
Havana Club	+ 13 %	1,5
Clan Campbell	+ 10 %	1,6
Jameson	+ 9 %	1,4
Ricard	+ 5 %	6,7
Pastis 51	+ 5 %	2,1
Bushmill's	+ 3 %	0,4
Larios	+ 2 %	2,2
Wild Turkey	- 3 %	0,8

Ce dynamisme a permis à PERNOD RICARD d'enregistrer, avec ses marques clés historiques, l'une des meilleures croissances internes parmi ses principaux concurrents au niveau mondial.

D'un point de vue géographique, le chiffre d'affaires de la branche a progressé sur toutes les zones :

- + 7 % en France- croissance interne identique - grâce à Ricard et Pastis 51 mais aussi à la gamme whisky, à Soho, ou encore aux vodkas Wyborowa et Zubrowka ; la France représente 28,5 % de l'activité Spiritueux et Vins du Groupe,
- + 14,6 % en Europe, hors France - +11,1 % de croissance interne - où 45,5 % de l'activité est réalisée, grâce en particulier à la progression des ventes de Havana Club, Jameson, Ramazzotti ou encore Jacob's Creek,
- + 2,3 % dans le reste du Monde - + 4,9 % de croissance interne - du fait des bons résultats de Jameson, Bushmill's ou Jacob's Creek, en particulier aux Etats-Unis et en Australie, mais dont l'impact positif a été réduit par une contraction des volumes Duty Free en Asie suite aux événements du 11 septembre.

Distribution :

L'activité Distribution, objet d'un processus de cession, continue de connaître un développement, et ce dans un contexte plus difficile, en particulier lié à l'épidémie de fièvre aphteuse au Royaume-Uni ; son chiffre d'affaires a ainsi progressé de + 12,0 % en 2001 pour atteindre 1 414 millions d'euros, essentiellement en raison de la croissance interne (+ 11,3 %).

Fruits transformés :

Le secteur des Fruits transformés a été marqué en 2001 par un important effet périmètre avec les cessions au 1^{er} semestre des sociétés Italcanditi et San Giorgio Flavors, de certaines activités non stratégiques d'Agros et surtout, au 31 octobre 2001, d'Orangina-Pampryl et de Yoo-Hoo.

En termes de volumes, par rapport à 2000, l'activité Cidre affiche une légère croissance alors que l'activité Raisin progresse sensiblement (+ 16 %).

En ce qui concerne les activités de préparations de fruits, le léger recul des volumes en Europe de l'Ouest est plus que compensé par les bonnes performances du reste du monde et en particulier du continent américain ; la croissance nette s'établit ainsi à 1 %.

Le chiffre d'affaires du secteur s'élève en 2001 à 1 224 millions d'euros, en baisse de - 10,0 % par rapport à 2000, mais est stable (- 0,1 %) hors effets devise et périmètre.

Résultats financiers

Le chiffre d'affaires du Groupe s'est ainsi élevé en 2001 à 4 555 millions d'euros, en hausse de + 4,0 % par rapport à 2000.

Compte tenu de la date effective d'acquisition de Seagram, le 21 décembre 2001, et du caractère marginal de l'activité entre cette date et la clôture de l'exercice, les produits ainsi que les charges afférentes, issus de cette entrée de périmètre, ont été reclassés en résultat exceptionnel. Après impôt, leur impact est une charge nette d'environ 4 millions d'euros.

Le résultat courant du Groupe progresse fortement (+ 11,4 %) à 411 millions d'euros, la croissance interne des activités du Groupe, hors effets devise et périmètre, générant une progression de + 14 % de la rentabilité courante.

Le résultat net part du Groupe s'élève à 358,2 millions d'euros, soit près de 84 % de hausse par rapport à 2000, conséquence d'une part de la nette amélioration du résultat courant et d'autre part de la plus-value dégagée sur la vente d'Orangina-Pampryl et Yoo-Hoo diminuée de charges exceptionnelles de restructuration principalement liées aux programmes de cessions des actifs non stratégiques.

Hors opérations inhabituelles, dont l'impact après impôt s'établit à + 100 millions d'euros, le résultat net part du Groupe augmente de l'ordre de 32 % à environ 258 millions d'euros.

Ces bons résultats confirment que la stratégie de recentrage du Groupe sur son cœur de métier, les Spiritueux et Vins, moteur de la croissance des profits, est fortement créatrice de valeur.

En 2001, hormis l'acquisition d'une partie de la division Spiritueux et Vins de Seagram déjà évoquée, le Groupe a également poursuivi ses efforts de croissance externe :

- par la finalisation de l'acquisition d'Agros en Pologne au travers d'une OPA,
- par l'acquisition de la société polonaise « Wyborowa S.A », (vodkas Wyborowa, Premium et Lodowa),

société autour de laquelle l'activité Spiritueux et Vins a été réorganisée en Pologne,

- par l'achèvement du processus de privatisation, entamé en 1997, de « Jan Becher » en République Tchèque (marque Becherovka),
- par l'acquisition de « Casa dels Licors » en Andorre afin de compléter notre réseau de distribution.

Analyse du compte de résultat consolidé :

Le chiffre d'affaires hors droits et taxes de l'exercice 2001 s'élève à 4 555 millions d'euros, en progression de + 4,0 % versus 2000. A structure comparable hors effets de change (- 0,2 %) et périmètre (- 2,4 %), la croissance interne du chiffre d'affaires est de + 6,5 %.

En 2001, la part relative de l'activité du Groupe réalisée hors de France a continué de croître pour atteindre près de 78 %.

Les Spiritueux et Vins représentent 42,1 % du Chiffre d'Affaires consolidé et contribuent à 63 % de la marge brute consolidée.

Cette dernière s'établit à 2 143 millions d'euros, en progression de + 2,6 %. A structure comparable, hors effets de change et de périmètre, sa croissance est de + 6,1 % soit un rythme comparable à la croissance interne du chiffre d'affaires. La légère baisse du taux de marge brute consolidé de 47,7 % en 2000 à 47,0 % en 2001, est principalement la conséquence tant de la progression de l'activité Distribution, avec un taux de marge inférieur, que des cessions opérées dans le secteur des Fruits transformés. Sur le seul secteur des Spiritueux et Vins, le taux de marge brute est, en revanche, en légère hausse et passe de 70,5 % en 2000 à 70,8 % en 2001.

Les frais de production et frais généraux diminuent de - 1,4 % suite aux différentes sorties de périmètre dans le secteur des boissons sans alcool et Fruits transformés. A structure comparable, ces frais affichent une croissance limitée, à + 3,0 %.

Les frais de commercialisation et de distribution, qui regroupent investissements publi-promotionnels, frais

commerciaux des réseaux de vente ainsi que frais logistiques croissent, à structure comparable, de 6,6 %, conséquence de la hausse de + 10,5 % des investissements publi-promotionnels prioritairement engagés sur les marques stratégiques du Groupe.

En conséquence, le résultat opérationnel progresse de + 7,0 % pour atteindre 450,5 millions d'euros, contre 421,1 millions d'euros en 2000. La croissance interne de ce résultat opérationnel s'est élevée à + 9,7 %.

Le secteur des Spiritueux et Vins réalise un résultat opérationnel de 344,2 millions d'euros, soit plus de 76 % du résultat opérationnel total, et affiche une croissance interne élevée (+ 15,5 %).

Ce résultat est tiré par l'Europe (France comprise) (+ 10,1 % de croissance interne) et encore plus par le Reste du Monde qui connaît un taux de croissance interne élevé (+ 52 %) en particulier sous l'effet de la progression des ventes de Jacob's Creek, de Jameson et de Bushmill's.

Ces bonnes performances des marques stratégiques conduisent à une amélioration du taux de marge opérationnelle du secteur Spiritueux et Vins qui passe de 17,2 % en 2000 à 17,9 % en 2001.

En ce qui concerne les activités non stratégiques, le résultat opérationnel de l'activité Distribution est en recul de - 13,8 % dans un contexte difficile, alors que celui des Fruits transformés, à périmètre comparable, affiche une stabilité de son résultat opérationnel (+ 0,4 %).

La réduction des frais financiers nets de 52,2 à 39,5 millions d'euros, provient essentiellement du désendettement (revente d'actions propres, cessions d'actifs non stratégiques), d'une baisse des taux d'intérêts et de l'augmentation des dividendes Société Générale.

Le résultat courant de l'exercice s'établit ainsi à 411 millions d'euros, en progression de + 11,4 % par rapport à 2000. Hors effets devise et périmètre, la croissance interne du résultat courant atteint + 14 %.

Les charges et produits exceptionnels présentent un solde positif de + 220 millions d'euros, contre - 53,4 millions d'euros en 2000.

Ce montant intègre un ensemble d'éléments inhabituels et principalement :

- la plus-value sur les cessions, déjà réalisées, des activités de diversification (Orangina-Pampryl, Yoo-Hoo et San Giorgio Flavors),
- une dotation aux provisions pour dépréciation des survaleurs et autres risques, d'un montant de près de 165 millions d'euros relative aux sociétés BWG et SIAS en cours de cession,
- des charges de restructurations en France pour environ 28 millions d'euros, des provisions pour risques et dépréciation d'actifs pour près de 61 millions d'euros (liées en particulier au pôle cognac et à l'Argentine),
- le résultat issu de la reprise de Seagram et réalisé entre le 21 et le 31 décembre 2001, période d'activité marginale, les frais financiers de portage sur cette période ainsi que des éléments exceptionnels relatifs à des coûts liés à cette reprise ; ces trois éléments ont un impact global d'environ - 16 millions d'euros.

L'impôt sur les bénéfices, d'un montant de 236 millions d'euros, progresse fortement, conséquence de la progression du résultat d'une part et d'autre part de charges exceptionnelles ne générant pas d'économies fiscales. Hors éléments inhabituels le taux d'impôt serait de l'ordre de 27 % .

Le résultat des sociétés mises en équivalence s'élève à 0,7 million d'euros contre 2,1 millions d'euros en 2000. Les dotations aux amortissements de survaleurs augmentent à 31,4 millions d'euros, contre 20,4 millions d'euros en 2000, principalement, en raison de dotations exceptionnelles pour 9 millions d'euros.

Il en résulte un bénéfice net part du Groupe de l'exercice 2001 de 358,2 millions d'euros, en hausse de près de + 84 % par rapport à 2000.

Ce résultat permet de dégager un important « free cash flow » de près de 390 millions d'euros, soit 248 millions d'euros de mieux que l'exercice précédent.

Outre la progression du résultat, plusieurs éléments influencent positivement le free cash flow :

- le besoin en fonds de roulement diminue de plus de 120 millions d'euros, en raison notamment de l'augmentation de nos dettes fiscales suite à la cession d'Orangina (l'impôt sur la plus value réalisée étant payé sur 2002)

- les investissements industriels nets des cessions sont en diminution de 37 millions d'euros par rapport à l'année 2000 pour atteindre 106 millions d'euros. Cette évolution est liée à l'augmentation de nos cessions d'actifs alors que le niveau d'investissements brut est resté stable.

Relations humaines

Au 31 décembre 2001, les effectifs du Groupe PERNOD RICARD étaient de 13 090 personnes dont 9 462 à l'étranger (sans prise en compte des filiales de Seagram et d'Agros, qui représentent respectivement environ 3 600 et 3 700 personnes).

Conformément à l'autorisation qui lui avait été donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 mai 2001, le Conseil d'Administration de PERNOD RICARD a institué, au cours de l'exercice 2001, deux plans d'options d'actions de la société, au profit des cadres à haut niveau de responsabilités du Groupe.

Le premier a porté sur 38 674 actions consenties en options d'achat le 19 septembre 2001 au profit de dix bénéficiaires au prix moyen de 78,70 € l'une.

Le prix d'attribution correspond à la moyenne des cours de l'action Pernod Ricard pendant les 20 séances de bourse qui ont précédé la réunion du Conseil ayant décidé cette attribution. Sur ce prix a été appliqué un rabais d'environ 5 %.

Le prix moyen d'achat unitaire de ces actions ressort à 57,81 €. Les frais de négociation ont été de 4 471 €.

Le second a porté sur 665 658 actions consenties en options de souscription à compter du 18 décembre 2001 au profit de 367 bénéficiaires et au prix de 77 €. Ce prix correspond à la moyenne des cours de l'action Pernod Ricard pendant les 20 séances de bourse qui ont précédé la réunion du Conseil ayant décidé cette attribution. Sur ce prix a été appliqué un rabais d'environ 5 %.

Par ailleurs il a été décidé, à effet du 11 février 2002, d'émettre un nouveau plan d'options donnant droit à la souscription de 111 187 actions. Le plan a été émis au profit de 84 bénéficiaires et au prix de 81,50 €.

Ce prix de souscription correspond à la moyenne des cours de l'action Pernod Ricard pendant les 20 séances de bourse qui ont précédé la réunion du Conseil ayant

décidé cette attribution. Sur ce prix a été appliqué un rabais d'environ 5 %.

Au cours de l'année 2001, 206 515 actions, 107 210 actions, 9 548 actions, 11 064 actions, 6 063 actions et 637 actions ont été respectivement acquises par les bénéficiaires ou radiées dans le cadre des plans d'options d'achat d'actions institués en 1994, 1996, 1997, 1999, en janvier 2000 et en décembre 2000.

Aucune option n'a été levée sur le plan de septembre 2000 et sur ceux mis en place en 2001.

Facteurs de risques

Gestion des risques de marché :

En 2001, la politique de gestion des risques de marché s'est poursuivie en respect des règles de prudence antérieures : le Groupe s'est attaché à couvrir ses expositions de taux, de change et de liquidité par des positions fermes fondées sur la stricte anticipation à court et moyen terme de son activité.

Gestion des risques juridiques :

Litiges relatifs aux marques détenues par PERNOD RICARD :

En dehors des litiges liés à la marche courante des activités et qui ne sont pas significatifs, les litiges suivants peuvent être relevés :

“HAVANA CLUB”

La marque « HAVANA CLUB », dont PERNOD RICARD est co-proprétaire au plan mondial avec une entreprise publique cubaine, fait l'objet d'attaques de la part d'un concurrent du Groupe aux Etats-Unis et en Espagne.

Aux Etats-Unis, l'action en contrefaçon intentée par le Groupe a été paralysée au cours du procès en 1998 par une modification de la loi.

Saisie par l'Union Européenne, l'Organisation Mondiale du Commerce a alors jugé cette loi discriminatoire, et donc contraire aux accords du GATT en matière de propriété industrielle : les Etats-Unis ont demandé un délai, expirant en janvier 2003, pour mettre leur législation en conformité avec la décision de l'OMC.

Parallèlement, le même concurrent tente - sans succès jusqu'à présent - d'obtenir de l'Office Américain de la Propriété Industrielle qu'il annule la marque concernée.

En Espagne, une action judiciaire relative à la propriété de la marque est en cours depuis 1999 et demeure sans résultat concret à ce jour.

“BECHEROVKA”

Cette marque fait, elle aussi, l'objet de contrefaçons en Républiques Tchèque et Slovaque. De nombreuses actions devant les juridictions civiles et pénales de ces deux pays ont donc été engagées pour confirmer les droits de propriété du Groupe sur la marque « BECHEROVKA » et faire sanctionner les contrefaçons précitées.

Assurances :

Dans le cadre d'un programme mondial d'assurances mis en place par le Groupe, celui-ci bénéficie de couvertures d'assurances adéquates visant à garantir (a) tous les risques de dommages aux biens et les pertes d'exploitation consécutives, (b) l'ensemble des transports de marchandises des sociétés du Groupe, (c) les conséquences pécuniaires de la mise en cause de la responsabilité civile des sociétés du Groupe et de leurs dirigeants.

Dans des domaines spécifiques, notamment pour l'assurance de leurs flottes automobiles, les sociétés du Groupe bénéficient de polices souscrites localement.

Aspects réglementaires :

L'activité d'élaboration et de commercialisation des boissons alcooliques de PERNOD RICARD s'inscrit dans un cadre législatif et réglementaire spécifique qui varie selon les pays.

Conscient de ses responsabilités dans le domaine des aspects sociaux de l'alcool, le Groupe a toujours eu à cœur de jouer un rôle de leader en la matière. Membre fondateur d'Entreprise & Prévention en France et de l'Amsterdam Group au niveau européen, membre actif, entre autres, du Portman Group au Royaume-Uni et du Century Council aux Etats-Unis, PERNOD RICARD s'est engagé à développer et financer des actions concrètes sur le terrain pour lutter contre la consommation abusive d'alcool et promouvoir une politique responsable dans le domaine des communications commerciales.

D'autre part, en France le Groupe est à l'origine de la création de l'Institut de Recherches et d'Etudes sur les Boissons (IREB), qui finance des chercheurs indépendants dans le secteur bio-médical et les sciences humaines pour mieux comprendre les causes de l'alcoolisme. L'expertise scientifique de l'IREB dans ces domaines fait autorité.

Autres :

Le Groupe ne se trouve pas dans une position de dépendance technique ou commerciale significative à l'égard d'autres sociétés, n'est pas soumis à des contraintes particulières de confidentialité et dispose des actifs nécessaires à l'exploitation de ses activités.

Recherche et développement :

En 2001, le Groupe à travers ses laboratoires de recherches et les travaux menés par ses différentes filiales, a poursuivi ses efforts de recherche et développement et consacré un peu moins de 1 % de son chiffre d'affaires consolidé en dépenses de cette nature. L'effectif moyen affecté à cette activité s'élève à environ 230 personnes. Les montants et les effectifs affectés à la recherche et développement ont légèrement baissé, par rapport aux années précédentes, en partie en raison des sorties de périmètre.

Perspectives d'avenir :

L'année 2002 sera pour le Groupe PERNOD RICARD essentiellement consacrée au recentrage sur son cœur de métier, les Spiritueux et Vins, au travers de :

- l'intégration des marques et réseaux issus de l'acquisition de Seagram,
- la finalisation du programme de désinvestissement des activités non stratégiques, principalement SIAS, BWG ainsi que certains actifs de Seagram.

Le processus d'intégration des marques et réseaux Seagram se déroule depuis le début de l'exercice comme anticipé.

La mise en place opérationnelle des réseaux de distribution était pratiquement achevée dès la finalisation de

l'opération ; les coûts du renforcement de nos équipes, nécessaire à la bonne reprise des marques, sont en ligne avec les prévisions faites en 2001.

L'organisation opérationnelle du Groupe restera fidèle au principe de décentralisation, gage de réactivité et d'efficacité : deux sociétés propriétaires de marques ont été créées, Chivas Brothers et Martell, ainsi que deux nouvelles sous-holding régionales, Pernod Ricard Central and South America et Pernod Ricard South Asia.

Le chiffre d'affaires Spiritueux et Vins s'élèverait ainsi en 2002 à 3,6 milliards d'euros environ, en progression de près de 90 % par rapport à 2001.

Le résultat opérationnel de notre cœur de métier devrait en conséquence doubler, et ce malgré l'impact d'éléments non récurrents liés à l'année d'intégration.

Notre bénéfice par action devrait, dès lors, être conforme à la prévision faite pour l'année 2 de l'opération, soit s'inscrire, hors éléments exceptionnels et amortissements de survaleurs, en progression de 50 % par rapport à son niveau de 1999.

PERNOD RICARD SOCIÉTÉ

PERNOD RICARD, Société Mère du Groupe, a pour rôle essentiel d'assurer les missions d'intérêt général et de coordination dans les domaines de la stratégie, du contrôle financier des filiales, de la croissance externe, du marketing, du développement, de la recherche, des relations humaines et de la communication. Par ailleurs, PERNOD RICARD est mandaté par ses filiales françaises pour effectuer pour leur compte, leurs achats d'espaces publicitaires.

Enfin, PERNOD RICARD a concédé à certaines de ses filiales l'exploitation des marques dont elle est propriétaire.

Les produits d'exploitation qui incluent les redevances perçues au titre des marques appartenant à PERNOD RICARD se sont élevés à 67 millions d'euros, en hausse de 5,6 % par rapport à 2000. Les charges d'exploitation s'élèvent à 71,5 millions d'euros, en hausse de 9,8 %.

Compte tenu de cette augmentation, le résultat d'exploitation passe de - 1,4 million d'euros à - 4,1 millions d'euros.

Le résultat financier atteint + 112,5 millions d'euros contre + 57,6 millions d'euros en 2000, du fait de l'augmentation des dividendes perçus des filiales.

En 2001, après impôts sur les sociétés, le résultat net de l'exercice s'est établi à - 74,5 millions d'euros contre un bénéfice de 68,8 millions d'euros en 2000. Cette perte est la conséquence de provisions exceptionnelles liées à la reprise et à la restructuration du réseau de distribution de Seagram, acquis en partenariat avec Diageo pour un montant d'environ 198 millions d'euros.

Il convient de noter qu'une partie importante du bénéfice issu de la cession d'Orangina-Pampryl figure dans les comptes de sociétés filiales et que son effet, au travers de distributions de dividendes, ne se traduira dans le compte de résultat de PERNOD RICARD qu'en 2002.

Affectation des résultats

Les comptes 2001 sont annexés au présent rapport et nous les soumettons à votre approbation.

Nous vous proposons de fixer à 1,80 euro par action le montant du dividende. L'affectation des résultats qui vous est soumise est donc la suivante :

Perte de l'exercice	Eur - 74 537 884,53
Report à nouveau créditeur	Eur 402 654 182,33

Montant distribuable **Eur 328 116 297,80**

Sur ce montant distribuable:

Dotation à la réserve spéciale des plus-values à long terme	Eur 109 880 698,00
Somme nécessaire pour servir aux actionnaires à titre de premier dividende une somme égale à 6 % du capital social, soit euros 0,186 par action	Eur 10 487 918,76
Somme nécessaire pour servir aux actionnaires à titre de dividende complémentaire euros 1,614 par action	Eur 91 008 069,24
Précompte mobilier	Néant
Le solde étant reporté à nouveau, soit	Eur 116 739 611,80

Montant réparti **Eur 328 116 297,80**

Lors de leur mise en paiement, les dividendes correspondant aux actions détenues par la Société seront déduits du dividende global et seront affectés au compte « Report à nouveau ».

Si vous approuvez ce projet d'affectation, le dividende global rapporté à une action sera de 2,70 euros (sur la base d'un avoir fiscal à 50 %).

Dividende distribué	1,80 euros
Impôt déjà payé au Trésor Public	0,90 euro

Nous vous demandons de fixer au 11 juin 2002 la date de mise en paiement du dividende, sous déduction de l'acompte de 0,80 euro versé le 10 janvier 2002.

Conformément aux dispositions de l'Article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que les montants des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents et celui de l'avoir fiscal correspondant ont été les suivants :

	Nombre d'actions	Montant net	Avoir fiscal	Revenu global
1998	56 386 660	9,84 F (1,50 EUR)	4,92 F (0,75 EUR)	14,76 F (2,25 EUR)
1999	56 386 660	1,60 EUR	0,80 EUR	2,40 EUR
2000	56 386 660	1,60 EUR	0,80 EUR	2,40 EUR

En application des dispositions relatives à la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques, nous soumettons à vos suffrages l'approbation des comptes consolidés.

Informations complémentaires

En application des programmes de rachat d'actions propres antérieurement autorisés, votre société détenait 1 760 013 actions au début de l'exercice 2001, acquises au prix moyen de 54,97 €.

Ces actions ont été affectées pour 38 674 d'entre elles en qualité de titres de réserve du programme d'options d'achat d'actions à effet du 19 septembre 2001. Pour le solde, soit 1 721 339 actions, elles ont été cédées en bourse au prix moyen de 79,60 €.

Au 15 avril 2002, votre société ne détient plus d'actions propres acquises précédemment en application des programmes de rachat d'actions autorisés autres que celles affectées en qualité de titres de réserve aux différents programmes d'options d'achat d'actions.

Nous vous informons que la Société Paul RICARD et la Société SIFA détiennent toutes deux 10 % ou plus des droits de vote de PERNOD RICARD.

FRM Corp et Fidelity International Limited (FIL) agissant pour le compte de leurs filiales ont produit une déclaration pour 5,03 % du capital (14.12.2001)

La Caisse des Dépôts et Consignation (CDC Ixis) a produit plusieurs déclarations, la dernière pour 5,37 % du capital (en date du 09.04.2002).

Les personnels de PERNOD RICARD et de ses filiales détiennent quant à eux 2,3 % du capital et 3,0 % des droits de vote.

Par ailleurs, le montant global brut des rémunérations et avantages versés, au cours de l'exercice, par le Groupe à chaque mandataire social s'analyse comme suit :

	euros
M. Patrick Ricard	1 092 388
M. Thierry Jacquillat	889 138
M. Richard Burrows	805 792
M. Pierre Pringuet	814 670
M. Jean-Claude Beton	50 944
M. Jean-Dominique Comolli	28 266
M. Jean-René Fourtou	28 266
M. François Gérard	451 149
M. Rafaël Gonzalez Gallarza	28 266
Mme Françoise Hémard	28 266
Mme Danièle Ricard	28 266
M. Gérard Théry	28 266
Société Paul Ricard	28 266

Conformément à la délégation de pouvoir reçue de l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2001, PERNOD RICARD a procédé, en date du 31 octobre, à une augmentation de capital par prélèvement sur le poste « report à nouveau » d'un montant de 18 870 754,34 Francs, puis à la conversion de ce nouveau capital en euros. Le capital social de PERNOD RICARD ressort ainsi à 174 798 646 euros. Le nombre d'actions étant inchangé.

Par ailleurs, à la même date, PERNOD RICARD a décidé de prélever sur le poste « prime d'émission » une somme de 1 887 076 Francs afin d'être affectée à la réserve légale qui ressort ainsi à 114 660 396 Francs soit 17 479 864,6 euros ou encore 10 % du capital de social.

Evénement significatif postérieur à la clôture

Dans le cadre du refinancement d'une partie de la dette souscrite pour l'acquisition des actifs de la branche vins et spiritueux de Seagram et usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par la troisième résolution à caractère extraordinaire de l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2001, votre Conseil d'Administration a décidé, dans sa séance du 18 décembre 2001, d'émettre des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (Océane).

Cette émission, qui a pris effet le 5 février 2002, a été réalisée sans application du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Elle a porté sur 4 567 757

obligations de 107 € de valeur nominale. La date de jouissance est du 13 février 2002. Le montant total de l'émission ressort à 488 749 999 €.

La durée de l'emprunt est de 5 ans et 322 jours à compter de la date de jouissance. Les obligations portent intérêt (coupons annuels) à 2,5 %. L'amortissement normal est, en totalité, fixé au 1^{er} janvier 2008 par remboursement à un prix de 119,95 €.

A tout moment à compter du 13 février 2002 et jusqu'au 7^{ème} jour ouvré qui précède la date de remboursement, les porteurs d'obligations pourront demander la conversion et/ou l'échange des obligations en actions Pernod Ricard à raison d'UNE action pour UNE obligation (sous réserve des ajustements prévus dans la note d'opération visée par la Commission des Opérations de Bourse le 5 février 2002 sous le numéro 02-103).

Les obligations ont été admises à la négociation à Paris sur le Premier Marché d'Euronext Paris S.A.

Le montant nominal maximal de l'augmentation de capital susceptible de résulter de la conversion des obligations s'élève à 14 160 046,70 €.

Après cette émission et compte tenu de l'augmentation de capital effectuée lors de la conversion du capital en euros par prélèvement sur les réserves, le montant nominal résiduel des nouvelles augmentations de capital que le Conseil d'Administration est autorisé à décider s'élève à 115 939 341,77 €.

Le Conseil d'Administration réuni le 15 avril 2002, a agréé les termes du rapport complémentaire prévu par la réglementation en vigueur. Ce rapport et celui des Commissaires aux Comptes qui l'ont vérifié sont à votre disposition et portés à votre connaissance.

AUTRES RÉOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

I. Résolutions à caractère ordinaire

Nous vous demandons de bien vouloir donner quitus à votre conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice 2001.

Nous vous proposons de réélire Madame Françoise HEMARD, en qualité d'administrateur et Monsieur Rafaël GONZALEZ GALLARZA dont les mandats viennent à échéance pour cette présente assemblée.

Nous soumettons également à votre suffrage la nomination de Monsieur Jean-Jacques LAFFONT en qualité de nouvel administrateur.

Votre conseil vous propose de porter de 339 199,06 euros (2 225 000 F) à 382 200 euros le montant des jetons de présence à compter de l'exercice 2002 soit une augmentation de 12,7 % ; cette hausse est en partie liée à la création du comité d'audit.

Nous vous proposons également d'autoriser votre Société, pour la durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée, à acheter ses propres actions dans limite de 10 % du capital social, c'est-à-dire 5 638 666 actions sur la base du nombre d'actions existant au 31 décembre 2001 en vue de poursuivre, dans l'ordre de priorité décroissant indicatif, les objectifs suivants :

- la remise de titres à l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société ;
- la régularisation de cours par intervention systématique en contre-tendance, sur le marché du titre ;
- la cession, l'échange ou le transfert des titres achetés par tous moyens en fonction des opportunités ;
- l'attribution d'actions aux salariés de la Société et de son Groupe soit par attribution d'options d'achat, soit dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, soit selon toute autre formule légale visant à favoriser l'épargne salariale ;
- l'annulation éventuelle des actions en vue d'optimiser le résultat par action et d'optimiser la rentabilité des fonds propres.

II. Résolutions à caractère extraordinaire

Les résolutions à caractère extraordinaire que nous vous soumettons ont essentiellement pour objet de renouveler des délégations de pouvoirs au profit du conseil d'administration et de mettre en conformité les statuts de

notre société avec les nouvelles dispositions légales en vigueur résultant de la loi du 15 mai 2001 sur les Nouvelles Régulations Economiques.

1. Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'annuler les propres actions acquises par elle

Par la neuvième résolution, il vous a été proposé d'autoriser, à nouveau, votre conseil d'administration, en application des dispositions de l'article L 225-209 du Code de Commerce à acheter des actions de la société, dans la limite de 10 % du capital.

Parmi les objectifs poursuivis figure notamment celui d'annuler éventuellement les actions ainsi acquises en vue d'optimiser le résultat par action et la rentabilité des fonds propres.

Votre conseil d'administration sollicite donc l'autorisation de réduire le capital social pour annuler tout ou partie des actions ainsi acquises par la société et non affectées au plan d'option d'achat d'actions à consentir aux cadres à haut niveau de responsabilité et aux mandataires sociaux salariés de la société ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L 225-180 du Code de Commerce.

Les incidences financières d'une telle opération sont décrites dans la note d'information publiée par la société conformément à la réglementation en vigueur.

L'autorisation sollicitée qui serait donnée pour une durée de vingt quatre mois remplacerait celle de même nature accordée par l'assemblée générale extraordinaire le 2 mai 2000.

2. Sort des délégations de pouvoirs conférés au conseil d'administration par les deuxième et troisième résolutions à caractère extraordinaire de l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2001 en vue d'augmenter le capital en période d'OPA ou d'OPE

Votre Assemblée Générale du 3 mai 2001 a conféré au conseil d'administration l'autorisation de procéder à l'émission de valeurs mobilières conduisant à l'augmentation de capital soit avec application du droit préférentiel de souscription des actionnaires, soit avec suppression de ce droit.

La même Assemblée Générale a décidé que les délégations de pouvoirs conférées à cet effet au conseil d'administration seraient suspendues en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la société, sauf si l'émission ou les émissions de valeurs mobilières conduisant à l'augmentation de capital ont été approuvées dans leur principe antérieurement au dépôt de l'offre d'acquisition.

Cette décision valant jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale, nous vous proposons de la renouveler en l'état pour une durée de une année.

3. Mise en harmonie des statuts avec la loi du 15 mai 2001

La loi sur les Nouvelles Régulations Économiques du 15 mai 2001 oblige les sociétés anonymes à mettre leurs statuts en conformité avec les dispositions légales qu'elle institue.

Celles-ci concernent pour l'essentiel l'organisation de la direction générale et le rôle du conseil d'administration.

Nous vous proposons en premier lieu de préciser sous l'article 10 des statuts « Forme des actions » et relatif notamment aux titres au porteur identifiables que la société est en droit de demander, comme le prévoit la loi nouvelle, l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

La direction générale

Il sera dorénavant possible de procéder à la dissociation des fonctions entre présidence du conseil d'administration et direction générale de la société. La loi dispose en effet que la direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général. Cette dissociation n'est pas imposée par le législateur. C'est au conseil d'administration qu'il appartient de choisir entre les deux modalités d'exercice de la direction générale dans les conditions définies par les statuts.

Il convient de préciser que la direction générale étant désormais confiée au seul directeur général, président ou non, le ou les anciens directeurs généraux ont pris le titre de directeurs généraux délégués. La société pourra désormais désigner cinq directeurs généraux délégués.

Le conseil d'administration

Le législateur donne une nouvelle définition des pouvoirs du conseil d'administration que nous avons reprise à l'article des statuts prévoyant les attributions du conseil.

La modification -éventuelle- de l'organisation du conseil d'administration et de la direction générale n'emporte aucune conséquence en matière de pouvoir de représentation de la société vis-à-vis des tiers.

D'autres modifications concernent les actions d'administrateur, la faculté laissée au règlement intérieur du conseil de prévoir la participation d'administrateurs à ses réunions par des moyens de visioconférence, l'extension du champ d'application des conventions réglementées à celles conclues entre la société et l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 5 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant.

Les modifications relatives à la direction générale et au conseil d'administration emportent une refonte des articles 17 « Actions d'administrateur », 20 « Bureau (du conseil d'administration) », 21 « Réunions (du conseil d'administration) », 23 « Pouvoirs du conseil d'administration », 24 « Direction Générale », 27 « Conventions entre la société et un dirigeant, un administrateur ou un actionnaire ».

Convocation et participation aux assemblées générales

Désormais, les actionnaires représentant au moins 5 % du capital peuvent demander, par voie de justice, la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'assemblée générale.

Cette réduction de la quotité requise de 10 % à 5 % exige une correction de l'article 31 « Assemblée générale ».

La loi autorisant aujourd'hui la participation des actionnaires aux assemblées générales par des moyens de visioconférence ou de télécommunications, nous prévoyons cette faculté dans la nouvelle rédaction proposée de l'article 32 des statuts « Composition et tenue des assemblées générales ».

Le texte des clauses ou des articles dont la modification est soumise à votre approbation est insérée dans le projet de la douzième résolution.

Après la présentation des rapports des commissaires aux comptes établis conformément au Code de Commerce, votre conseil se tient à votre disposition pour vous donner toutes explications complémentaires.

Le Conseil d'Administration



Pernod Ricard

Comptes Consolidés



Pernod Ricard

Société Anonyme au capital de 174 798 646 €
Siège Social : 142, bd Haussmann, 75008 Paris / Tél. : 01.40.76.77.78 - Fax : 01.42.25.95.66
R.C.S. Paris B 582041 943 (58B4194)

Compte de résultat consolidé

En millions d'euros	2001	2000	1999	2001/2000 %
Chiffre d'affaires hors droits et taxes (H.D.T.)	4 555,2	4 382,0	3 590,3	4,0 %
Achats consommés	(2 412,2)	(2 293,3)	(1 792,8)	5,2 %
Marge brute	2 143,0	2 088,7	1 797,5	2,6 %
Frais de commercialisation et de distribution	(1 031,3)	(996,9)	(863,8)	3,5 %
Frais de production et frais généraux	(661,2)	(670,7)	(561,4)	- 1,4 %
Résultat opérationnel	450,5	421,1	372,3	7,0 %
Frais financiers nets	(39,5)	(52,2)	(32,1)	- 24,3 %
Résultat courant	411,0	368,9	340,2	11,4 %
Résultat exceptionnel	220,0	(53,4)	(8,2)	NS
Impôts sur les sociétés	(235,7)	(97,2)	(92,8)	142,6 %
Résultat des sociétés mises en équivalence	0,7	2,1	2,3	- 66,9 %
Résultat net avant amortissement des survaleurs	396,0	220,4	241,5	79,7 %
Amortissement des survaleurs	(31,4)	(20,4)	(21,1)	53,8 %
Résultat net	364,6	200,0	220,3	82,3 %
Droit des tiers dans le résultat	6,4	5,0	7,1	29,2 %
Droit du Groupe dans le résultat	358,2	195,0	213,2	83,7 %

Résultat par action *	Euros	Euros	Euros	2001/2000
Résultat courant	7,29	6,54	6,03	11,4 %
Résultat net part du Groupe	6,35	3,46	3,78	83,7 %
Résultat net avant impôt	Euros	Euros	Euros	2001/2000
Global (en millions)	600,3	297,1	313,1	102,1 %
Par action	10,65	5,27	5,55	102,0 %

* Nombre d'actions en 1999, 2000 et 2001 : 56 386 660

Bilan consolidé

ACTIF

En millions d'euros	31/12/2001			31/12/2000 Valeur nette	31/12/1999 Valeur nette
	Valeur brute	Amortissements et Provisions	Valeur nette		
Actif immobilisé					
Immobilisations Incorporelles	2 116,7	93,3	2 023,4	591,5	548,7
Immobilisations Corporelles	2 243,2	1 120,7	1 122,5	816,1	685,2
Survaleurs	470,1	230,3	239,8	396,0	367,9
Immobilisations Financières	1 203,2	417,2	786,0	184,7	313,1
Total de l'actif immobilisé	6 033,2	1 861,5	4 171,7	1 988,3	1 914,9
Actif circulant					
Stocks	2 510,1	49,1	2 461,0	1 072,7	996,4
Créances d'exploitation	1 768,3	97,0	1 671,3	1 238,7	1 088,5
Impôt Différé Actif	133,8	-	133,8	-	-
Valeurs mobilières de placement	155,7	3,7	152,0	128,9	150,1
Disponibilités	932,7	-	932,7	323,6	277,0
Total de l'actif circulant	5 500,6	149,8	5 350,8	2 763,9	2 512,0
Comptes de régularisation Actif	95,4	3,3	92,1	58,9	44,8
Ecart de conversion Actif	7,2	-	7,2	1,7	0,5
Total actif	11 636,4	2 014,6	9 621,8	4 812,8	4 472,2

PASSIF

En millions d'euros	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999
Capitaux propres Groupe	2 451,8	2 072,2	2 061,4
dont Résultat Net part du Groupe	358,2	195,0	213,2
Intérêts minoritaires	61,1	83,8	57,8
dont Résultat Tiers	6,4	5,0	7,1
Provisions pour Risques & Charges	518,1	134,7	85,0
Impôt différé passif	-	15,5	16,8
Dettes			
Dettes financières	4 779,2	1 326,4	1 185,0
Emballages consignés	4,0	11,5	10,9
Dettes d'exploitation	1 407,3	1 070,1	974,6
Dettes diverses	395,9	98,0	77,0
Total des dettes	6 586,4	2 506,0	2 247,4
Comptes de régularisation Passif	4,4	0,6	3,9
Total passif	9 621,8	4 812,8	4 472,2

Tableau de variation des capitaux propres du groupe

En millions d'euros	Capitaux propres du Groupe
AU 31 DÉCEMBRE 1999	2 061,4
Dividendes payés aux actionnaires	(86,0)
Titres auto détenus	(95,2)
Précompte	(12,8)
Variation de l'écart de conversion	2,1
Changement méthode comptable (1)	2,0
Effet Devise	11,5
Autres mouvements	(5,8)
Résultat net consolidé 2000 - part du groupe	195,0
AU 31 DÉCEMBRE 2000	2 072,2
Dividendes payés aux actionnaires	(84,6)
Titres auto détenus	116,8
Précompte	(19,3)
Variation de l'écart de conversion	(8,7)
Effet Devise	5,1
Autres mouvements	12,1
Résultat net consolidé 2001 - part du groupe	358,2
AU 31 DÉCEMBRE 2001	2 451,8

(1) Impact du changement de méthode dans le calcul de l'impôt différé sur les marges en stock : le taux d'impôt désormais retenu est celui de la société distributrice contre celui de la société productrice précédemment.

Tableau de financement consolidé

En millions d'euros	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999
Résultat net consolidé part du Groupe	358,2	195,0	213,2
Résultat net consolidé part des minoritaires	6,4	5,0	7,1
Résultat des sociétés mises en équivalence (net des dividendes reçus)	(0,7)	0,2	(0,5)
Dotation aux amortissements sur immobilisations	129,1	106,6	86,3
Dotation aux amortissements des survaleurs	113,0	20,7	20,9
Variation des provisions et de l'impôt différé (3)	104,8	22,6	10,6
Plus-value sur cession d'immobilisations et autres éléments	(339,3)	(1,7)	(38,0)
Capacité d'autofinancement	371,5	348,4	299,7
Diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement (2)	122,4	(65,3)	28,6
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation	493,9	283,1	328,2
Acquisitions d'immobilisations non financières (nettes des cessions)	(116,6)	(155,7)	(112,1)
Acquisitions d'immobilisations financières (nettes des cessions)	50,6	(98,6)	(62,7)
Incidence des variations du périmètre de consolidation (4)	(3 151,2)	(46,1)	(53,1)
Variation des créances et des dettes sur immobilisations	10,3	12,1	(25,2)
Variation de la trésorerie issue des opérations d'investissement	(3 206,9)	(288,3)	(252,9)
Augmentation de capital	-	-	-
Dividendes versés	(108,1)	(107,9)	(92,5)
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement	(108,1)	(107,9)	(92,5)
Incidence des écarts de conversion	0,5	(2,8)	(63,7)
Variation de l'endettement net	(2 820,6)	(115,9)	(81,0)
Endettement net à l'ouverture de l'exercice	(873,9)	(758,0)	(677,0)
Endettement net à la clôture de l'exercice (1)	(3 694,5)	(873,9)	(758,0)

Notice sur la présentation du tableau de financement :

(1) La variation de l'endettement net se compose de la variation des emprunts, des dettes financières et de la trésorerie.

L'endettement net se décompose comme suit :

En millions d'euros	01/01/2002	01/01/2001	01/01/2000
Emprunts et dettes financières	(4 779,2)	(1 326,4)	(1 185,0)
Valeurs mobilières de placement	152,0	128,9	150,0
Disponibilités	932,7	323,6	277,0
Endettement net d'ouverture	(3 694,5)	(873,9)	(758,0)

(2) La variation du BFR (calculée nette des provisions pour actifs circulants) se décompose comme suit :

En millions d'euros	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999
Stocks nets	2,0	10,6	(15,3)
Créances d'exploitation nettes	(70,8)	(90,4)	(83,6)
Dettes d'exploitation	214,1	46,5	128,1
Autres	(22,9)	(32,0)	(0,6)
Total	122,4	(65,3)	28,6

(3) A l'exclusion des provisions pour actifs circulants prises en compte dans la variation du BFR :

En millions d'euros	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999
Variation des provisions sur actifs circulants	28,0	3,5	3,6

(4) L'incidence des variations du périmètre de consolidation correspond aux acquisitions Seagram et Wyborowa, à l'augmentation de notre participation dans Agros ainsi qu'aux cessions d'Orangina, San Giorgio Flavors et Italcanditi.

Annexe

aux comptes consolidés

NOTE 1 - PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

FAIT MARQUANT DE L'EXERCICE

L'événement marquant de l'exercice réside dans la finalisation de l'acquisition le 21 décembre 2001, en partenariat avec Diageo, de l'ensemble des activités vins et spiritueux de SEAGRAM.

Comptabilisation de l'acquisition Seagram au 21 décembre 2001

Les actifs rachetés par PERNOD RICARD s'analysent en deux catégories :

- les actifs destinés à être conservés et qui sont consolidés par intégration globale,
- les actifs destinés à être liquidés ou cédés qui ne sont pas consolidés et dont le coût net de liquidation / cession est considéré comme une composante du coût d'acquisition des actifs susmentionnés.

Au total, le coût d'acquisition des actifs destinés à être conservés est la somme du prix payé à Vivendi Universal corrigé des ajustements résultant du «Sale And Purchase Agreement», des coûts nets de liquidation / cession, des flux de compensation vis à vis du co-acheteur Diageo et des frais d'acquisition.

Il s'élève à 3 232 millions d'euros et conduit à un écart de première consolidation de 309 millions d'euros.

Dans le cadre du processus de première consolidation (qui sera ajusté et finalisé à l'occasion de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2002), PERNOD RICARD a réexaminé les valeurs d'entrée des éléments d'actifs et de passifs identifiables tels qu'estimées au 21 décembre 2001 pour les mettre à leur juste valeur tel que requis par le règlement CRC n° 99-02. Les nouvelles valeurs d'entrée des actifs et passifs ont ainsi été corrigées principalement sur les postes suivants :

Impact des écarts d'évaluation sur la situation nette achetée (au 21/12/2001)

en millions d'euros	Bilan acheté	Ecarts d'évaluation	Total
Marques	761	696	1 457
Immobilisations corporelles et incorporelles (hors marques)	372	(14)	358
Stocks	1 649	(260)	1 389
Provisions pour risques et charges	(26)	(292)	(318)
Impôts différés actif et passif	(41)	188	147
Autres	208	(9)	199
Total	2 923	309	3 232

Cette opération conduit à limiter la reconnaissance de la valeur totale des marques achetées à 1 457 millions d'euros, bien que la méthode de valorisation des marques traditionnellement retenue par PERNOD RICARD, à savoir actualisation de cash flows futurs, eut conduit à une valorisation supérieure.

1.1. Principes de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis conformément aux dispositions de la Loi n° 85-11 du 3 janvier 1985 et du décret d'application n° 86-221 du 17 février 1986.

Les comptes ont été arrêtés selon le règlement CRC n° 99-02. Les états financiers consolidés regroupent, par intégration globale, les filiales d'importance significative dans lesquelles le Groupe PERNOD RICARD contrôle, directement ou indirectement, plus de 50 % du capital ou exerce un contrôle de fait.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence.

Toutes les transactions d'importance significative entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes au Groupe sont éliminés.

La liste des sociétés consolidées figure à la note 16. Par mesure de simplification ou en raison du préjudice grave qui pourrait en résulter, seuls les noms et coordonnées des principales sociétés faisant partie du périmètre de consolidation y sont indiqués.

1.2. Méthodes de conversion

La conversion des comptes établis en devises étrangères est effectuée selon les principes suivants :

- les comptes de bilan sont convertis en utilisant les cours officiels de change à la fin de l'exercice ;
- les comptes de résultat sont convertis en utilisant pour chaque devise le cours moyen de l'exercice ;
- l'écart de conversion, résultant d'une part de l'impact de la variation du taux de change entre le 31 décembre 2000 et le 31 décembre 2001 sur les capitaux propres d'ouverture et, d'autre part, de l'utilisation de taux différents pour le compte de résultat et le bilan, est inclus dans les réserves consolidées.

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions. Les pertes et profits, résultant de la conversion des soldes concernés aux cours du 31 décembre 2001, sont portés au compte de résultat.

1.3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'entrée. Elles sont dépréciées lorsque leur valeur d'inventaire devient inférieure à leur valeur brute.

Pour les marques, la valeur d'inventaire est déterminée en fonction de leurs profits futurs.

En application de la Loi du 3 janvier 1985, les fonds de commerce dégagés à l'occasion de fusions antérieures à l'exercice 1987, ont été amortis en 1987 par imputation de leur valeur nette sur les capitaux propres.

1.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou, s'il y a lieu, à une valeur réévaluée en application des dispositions légales.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire ou, le cas échéant, dégressif, appliqué à la durée d'utilisation estimée.

Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

Constructions	15 à 50 ans
Installations, matériel et outillage	5 à 15 ans
Autres immobilisations	3 à 5 ans

Les biens immobiliers d'un montant significatif qui sont acquis au moyen d'un contrat de crédit-bail sont capitalisés et amortis selon la durée de vie économique du bien. Les immeubles ayant fait l'objet de cession-bail font l'objet d'un retraitement similaire. La plus-value dégagée lors de ces opérations est éliminée des résultats de l'exercice de cession.

Les emballages consignés sont évalués au prix de revient. Sur la base des statistiques de chaque entreprise, un retraitement est effectué pour, d'une part, ajuster la valeur d'actif des emballages en fonction des pertes découlant de la casse, d'autre part, comptabiliser le profit éventuel résultant de la freinte en clientèle. Lors de tout changement des taux de consignation, la dette correspondant aux emballages en clientèle est évaluée aux nouveaux taux et la perte éventuelle constatée en résultat.

L'obsolescence est prise en compte par voie d'amortissement.

1.5. Immobilisations financières

Les titres de participation non consolidés sont évalués à leur coût d'acquisition. S'il y a lieu, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute.

Cette valeur d'inventaire est égale à la valeur actuelle, qui, d'une façon générale peut être estimée à partir du

cours de bourse, ou correspondre à la quote-part des capitaux propres de la société que ces titres représentent.

1.6. Ecart d'acquisition

Depuis le 1^{er} janvier 1986, les écarts d'évaluation sont affectés aux actifs et en particulier aux marques s'il y a lieu. L'écart d'acquisition (survaleur) est amorti selon le mode linéaire sur une durée n'excédant pas 40 ans et appropriée à la nature de l'acquisition effectuée. Pour la plupart des investissements stratégiques et notamment les acquisitions d'IRISH DISTILLERS GROUP et d'ORLANDO WYNDHAM, les écarts d'acquisition sont amortis sur une durée de 40 ans. Ceux-ci représentent environ 35 % du montant net des survaleurs au 31 décembre 2001, contre 42 % au 31 décembre 2000.

Les survaleurs sur les acquisitions récentes sont amorties sur une durée n'excédant pas 20 ans.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une analyse à chaque arrêté en fonction de l'évolution de la filiale et peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une dépréciation.

1.7. Stocks

Les stocks sont évalués au prix de revient ou au prix de marché, si ce dernier est inférieur. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

La majeure partie des stocks est évaluée selon la méthode des coûts moyens pondérés.

Le prix de revient des stocks à cycle long est calculé, de façon uniforme, en incluant les coûts de distillation et de vieillissement hors frais financiers ; ces stocks sont classés en actif circulant selon les usages de la profession, bien qu'une part substantielle de ceux-ci ne soit destinée à la vente qu'après un délai de stockage supérieur à 1 an.

Pour les stocks Seagram acquis par PERNOD RICARD :

- les produits finis sont valorisés au prix de vente diminué des frais et de la marge relatifs à l'effort de commercialisation restant à réaliser.
- les produits en cours de production (notamment les stocks à vieillissement des activités « whisky » et « cognac ») ont également fait l'objet de l'exercice de juste valeur en tenant compte en particulier des stocks à rotation lente et des coûts éventuels de portage.

1.8. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan, pour leur valeur d'origine. Lorsque la valeur de

marché de ces titres à la clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'origine, une provision pour dépréciation est constituée.

1.9. Emprunts en devises

Le traitement des écarts de conversion relatifs aux emprunts en devise différente de la monnaie de fonctionnement de l'entité emprunteuse est le suivant :

- si l'emprunt est adossé à un investissement net (entité autonome) de monnaie de fonctionnement identique à la monnaie empruntée, alors les écarts de conversion, nets d'impôt, sont comptabilisés en situation nette,
- si l'emprunt est adossé à un actif dont la valeur varie en fonction de la devise empruntée, alors les écarts de conversion, nets d'impôt, sont comptabilisés en situation nette,
- si aucun adossement n'est possible, les écarts de conversion sont comptabilisés en résultat.

Les effets de la variation du cours de change sur les remboursements à l'échéance des emprunts en livres irlandaises, contractés pour l'acquisition du Groupe IRISH DISTILLERS, ont été éliminés par la constitution d'un dépôt, dans la même devise, d'un montant identique à celui de la dette.

1.10. Provisions pour risques et charges

Le poste enregistre l'ensemble des provisions pour risques et charges comptabilisées par les sociétés du Groupe, et en particulier la provision pour indemnités de départ à la retraite hors charges sociales.

Les sociétés étrangères du Groupe provisionnent dans leurs comptes les engagements de retraite en fonction des dispositions nationales en vigueur. Les sociétés françaises du Groupe enregistrent dans leurs comptes les indemnités de départ à la retraite acquises à la clôture de l'exercice pour l'ensemble des personnes ayant 45 ans et plus et dont l'ancienneté est supérieure à 10 ans, à l'exception de Martell pour laquelle la méthode retenue est la méthode actuarielle « Projected Unit Credit ». Cette provision est calculée par actualisation des engagements futurs.

1.11. Impôt sur les bénéfices

Depuis le 1^{er} janvier 1977, le Groupe PERNOD RICARD bénéficie du régime de l'intégration fiscale pour les sociétés françaises détenues à plus de 95 %.

Les écarts temporaires entre résultat fiscal et résultat comptable donnent lieu à la comptabilisation des

impôts différés actifs ou passifs qui en résultent selon la méthode du report variable ; il s'agit principalement des décalages temporaires, des annulations de provisions réglementées et des retraitements de consolidation.

Les impôts différés actifs au titre de déficits fiscaux et moins-values à long terme n'ont été enregistrés que dans la mesure où la probabilité de leur imputation à court terme sur des bénéfices fiscaux futurs est élevée.

Le poste Impôt Différé Passif enregistre la charge latente nette d'impôt tant à long terme qu'à court terme.

Dans le cadre de la première consolidation de Seagram, des impôts différés ont été retenus sur les différences temporaires et sur l'écart d'évaluation à l'exception des réévaluations de marques pour lesquelles aucun impôt différé passif n'a été reconnu considérant que ces marques achetées ne peuvent faire l'objet d'une cession indépendamment des sociétés auxquelles elles sont rattachées.

Les impôts différés en France ont été réévalués en fonction du taux d'impôt en vigueur à la fin de l'exercice sans tenir compte de la minoration des contributions supplémentaires sur les exercices futurs, dont l'impact est non significatif.

1.12. Gestion des risques financiers et comptabilisation des instruments de couverture du risque de taux d'intérêt

En 2001, la politique de gestion des risques financiers s'est poursuivie en respect des règles de prudence antérieures : le Groupe Pernod Ricard s'est attaché à couvrir ses expositions de taux, de change et de liquidités par des positions fermes fondées sur la stricte anticipation de son activité. En particulier, la pratique d'une gestion centralisée du risque de change et la réalisation d'une compensation multilatérale des flux intercompagnies (netting) ont eu pour effet de réduire de façon significative l'exposition au risque de change. Compte tenu du mécanisme de netting et de la politique de couverture suivie, l'assiette résiduelle exposée au risque de change est peu significative.

Les résultats liés aux contrats de garantie de taux souscrits sont rapportés, en comptabilité, dans les résultats du Groupe PERNOD RICARD prorata temporis tout au long de la durée de vie de ces opérations :

- les primes payées sont étalées comptablement sur la durée de vie du contrat ;
- les différentiels d'intérêts perçus ou payés périodiquement, sont comptabilisés dans l'exercice de référence .

NOTE 2 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Incidence de l'acquisition de Seagram sur le Bilan consolidé au 31/12/01 :

ACTIF	31/12/2001		31/12/2000	
	PERNOD RICARD Valeur nette	Actifs Seagram Valeur nette	PERNOD RICARD hors Seagram Valeur nette	PERNOD RICARD Valeur nette
En millions d'euros	(1)	(2)	(1) - (2)	
Actif immobilisé				
Immobilisations Incorporelles	2 023,4	1 456,8	566,6	591,5
Immobilisations Corporelles	1 122,5	369,6	752,9	816,1
Survaleurs	239,8	0,0	239,8	396,0
Immobilisations Financières	786,0	576,4	209,6	184,7
Total de l'actif immobilisé	4 171,7	2 402,8	1 768,9	1 988,3
Actif circulant				
Stocks	2 461,0	1 385,6	1 075,4	1 072,7
Créances d'exploitation	1 671,3	383,3	1 288,0	1 238,7
Impôt différé actif	133,8	142,6	- 8,8	0,0
Valeurs mobilières de placement	152,0	7,8	144,2	128,9
Disponibilités	932,7	34,1	898,6	323,6
Total de l'actif circulant	5 350,8	1 953,4	3 397,4	2 763,9
Comptes de régularisation Actif	92,1	15,2	76,9	58,9
Ecart de conversion Actif	7,2	1,6	5,6	1,7
Total Actif	9 621,8	4 373,0	5 248,8	4 812,8

PASSIF	31/12/2001		31/12/2000	
	PERNOD RICARD	"Seagram"	PERNOD RICARD hors "Seagram"	PERNOD RICARD
En millions d'euros	(1)	(2)	(1) - (2)	
Capitaux propres Groupe				
dont Résultat Net part du Groupe	358,2	- 4,4	362,6	195,0
Intérêts minoritaires	61,1	1,1	60,0	83,8
dont Résultat Tiers	6,4	0,0	6,4	5,0
Provisions pour Risques & Charges	518,1	312,5	205,6	134,7
Provisions pour imposition différée	0,0	0,0	0,0	15,5
Dettes				
Dettes financières	4 779,2	3 678,1	1 101,1	1 326,4
Emballages consignés	4,0	0,0	4,0	11,5
Dettes d'exploitation	1 407,3	207,0	1 200,3	1 070,1
Dettes diverses	395,9	167,4	228,5	98,0
Total des dettes	6 586,4	4 052,5	2 533,9	2 506,0
Comptes de régularisation Passif	4,4	0,0	4,4	0,6
Total Passif	9 621,8	4 373,0	5 248,8	4 812,8

Outre l'acquisition de Seagram, le périmètre de consolidation a été modifié du fait des opérations suivantes :

Changements de périmètre liés à l'exercice 2001 :

- Dans le secteur des Préparations de Fruits et Boissons Sans Alcool : cession des sociétés italiennes Italcanditi (janvier 2001) et San Giorgio Flavors (juin

2001), vente de certains actifs appartenant à Agros (Pologne) et cession d'Orangina-Pampryl et Yoo-Hoo Industries (octobre 2001)

- Dans le secteur des Spiritueux et Vins : arrêt de la mise en équivalence de la société Simeon Wines (Australie) en raison de la perte de l'influence notable, acquisition de Casa Dels Licors (février 2001) et de Wyborowa SA (août 2001).

Changements de périmètre liés à l'exercice 2000 :

- Dans le secteur des Spiritueux et Vins : cession des parts détenues dans Heublein do Brasil au 2nd semestre 2000 et acquisition de la totalité de Boulevard Distillers au 2nd semestre 2000.
- Dans le secteur de la Distribution : acquisition de Daunts (avril 2000)

NOTE 3 - RÉSULTAT FINANCIER

En millions d'euros	2001	2000	1999
Frais financiers nets	(56,1)	(69,8)	(46,4)
Produits de participation	16,2	15,4	9,3
Gains de change et autres	0,4	2,2	5,0
TOTAL	(39,5)	(52,2)	(32,1)

NOTE 4 - CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS NETS

En millions d'euros	2001	2000	1999
Plus-values nettes sur cessions d'actifs et provisions ou dépréciations liées aux cessions d'activités de diversification	352,8	2,3	31,8
Charges de restructuration	(37,3)	(23,9)	(23,1)
Provisions pour risques et dépréciation d'actifs	(60,7)	-	-
Reprise Seagram	(15,9)	-	-
Autres	(18,9)	(31,8)	(16,9)
TOTAL	220,0	(53,4)	(8,2)

- Les plus-values nettes sur cessions d'actifs comprennent essentiellement les plus-values liées aux cessions d'Orangina-Pampryl, Yoo-Hoo et San Giorgio Flavors et les provisions pour risques et charges ou dépréciations liées aux sociétés SIAS et BWG en cours de cession.
- Les charges de restructuration concernent principalement des restructurations industrielles en cours en France pour 28 millions d'euros.
- Les provisions pour risques et dépréciation d'actifs s'expliquent notamment par la dépréciation de certains actifs de Renault Bisquit et des provisions pour risques passées sur l'Argentine.

- Le poste « Reprise Seagram » correspond au résultat réalisé par les ex-entités Seagram entre le 21 et le 31 décembre 2001, aux éléments exceptionnels relatifs à des coûts liés à la reprise de ces entités et aux frais financiers de portage sur cette période.

NOTE 5 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, SURVALEURS ET AMORTISSEMENTS DES SURVALEURS

Les immobilisations incorporelles qui figurent à l'actif du Bilan en fin d'exercice sont principalement constituées de marques.

La valeur des marques acquises est déterminée en fonction du secteur d'activité de la société et de l'importance de leur diffusion internationale.

La valeur d'inventaire est estimée à partir des profits futurs que peut générer la marque concernée.

La variation des immobilisations incorporelles entre 2000 et 2001 correspond principalement aux marques intégrées en portefeuille lors de l'acquisition de Seagram et en particulier aux marques Chivas, Martell, Seagram's Gin, The Glenlivet et Glen Grant pour un montant total de 1 457 millions d'euros.

En ce qui concerne la variation des survaleurs, elle provient essentiellement des cessions de Yoo-Hoo, d'Italcanditi et de la dépréciation exceptionnelle des survaleurs de BWG.

Enfin, l'augmentation de la dotation aux amortissements entre 2000 et 2001 de 20,4 millions d'euros à 31,4 millions d'euros résulte essentiellement de l'amortissement accéléré sur Renault Bisquit et Canei.

Le Groupe n'est dépendant d'aucun brevet ou licence spécifique.

NOTE 6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En millions d'euros	2001		2000		1999
	Valeur brute	Amort. provisions	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	80,6	7,8	72,8	62,6	59,0
Constructions	631,0	245,8	385,2	274,8	239,3
Installations techniques, matériel et outillage	1 130,3	676,6	453,7	343,3	283,0
Autres immobilisations corporelles	330,4	190,3	140,1	79,5	72,0
Immobilisations corporelles en cours	69,5	0,2	69,3	55,3	30,1
Avances et acomptes	1,4		1,4	0,6	1,8
TOTAL	2 243,2	1 120,7	1 122,5	816,1	685,2

Les investissements annuels 2001 atteignent environ 156 millions d'euros (116 millions d'euros nets des cessions), avec la répartition suivante par secteur d'activité en 2001 :

Spiritueux et Vins France	9,6 %
Spiritueux et Vins Etranger	59,8 %
Préparations de Fruits et Boissons Sans Alcool	21,7 %
Distribution	8,9 %

La progression de la base brute de tous les postes des immobilisations corporelles résulte essentiellement de l'intégration dans le périmètre des sociétés Chivas, Martell et des ex entités Seagram de la zone Amérique pour un montant de 685 millions d'euros.

NOTE 7 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En millions d'euros	2001		2000	1999	
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur nette	
Titres mis en équivalence	3,6	0,0	3,6	19,5	42,4
Autres titres de participations	953,7	411,5	542,2	131,4	216,2
Créances sur participations	228,6	4,6	224,0	19,0	38,5
Autres	17,3	1,1	16,2	14,8	16,1
TOTAL	1 203,2	417,2	786,0	184,7	313,1

La variation des autres titres de participations s'explique pour 395 millions d'euros par des titres de participations détenus par PERNOD RICARD dans des sociétés acquises dans le cadre de l'opération Seagram et pour 14 millions d'euros par la déconsolidation de la société Simeon Wines (Australie), auparavant mise en équivalence.

NOTE 8 - STOCKS ET EN-COURS

La répartition des stocks et en-cours en valeur nette à la clôture des exercices 2001, 2000 et 1999 est la suivante :

En millions d'euros	2001	2000	1999
Matières premières	183,3	166,8	137,5
En-cours de biens	1 890,1	600,0	556,0
Stocks de marchandises	177,3	174,3	179,1
Produits finis	210,3	131,6	123,8
TOTAL	2 461,0	1 072,7	996,4

La progression des en-cours de biens provient essentiellement de l'intégration des stocks à vieillissement de Chivas et Martell suite à l'acquisition de Seagram. PERNOD RICARD ne connaît pas de dépendance significative vis à vis de ses fournisseurs.

NOTE 9 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions d'euros	2001	2000	1999
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	37,4	34,3	30,8
Provisions pour risques	480,7	100,4	54,2
TOTAL	518,1	134,7	85,0

La variation des provisions pour risques et charges correspond pour 313 millions d'euros aux coûts de restructuration, à des risques et à des coûts de mise en conformité liés à l'acquisition de Seagram. Elle inclut aussi des provisions relatives aux sociétés SIAS et BWG, en cours de cession, pour près de 71 millions d'euros.

Il n'existe pas à notre connaissance de fait ou de litige qui pourrait affecter de façon significative les résultats, la situation financière ou le patrimoine du groupe.

NOTE 10 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

En millions d'euros	2001	2000	1999
Impôt exigible	(245,8)	(98,5)	(87,5)
Impôt différé	10,1	1,3	(5,3)
TOTAL	(235,7)	(97,2)	(92,8)

Le taux facial d'impôt sur le résultat courant après résultat exceptionnel s'établit à 37,4 % en 2001 contre 30,8 % en 2000. Hors éléments exceptionnels, ce taux s'établit à 27 % en 2001 contre 28,5 % en 2000. La baisse du taux facial hors éléments exceptionnels s'explique essentiellement par la diminution du taux d'imposition dans un certain nombre de pays (Australie, France...) et par un régime fiscal de faveur dont bénéficie la filiale arménienne YBC.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable. Au bilan, ils se décomposent de la manière suivante :

En millions d'euros	2001	2000	1999
Impôt différé actif	271,9	57,5	52,3
Impôt différé passif	138,1	73,0	69,1
Impôt différé actif net au bilan	133,8	-	-
Impôt différé passif net au bilan	-	15,5	16,8

NOTE 11 - DETTES FINANCIÈRES

La répartition de la dette financière par date d'exigibilité est la suivante :

En millions d'euros	2001	2000	1999
Court terme (moins de 1 an)	794,6	1 065,1	1 070,6
Dont concours bancaires	633,3	991,5	885,7
Moyen terme (de 1 à 5 ans)	3 968,3	154,1	105,7
Long terme (plus de 5 ans)	16,3	107,2	8,7
TOTAL	4 779,2	1 326,4	1 185,0

- La dette financière nette des disponibilités et des valeurs mobilières de placement de PERNOD RICARD qui s'élève à 3 694,5 millions d'euros est libellée principalement en euros (47 %), en dollars (37 %) et en Yen (8 %). L'excédent de trésorerie au 31 décembre 2001 résulte d'un excédent de tirage lors de la mise en place du crédit syndiqué pour financer l'opération Seagram.
- La contribution de PERNOD RICARD à l'acquisition de la division vins et spiritueux de Seagram est de 3,2 milliards de dollars américains. Ce montant a été versé à Vivendi Universal le 21 décembre 2001.

Le financement de cette acquisition a fait l'objet d'une syndication en février 2001 auprès d'un pool bancaire. Les fonds ont été levés le 21 décembre 2001 et sont structurés de la façon suivante :

- une dette senior d'un montant maximum de 3,5 milliards d'euros (ce montant comprend également la dette initiale de PERNOD RICARD), de maturité 5 ans, se répartissant entre dollars américains (43 %), euros (49 %) et yens (8 %). Les intérêts financiers sont indexés sur le taux Euribor, Libor \$ ou Libor ¥ ;
- un prêt relais sur cession d'actifs de 1 milliard d'euros, de maturité un an, renouvelable pour une année supplémentaire pour un montant de 300 millions d'euros indexé sur le taux Euribor, Libor \$ ou Libor ¥. Au 31 décembre 2001, suite aux cessions d'actifs de l'exercice 2001, le montant de ce prêt relais n'était plus que de 387 millions d'euros ;
- un prêt relais en vue de l'émission d'Océane pour un montant de 459 millions de dollars américains swapé en euros au moment du closing ;

Cette structure de financement permettra à PERNOD RICARD de refinancer la dette du groupe, de payer les frais liés à l'acquisition et de fournir une marge suffisante pour financer le besoin en fond de roulement supplémentaire attaché à l'acquisition.

- Le 20 Mars 1992, PERNOD RICARD a procédé à l'émission, hors de France, d'un emprunt obligataire sous forme de Titres Subordonnés à Durée

Indéterminée pour un montant nominal de 61,0 millions d'euros. Les TSDI sont qualifiés de « reconditionnés », par suite de la conclusion avec une société tierce d'une convention concomitante à l'émission. La dette nette au 31 décembre 2001 (soit 23,9 millions d'euros) a été incluse dans le poste « dettes financières ». Ce montant correspond au nominal de l'émission duquel a été déduite une indemnité initialement versée et capitalisée depuis l'émission.

Certains de ces emprunts ont donné lieu à constitution de sûretés détaillées dans la note 12.

NOTE 12 - ENGAGEMENTS FINANCIERS

En millions d'euros	2001	2000	1999
Engagements donnés			
Crédit-bail	48,5	25,2	18,2
Cautions et garanties	2 951,3	284,9	176,5
Engagements d'achat			
aux fournisseurs et autres	5,1	21,4	23,0

- En 2001, PERNOD RICARD s'est porté garant auprès de ses filiales PR Finance, PR Larios, E.V.C., PR Newco 1 et PR USA (anciennement dénommée Austin Nichols), au titre du crédit syndiqué mis en place pour financer l'acquisition d'une partie des activités vins et spiritueux de Seagram, pour un montant global équivalent à 2 734,5 millions d'euros.
- En 2000, PERNOD RICARD s'est porté garant de sa filiale BWG au titre d'emprunts bancaires dont le solde restant dû s'élève à 50,4 millions de Livres Sterling (soit un montant équivalent à 83,0 millions d'euros).
- En 1998, PERNOD RICARD s'est porté garant au titre d'emprunts contractés par sa filiale PR Finance S.A. à hauteur de 65,7 millions d'euros.
- La caution donnée à la Société Générale par PERNOD RICARD afin de contre garantir les obligations (loan notes) émises pour financer en partie l'acquisition du Groupe IRISH DISTILLERS et garanties en principal par la Société Générale, s'élève à 0,1 million d'euros au 31 décembre 2001.
- PERNOD RICARD a également délivré une garantie au Groupe IRISH DISTILLERS dans le cadre précisé en note 14 de l'annexe aux comptes sociaux.
- Dans le cadre de l'acquisition de Seagram, Martell & Co a confirmé ses engagements d'achat d'eaux de vie de Cognac. Martell & Co a cédé en date du 28 septembre 1999

un stock d'eaux de vie de Cognac à une société tierce dont elle ne détient aucun titre, mais dont elle assure la gestion des stocks cédés à travers un contrat de mandat et de conseil.

Martell & Co s'est engagé irrévocablement et inconditionnellement à racheter ce stock à cette société et celle-ci s'est engagée à le lui revendre dans les mêmes conditions. Ces contrats d'option d'achat / vente ont une durée de quatre ans à compter du 1^{er} octobre 1999. Le prix d'exercice de rachat est défini contractuellement et s'élève au 31 décembre 2001 à un montant maximum de l'ordre de 49 millions d'euros en cas d'exercice de l'option le 1^{er} octobre 2003 et sur la base de taux d'intérêts stables d'ici à cette date.

- Martell & Co a également des engagements d'achats d'eaux de vie, conclus auprès :
 - de l'Union des Viticulteurs Producteurs de Cognac, sur les exercices 2002, 2003 et 2004 pour un montant maximum de 30,2 millions d'euros, sur la base des taux actuels,
 - de viticulteurs, sur les exercices 2002 et 2003 au prix du marché, soit un engagement d'environ 11,5 millions d'euros.
- Par ailleurs dans le cadre de la mise en place du crédit syndiqué et afin de garantir l'ensemble des sommes mises à la disposition du Groupe par les banques, soit un montant total maximum en principal de 5 458 millions d'euros augmenté des intérêts, commissions, frais et accessoires, PERNOD RICARD a donné une garantie sur les principales marques françaises et étrangères du Groupe en France et à l'étranger, les titres des principales filiales du Groupe et certaines créances de Pernod Ricard S.A. sur ses principales filiales.

NOTE 13 - CONTRATS DE GARANTIE DE TAUX ET DE CHANGE

• Taux

Comme mentionné dans la note 1.12, PERNOD RICARD dispose d'un portefeuille de contrats de garantie de taux qui représente au 31 décembre 2001 un montant total de 345 millions d'euros se décomposant comme suit :

Société	Contrat	Echéance	Assiette	Garanties
PR Finance	Swap taux fixe	Janvier 2003	45 MEUR	5 %
PR Finance	Swap taux fixe	Mai 2005	50 MEUR	5,35 %
PR Finance	Swap taux fixe	Août 2005	100 MEUR	5,43 %
PR Finance	Cap et Floor	Mai 2005	150 MEUR	4,7 %*

* La combinaison de l'achat d'un Cap et la vente d'un Floor garanti à PR Finance un taux d'emprunt maximum de 4,7 % tant que l'Euribor 3 mois est inférieur à 7 %.

• Change

Principaux engagements contractés au 31 décembre 2001 :

Société	Contrat	Echéance	Assiette
PR SA	Swap de change	13/02/02 ⁽¹⁾	459 MUSD contre EUR
PR SA	Swap de change	03/01/02 ⁽²⁾	110 MUSD contre EUR

(1) Date de remboursement de l'emprunt.

(2) Ce contrat est ensuite reconduit jusqu'au remboursement de l'emprunt.

Le tirage en dollars américains sur le prêt relais en vue de l'émission d'Océane (cf. note 11) a fait l'objet d'un swap contre euros et les excédents de tirage en dollars américains sur le crédit syndiqué pour 110 millions de dollars américains ont été swapés contre euros lors de la finalisation de l'acquisition Seagram pour neutraliser tout risque de change.

NOTE 14 - EFFECTIFS MOYENS ET FRAIS DE PERSONNEL

Les effectifs moyens de l'exercice 2001 s'élèvent à 18 582 personnes (hors Seagram, y compris Agros) contre 20 679 personnes en 2000 (y compris Agros) et 13 855 personnes en 1999. La diminution des effectifs est essentiellement liée aux cessions des activités non stratégiques d'Agros, d'Orangina-Pampryl, de Yoo-Hoo industries, d'Italcanditi et de San Giorgio Flavors. Ces effectifs sont calculés en moyenne annuelle et tiennent compte de personnels intérimaires. Les frais de personnel (hors Seagram) se sont élevés à 606 millions d'euros en 2001 contre 611 millions d'euros en 2000 et 518 millions d'euros en 1999. Ces chiffres incluent, outre les charges de personnel intérimaire, l'intéressement et les taxes sur les salaires.

NOTE 15 - INFORMATIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

SPIRITUEUX ET VINS FRANCE

	2001	2000	1999
Volumes commercialisés (en millions de litres)	103	100	100
Effectifs moyens (hors effectif Seagram)	2 262	2 305	2 357

14 centres de production en France :

- Bessan,	- Cubzac,
- Bordeaux,	- Eauze,
- Châteauneuf (*),	- Javrezac (*),
- Cherves-Richemont (*),	- Lille,
- Cognac (*),	- Lignière,
- Cormeilles,	- Marseille,
- Créteil,	- Thuir.

(*) centres de production Seagram repris par Pernod-Ricard fin 2001.

Marques principales :

- Ricard, Pastis 51, Pernod.
- Suze.
- Ambassadeur, Dubonnet, Cinzano, Byrrh, Americano 505, Vabé, Bartissol.
- Scotch Whiskies Clan Campbell, White Heather, Aberlour, Chivas Regal (*), The Glenlivet (*), Glen Grant (*), Cutty Sark (**).
- Irish Whiskeys Jameson, Bushmills, Power, Paddy.
- Whisky canadien Royal Canadian.
- Bourbon Wild Turkey.
- Vodkas Wyborowa, Zubrowka (**), Karinskaya, Altaï.
- Calvados Busnel, Lancelot.
- Cognacs Martell (*), Bisquit, Renault, Armagnac Marquis de Montesquiou.
- Rhum Havana Club.
- Portos Cintra, Warre, Feist.
- Liqueurs Soho, Janeiro, Alaska, Cusenier, eaux de vie la Duchesse.
- Gins Larios, Black Jack, Hastings.
- Tequila Viuda de Romero.
- Vins Alexis Lichine, Cruse, Victor Bérard, Pasquier Desvignes.
- Café de Paris.

(*) marques Seagram reprises par Pernod-Ricard (ces marques n'ont pas contribué au résultat opérationnel 2001).

(**) marques concédées.

Sociétés dont l'activité contribue au secteur :

- Ricard et ses filiales : Galibert & Varon.
- Pernod et sa filiale : Cusenier.
- CSR.
- Renault Bisquit.

Les principaux clients du secteur sont les groupes de grande distribution en France, les grossistes et les cafés-hôtels-restaurants.

Spiritueux et Vins France

(En millions d'euros)	2001	2000	1999	Variation 2001/2000
Chiffre d'affaires HDT	545,7	509,8	500,4	7,0 %
Achats consommés	(100,1)	(92,4)	(86,4)	8,4 %
Marge brute	445,6	417,4	414,0	6,8 %
Frais de commercialisation et de distribution	(252,0)	(236,4)	(233,1)	6,6 %
Frais de production et frais généraux	(87,9)	(85,7)	(87,5)	2,5 %
Résultat opérationnel	105,7	95,3	93,4	10,8 %

SPIRITUEUX ET VINS ETRANGER

	2001	2000	1999
Volumes commercialisés			
(en millions de litres)	300	288	276
Effectifs moyens			
(hors effectif Seagram)	5 369	5 036	4 414

59 centres de production et d'embouteillage

à l'étranger :

- Argentine : Mendoza, Cafayatte, Capilla (*).
- Arménie : Yerevan, Armavir, Aygavan.
- Australie : Rowland Flat, Richmond Grove Barossa, Wyndham Estate Winery, Poets Corner Wines, Whickam Hill Winery, Morris Wines.
- Brésil : Alphaville (*), Livramento (*), Recife (*), Rescende (*).
- Espagne : Dicastillo, Malaga, Manzanares, Ruavieja.
- Etats-Unis : Lawrenceburg (Kentucky), Lawrenceburg (Indiana) (*).
- Géorgie : Télavi
- Grèce : Mytilène.
- Inde : Daurala (*), Kolhapur, Nashik (*).
- Irlande : Bushmills, Dublin, Cork, Midleton.
- Italie : Canelli.
- Mexique : Arandas (*), Tequila.
- Pays-Bas : Tilburg.
- Pologne : Poznan
- Portugal : Bombarral (*), Lamego (*).
- République Tchèque : Karlovy-Vary, Bohatice.
- Royaume Uni : Aberlour Distillery, Allt A Bhainne Distillery (*), Benriach Distillery (*), Braeval Distillery (*), Caperdonich Distillery (*), Edradour Distillery, Glen Grant Distillery (*), Glen Keith Distillery (*), Glenallachie Distillery, Longmorn Distillery (*), Strathisla Distillery (*), The Glenlivet Distillery (*), Paisley (*), Kilwinning, Newbridge (*),

Balgray Bonded (*), Dalmuir Bond (*).

- Russie : Sokolovo.
- Vénézuéla : Carupano

(* centres de production Seagram repris par Pernod-Ricard fin 2001

Marques principales :

- Ricard, Pastis 51, Pernod, Mini
- Suze.
- Dubonnet.
- Scotch Whiskies Clan Campbell, Aberlour, White Heather, House of Lords, Glenforres, Chivas Regal (*), The Glenlivet (*), Glen Grant (*), 100 Pipers (*), Something Special (*).
- Irish Whiskeys Jameson, Bushmills, Paddy, Power.
- Bourbon Wild Turkey.
- Whisky canadien Royal Canadian.
- Whiskies locaux Royal Stag (*), Dunbar (*), Natu Nobilis (*), Blenders Pride (*).
- Cognacs Martell (*), Bisquit, Renault.
- Armagnac Marquis de Montesquiou, Calvados Busnel, Brandies Dorville, Brandies Ararat.
- Rhum Havana Club, Montilla (*).
- Tequila Viuda de Romero, Olmeca (*).
- Liqueurs Dita, Zoco, Amaro Ramazzotti, Sambuca, Fior di Vite, Mariposa, Ocho Hermanos, Millwood, Eoliki.
- Gin Larios, Cork Dry Gin, Seagram's Gin (*), Genièvre Legner, vodkas Huzzar, Altaï, Petroff, Wyborowa, Zubrowka (**), Orloff (*).
- Vins Cruse, Alexis Lichine, Victor Bérard, Pasquier Desvignes.
- Jacob's Creek, Wyndham, Richmond Grove, Etchart, Palacio de la Vega, Long Mountain, Terra Andina.
- Canei, Carrington, Café de Paris, Carlton, Blancs de fruits.

(* marques Seagram reprises par Pernod-Ricard. Ces marques n'ont pas contribué au résultat opérationnel 2001.

(**) marques concédées.

Sociétés dont l'activité contribue au secteur :

- Pernod Ricard Europe et ses filiales : PR Larios (Espagne) et sa filiale Palacio de la Vega, PR Swiss et B&C Trading (Suisse), Ramazzotti (Italie), PR Deutschland (Allemagne), PR Austria (Autriche), PR Nederland BV et sa filiale Kerstens (Pays-Bas), Epom (Grèce), Somagnum (Portugal), PR Sweden (Suède), Brand Partners (Norvège), World Brands Denmark, World Brands Finland, Alvita (Rép. Tchèque), PR Belux (Belgique), PR Rouss (Russie), Yerevan Brandy Company (Arménie).
- PR Asia et ses filiales : Casella Far East (Hong Kong), Perising (Singapour), Pernod Ricard Japan (Japon), Casella Taiwan (Taiwan), Perithai (Thaïlande), PRK Distribution Ltd (Corée).
- Irish Distillers Group Plc et ses filiales Irish Distillers Ltd (Irlande), Old Bushmills Distillery Ltd (Irlande du Nord),

- Fitzgerald (Irlande), PR South Africa (Afrique du Sud).
- Campbell Distillers et sa filiale Caxton Tower Wines.
- PR Americas et ses filiales : Austin Nichols et sa filiale Boulevard Distillers, PR Canada, PR Argentina, PRC Diffusion (Caraïbes), PR Mexico, El Muco (Venezuela), PR Colombie.
- Orlando Wyndham et sa filiale Two Dogs
- Ricard et ses filiales.
- Pernod et ses filiales : Cusenier, Crus et Domaine de France.
- CSR.
- World Brands Duty Free et sa filiale World Brands Duty Free Inc (USA).

Les principaux clients du secteur sont les groupes de grande distribution, les grossistes, les cafés-hôtels-restaurants et les magasins spécialisés.

Spiritueux et Vins étranger

(En millions d'euros)	2001	2000	1999	Variation 2001/2000	Hors effet devise
Chiffre d'affaires HDT	1 372,3	1 249,8	1 068,3	9,8 %	11,0 %
Achats consommés	(459,1)	(426,5)	(377,2)	7,6 %	
Marge brute	913,2	823,3	691,1	10,9 %	
Frais de commercialisation et de distribution	(432,6)	(399,7)	(334,9)	8,2 %	
Frais de production et frais généraux	(242,1)	(217,1)	(187,0)	11,5 %	
Résultat opérationnel	238,5	206,5	169,2	15,5 %	17,7 %

Note : L'effet devise correspond à l'impact des variations de devise sur la conversion des comptes des filiales étrangères.

PRÉPARATIONS DE FRUITS ET BOISSONS SANS ALCOOL

	2001	2000	1999
Volumes commercialisés			
(en millions de litres)*	697	789	714
Effectifs moyens	8 737	11 233	5 181

(*) Hors activités aromatiques et préparations aux fruits.

9 centres de production en France :

- Anneville s/Scie,
- Domagné,
- Le Theil,
- Mâcon,
- Marmande,
- Mitry Mory,
- Rivesaltes,
- Valence,
- Vitrolles.

Sites cédés courant 2001 :

Fegersheim, La Courneuve, Meyzieux, Nuits Saint Georges, Signes, Vigneux s/Seine.

20 centres de production à l'étranger :

- Afrique du Sud : Cape Town.
- Allemagne : Constance, Nauen.
- Argentine : Corronda.
- Australie : Sydney Mangrove Mountain.
- Autriche : Kröllendorf.
- Corée : Séoul.
- Etats-Unis : Anna Botkins (Ohio), Winter Haven (Floride), Fort Worth (Texas).
- Fidji : Fidji.
- Grèce : Le Pirée.
- Mexique : Jacona.
- Pologne : Ostrolenka, Bielsk Podlaski, Bialystok, Lowicz.
- République Tchèque : Kaplice, Otavice.
- Royaume Uni : Corby.

Sites cédés courant 2001 :

- Italie : Turin, Bergame
- USA : Carlstadt (New Jersey), Hialeah (Floride), Opelousas (Louisiane).
- Pologne : Herby, Pinczow, Milejow.

Marques principales :

- Cidres La Cidraie, Loïc Raison, Duché de Longueville, Flagger, E33.
- Pacific.
- Minerva.
- Fortuna.

Marques cédées courant 2001 :

Orangina, Ricqlès, Banga, Brut de Pomme, Champomy, Pampryl, Pam-Pam, Agruma, Yoo-Hoo.

Sociétés dont l'activité contribue au secteur :

- Ricard.
- PR Americas et ses filiales, dont notamment PR Argentina.
- SIAS-MPA et ses filiales : SIAS France, DSF (Allemagne), Ramsey et Flavors from Florida (Etats-Unis), SIAS Foods UK, SIAS Australia, SIAS Mex et SIAS Port (Mexique), SIAS Korea, YB SIAS (Autriche), SIAS Polska (Pologne), SIAS Bohemia (République Tchèque), SIAS Flavo Foods (Afrique du Sud), SIAS Régional (Argentine), South Pacific Foods (Iles Fidji).
- CSR.
- Orlando Wyndham.
- Agros (Pologne)

Sociétés cédées courant 2001 :

San Giorgio Flavors, Italcanditi, Yoo-Hoo Industries, Orangina-Pampryl.

Les principaux clients du secteur sont les groupes de grande distribution, les grossistes et les cafés-hôtels-restaurants. Pour l'activité Préparations aux fruits, il s'agit des principaux groupes de l'industrie agro-alimentaire.

Préparations de Fruits et Boissons Sans Alcool

(En millions d'euros)	2001	2000	1999	Variation 2001/2000	Hors effet devises
Chiffre d'affaires HDT	1 223,7	1 360,0	1 084,0	(10,0 %)	(12,0 %)
Achats consommés	(600,4)	(670,5)	(515,1)	(10,5 %)	
Marge brute	623,3	689,5	568,9	(9,6 %)	
Frais de commercialisation et de distribution	(252,0)	(272,7)	(231,4)	(7,6 %)	
Frais de production et frais généraux	(303,5)	(342,3)	(262,8)	(11,3 %)	
Résultat opérationnel	67,8	74,5	74,7	(9,0 %)	(10,2 %)

Note : L'effet devise correspond à l'impact des variations de devise sur la conversion des comptes des filiales étrangères.

DISTRIBUTION

	2001	2000	1999
Effectifs moyens	2 214	2 105	1 903

Sociétés dont l'activité contribue au secteur :

- B.W.G. et ses filiales J&J Haslett, Appleby, Bargain Booze, Saxton & Sons, Daunts et Rounds

Distribution

(En millions d'euros)	2001	2000	1999	Variation 2001/2000	Hors effet devise
Chiffre d'affaires HDT	1 413,6	1 262,5	937,6	12,0 %	13,4 %
Achats consommés	(1 252,7)	(1 104,0)	(814,5)	13,5 %	
Marge brute	160,9	158,5	123,1	1,5 %	
Frais de commercialisation et de distribution	(94,6)	(88,2)	(64,5)	7,3 %	
Frais de production et frais généraux	(27,7)	(25,6)	(23,5)	8,4 %	
Résultat opérationnel	38,6	44,7	35,0	(13,8 %)	(12,3 %)

Note : L'effet devise correspond à l'impact des variations de devise sur la conversion des comptes des filiales étrangères.

ACTIF IMMOBILISÉ PAR SECTEUR

en millions d'euros	31/12/2001
Spiritueux et Vins	3 821
Préparations de Fruits et Boissons Sans Alcool	249
Distribution	102
Total Actif Immobilisé	4 172

NOTE 16 - LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Sociétés	Siège	% d'intérêt 31/12/01	% d'intérêt 31/12/00	Méthode de conso- lidation	Numéro Siren
Pernod Ricard S.A.	142, boulevard Haussmann, 75379 Paris Cedex 08	Sté mère	Sté mère		582 041 943
PR Finance	142, boulevard Haussmann, 75379 Paris Cedex 08	100	100	I.G.	349 785 238
Santa Lina	2, rue de Solférino, 75007 Paris	100	100	I.G.	045 920 105
Ricard	4 et 6, rue Berthelot, 13014 Marseille	100	100	I.G.	303 656 375
- Galibert & Varon	Lignères, 16170 Rouillac	99,98	99,98	I.G.	457 208 437
Pernod	120, avenue du Maréchal Foch, 94015 Créteil	100	100	I.G.	302 208 301
- Cusenier	142, boulevard Haussmann, 75008 Paris	100	100	I.G.	308 198 670
- Crus et Domaines de France	23, parvis des Chartrons, 33074 Bordeaux	100	100	I.G.	384 093 290
- Société des Produits d'Armagnac	Route de Cazaubon 32800 Eauze	100	100	I.G.	395 820 087
Pernod Ricard Europe	2 rue de Solférino, 75340 Paris Cedex 07	100	100	I.G.	302 453 592
- Alvita (République Tchèque)	Kancelar Praha, AMERICKA 11, 120 00 Praha 2	100	100	I.G.	
- PR Larios (Espagne)	Calle César Vallejo, 24 (Poligono Industrial Guadalhorce), 29004 Malaga	100	100	I.G.	
- Pernod Ricard Swiss (Suisse)	44, route de St-Julien, 1227 Carouge, Genève	100	100	I.G.	
- Ramazzotti (Italie)	Corso Buenos Aires, 54, 20124 Milano	100	100	I.G.	
- PR Portugal (Portugal)	Avenida de Foste 4, 2795 Carnaxide	95,5	95,5	I.G.	
- PR Deutschland (Allemagne)	Schloss Strasse 18-20, 56068 Koblenz	100	100	I.G.	
- PR Austria (Autriche)	Bruennerstrasse 73, 1210 Wien	100	100	I.G.	
- PR Nederland (Pays-Bas)	De Kroonstraat 1, 5048 AP Tilburg	100	100	I.G.	
- PR Hellas (Grèce)	L, Anthousas av., 15344 Pallini, ATTIKI	99,98	99,98	I.G.	
- PR Belgium (Belgique)	104/106 rue Emile Delvastraat, 1020 Bruxelles	100	100	I.G.	
- PR Rouss (CEI)	Setchenovski Per 7-1, 119034 Moscou	100	100	I.G.	
- PR Sweden AS (Suède)	Box 6703, Ynglingagatan 18, Box 2752, 11385 Stockholm	100	100	I.G.	
- Brand Partners A/S (Norvège)	PO Box 2752, Meltzersgt 4, 0204 Oslo	50	50	I.G.	
- PR Denmark (Danemark)	Homemansgate 36 A, PO Box 861, 2100 Copenhagen 0	100	100	I.G.	
- PR Finland (Finlande)	Salomonkatu 17 A 3 rd Floor, 00100 Helsinki	100	100	I.G.	
- Yerevan Brandy Company (Arménie)	2, Isakov Avenue, 375082 Yerevan , Republic of Armenia	100	100	I.G.	
- Casa Dels Licors	Avinguda Santa Coloma, numero 123 de la parroquia d'Adorra la Vella	100	0	I.G.	
- Tinville	2, rue de Solférino 75007 Paris	100	100	I.G.	328 524 780
PR Asia	142, boulevard Haussmann, 75379 Paris Cedex 08	100	100	I.G.	410 241 814
- Pernod Ricard Japan K.K. (Japon)	5F Sumitomo Fudosan Idabashi Bldg, 2-3-21Koraku, Bunkyo-ku, Tokyo 112-0004 Japan	100	100	I.G.	
- Casella Far East Ltd. (Hong Kong)	1007-8 New Kowloon Plaza - 38 Tai Kok Tsui Road, Kowloon, Hong Kong	100	100	I.G.	
- Casella Taiwan (République de Chine)	10F -2 No 191, Fu Hsin North Road, Taipei, Taiwan ROC	100	100	I.G.	
- Perithai (Thaïlande)	2533 Sukhumvit Rd, Bangchack Praekhanong, Bangkok 10250	100	100	I.G.	
- PR Malaysia (Malaisie)	11 & 13 Jalan U1/32 Hicorn Glenmarie Industrial Park 40000 Shah Alam Selangor West Malaysia CO NO 256918	100	0	I.G.	
- Martell Far East Trading Ltd (Hong Kong)	Unit 2318, 23rd Floor, Miramar Tower, 132 Nathan Road, Tsimshatsui, kowloon, Hong Kong	100	0	I.G.	
- Shangai Yi Jia (Chine)	Rm 12031 – 12032 HSBC Tower, N° 101 Yincheng East Road, Pudong New Area, Shanghai 200120	100	0	I.G.	
- Seagram Thailand Co. Ltd. (Thaïlande)	2545 Seagram House, New Petchaburi Road, Suanluang, Bangkok 10250	100	0	I.G.	
PR Americas	142, boulevard Haussman, 75379 Paris cedex 08	100	100	I.G.	410 239 792
- PRC Diffusion (Caraïbes)	Z.I. Californie, Immeuble Synergie, Centre d'affaires, 97232 Le Lamentin Martinique (F.W.I)	100	100	I.G.	390 984 912
- PR Canada (Canada)	4878 Levy suite 200 St-Laurent HAR 2P1 Quebec	100	100	I.G.	
- PR Mexico (Mexique)	Ejercito Nacional n°216, Piso 15, Colonia Anzures 11590 Mexico D.F	100	100	I.G.	
- Seagram do Mexico (Mexique)	Manuel Reyes Veramendi, Col. San Miguel Chapultepec, 11850 Mexico D.F	100	0	I.G.	
- JDC S.A de C.V (Mexique)	Avenida del Tequila N°1, Colonia Arandas, Jalisco, C.P 47180, Mexico	100	0	I.G.	
- JDCServices S.A de C.V (Mexique)	Avenida del Tequila N°1, Colonia Arandas, Jalisco, C.P.47180, Mexico	100	0	I.G.	
- PR USA (Austin Nichols) (USA)	777 Westchester Avenue White-Plains New York 10 604	100	100	I.G.	
- Boulevard Distillers (USA)	777 Westchester Avenue, White Plains, New York 10604	100	100	I.G.	
- Lawrenceburg Distillers and Importers, LLC (USA)	777 Westchester Avenue , White Plains, New York 10604	100	0	I.G.	
- Yoo-Hoo Industries (USA)	156, East, 46th Street, New York N.Y. 10017	0 ⁽¹⁾	100	I.G.	

Sociétés	Siège	% d'intérêt 31/12/01	% d'intérêt 31/12/00	Méthode de conso- lidation	Numéro Siren
PR CESAM (Central and South America)	2 rue de Solférimo 75007 Paris	100	0	I.G.	439 906 843
- PR Argentina (Argentine)	Edificio Lomas de San Isidro Plaza, avenida Fondo de la Legua 936 2 piso 2, B1640EDO Martinez Buenos Aires	100	100	I.G.	
- PR Venezuela (Vénézuéla)	Avenida Principal los Cortijos de Lourdes, Edificio centro los Cortijos de Lourdes, Piso 2, Oficina N°24, Apartado postal 62249, 1070 Caracas	100	100	I.G.	
- Pramsur (Uruguay)	Colonia 981, escritorio 305 Montevideo	100	100	I.G.	
- PR Chile (Chili)	Las Urbina 81, Oficina 1 A, Providencia, Santiago, Chile	100	100	I.G.	
- PR Colombia (Colombie)	Calle 103, N°21-60, Piso 1, Bogota	100	100	I.G.	
- PR Brasil (Brésil)	Avenida Fernando de Cerqueira Cesar, Coimbra, 210 06465-090 Barueri, Sao Paulo	100	100	I.G.	
- Seagram do Brasil (Brésil)	Avenida Fernando de Cerqueira Cesar, Coimbra, 210 06465-090 Barueri, Sao Paulo	100	0	I.G.	
Agros (Pologne)	UL. Chalubinskiego 8 00-613 Warszawa, Poland	97,9	37	I.G.	
- Agros Investments S.A	Warszawa 00-613 ul.Cha ubi skiego 8	100	100	I.G.	
- Agros Trading Sp. Zo.o	Warszawa 00-613 ul.Cha ubi skiego 8	99,5	99,2	I.G.	
- Agros Fortuna Sp.zo.o	Tarczyn 05-555	90	89,9	I.G.	
- ZPC Agros Optima S.A	Od 90-959 ul.A.Struga 61	90,4	89,9	I.G.	
- Agros-Herby Sp.zo.o	Herby 42-284 ul.Powsta cow 1 skich 1	81,8	81,7	I.G.	
- PPM Agros-Koszalin S.A	Koszalin 75-209 ul.Bojownikow o Wolno i Demokracj 15	58,2	58,2	I.G.	
- Agrolas Sp.zo.o	Koszalin 75-124 ul.Mieska I-go 31	99,5	99,2	I.G.	
- ZPC Skawa S.A	Wadowice 34-100 ul. Dr.Jozefa Putka 1	51,6	51,6	I.G.	
- CH Odnia Koszalin Sp.zo.o	Koszalin 75-124 ul.Mieska I-go 31	51,3	51,3	I.G.	
- Agros Farny i Myny Sp.zo.o	Pozna 61-680 ul.Gronowa 22	0 ⁽¹⁾	99,9	I.G.	
Wyborowa	UL. Chalubinskiego 8 00-613 Warszawa, Poland	80	0	I.G.	
- Campbell Distillers (Grande-Bretagne)	West Byrehill, Kilwinning, Ayrshire KA 136 LE	100	100	I.G.	
- White Heather Distillers (G.B.)	West Byrehill, Kilwinning, Ayrshire KA 136 LE	100	100	I.G.	
- Aberlour Glenlivet Distillery (G.B.)	West Byrehill, Kilwinning, Ayrshire KA 136 LE	100	100	I.G.	
- Caxton Tower (G.B.)	8-10 Lampton Road, Hounslow Middlesex- TW3 1HY, Grande Bretagne	100	100	I.G.	
World Brands Duty Free (Grande-Bretagne)	924, Great West Road, Brentford, Middlesex TW8-9DY	100	100	I.G.	
- Chivas Brothers (Grande-Bretagne)	Central House (Lampton Block) 3 Lampton Road, Hounslow Middlesex TW3 1HY	100	0	I.G.	
- Chivas 2000	111/113 Renfrew Road Paisley PA3 4DY	100	0	I.G.	
- Chivas Brothers Americas Ltd	111/113 Renfrew Road Paisley PA3 4DY	100	0	I.G.	
- Chivas Brothers Europe Ltd	111/113 Renfrew Road Paisley PA3 4DY	100	0	I.G.	
- Chivas Brothers Japan Ltd	111/113 Renfrew Road Paisley PA3 4DY	100	0	I.G.	
- The Glenlivet Distillers Ltd	111/113 Renfrew Road Paisley PA3 4DY	100	0	I.G.	
- Hill Thomson & Co Ltd	111/113 Renfrew Road Paisley PA3 4DY	100	0	I.G.	
- PR Newco 1 Ltd	8-10 Lampton Road, Hounslow, Middlesex, TW3 1JL	100	0	I.G.	
- PR Newco 2 Ltd	8-10 Lampton Road, Hounslow, Middlesex, TW3 1JL	100	0	I.G.	
- PR Newco 3 Ltd	8-10 Lampton Road, Hounslow, Middlesex, TW3 1JL	100	0	I.G.	
- PR Newco 4 Ltd	8-10 Lampton Road, Hounslow, Middlesex, TW3 1JL	100	0	I.G.	
Irish Distillers Group Ltd (Irlande)	Bow Street Distillery, Smithfield, Dublin 7	100	100	I.G.	
- Irish Distillers Limited (Irlande)	Bow Street Distillery, Smithfield, Dublin 7	100	100	I.G.	
- The Old Bushmills Distillery Co Ltd (Irlande du Nord)	Distillery Road, Bushmills, Co Antrim BT57 BXH	100	100	I.G.	
- Fitzgerald & Co. Ltd (Irlande)	11-12 Bow Street, Dublin 7	100	100	I.G.	
- Dillon Bass Limited (Irlande du Nord)	Distillery Road, Bushmills, Co Antrim BT57 BXH	63	63	I.G.	
- Watercourse Distillery Ltd (Irlande)	Bow Street Distillery, Smithfield, Dublin 7	100	100	I.G.	
- BWG Group Ltd (Irlande)	Bow Street Distillery, Smithfield, Dublin 7	100	100	I.G.	
- BWG Foods Ltd (Irlande)	Greenhills Road, Walkinstown, Dublin 12	100	100	I.G.	
- BWG (NI) Limited (Irlande du Nord)	20, The Cutts, Derriaghy, Dunmurry, Belfast, BT 17 9HR	100	100	I.G.	
- J&J Haslett Ltd (Irlande du Nord)	20, The Cutts, Derriaghy, Dunmurry, Belfast, BT 17 9HR	100	100	I.G.	
- Lurgan Cash & Carry Ltd (Irlande du Nord)	20, The Cutts, Derriaghy, Dunmurry, Belfast, BT 17 9HR	100	100	I.G.	
- W.G. Windrum Son & Co Ltd (Irlande du Nord)	20, The Cutts, Derriaghy, Dunmurry, Belfast, BT 17 9HR	100	100	I.G.	
- BWG Wholesale (G.B.)	Mead Avenue, Houndstone Business Park, Yeovil, Somerset BA22 8RT	100	100	I.G.	
- Appleby Westward Group Plc (G.B.)	Bridge House, 48-52 Balddwin Street, Bristol	100	100	I.G.	
- Bellevue Cash & Carry Ltd (G.B.)	30 Mc Donald Place, Edinburgh EH7 4NH, Scotland	100	100	I.G.	
- Goodwins of Hanley Ltd (G.B.)	Speedwell Road, Parkhouse East, Newcastle-under-Lyme, Staffordshire ST5 7RG	100	100	I.G.	
- T&A Symonds Ltd (G.B.)	Mead Avenue, Houndstone Business Park, Yeovil, Somerset BA22 8RT	100	100	I.G.	
- E.V Saxton & Sons Ltd (G.B.)	Victor House, Bay Manor Lane, West Thurrock, Essex RM20 3LL	100	100	I.G.	

Sociétés	Siège	% d'intérêt 31/12/01	% d'intérêt 31/12/00	Méthode de conso- lidation	Numéro Siren
- A.R. Daunt & Co. Limited (G.B.)	Ardon House, Churchill Park, Colwick, Nottingham NG4 2HF	100	100	I.G.	
- Bargain Booze Ltd	Millbuck Way, Sandbach, Cheshire CW11 3YA	100	100	I.G.	
- Pernod Ricard South Africa Ltd (Afrique du Sud)	Corner Quantum & Proton Streets ; Techno Park, Stellenbosch 7600	100	100	I.G.	
Comrie Plc (Irlande)	61 Fitzwilliam Square, Dublin 2 (siège statutaire)	100	100	I.G.	
Martell	7, place Edouard Martell 16100 Cognac	100	0	I.G.	342 438 892
- Augier Robin Briand	36 rue Gabriel Jaulin 16100 Cognac	100	0	I.G.	905 721 205
- Société des Domaines Viticoles Martell	7 Place Edouard Martell 16100 Cognac	100	0	I.G.	319 836 649
- Martell and cie Pty Ltd (Afrique du Sud)	24 Bloem street PO BOX 978 CAPE TOWN 8000	100	0	I.G.	
- I.C.H	142 boulevard Haussman 75008 Paris	100	0	I.G.	349 073 339
- Renault Bisquit	Domaine de Lignières 16170 Rouillac	100	100	I.G.	905 420 170
Pernod Ricard Australia (Australie)	33 Exeter Terrace, Devon Park SA 5008, Australia	100	100	I.G.	
- Orlando Wyndham Group Pty Limited	33 Exeter Terrace, Devon Park SA 5008, Australia	97.9	97.9	I.G.	
- Two Dogs	9b Glen Osmond Road, Eastwood, Australia	100	100	I.G.	
- Simeon Wines	170 Greenhill Road Parkside SA 5063, Australia	13,35 ⁽²⁾	13,35	N.C.	
- Orlando Wyndham New Zealand Limited	11 Anzac Street, Takapuna, Auckland, New Zealand	100	100	I.G.	
Compagnie Financière des Produits Orangina	595, rue Pierre Berthier, Domaine de St Hilaire, 13855 Aix en Provence Cedex 3	100	100	I.G.	56 801 254
- Orangina Pampryl	595, rue Pierre Berthier, Domaine de St Hilaire, 13855 Aix en Provence Cedex 3	0 ⁽¹⁾	100	I.G.	56 807 0764
- Centre d'Elaboration des Concentrés Orangina	595, rue Pierre Berthier, Domaine de St Hilaire, 13855 Aix en Provence Cedex 3	0 ⁽¹⁾	100	I.G.	382 255 016
- L'Igloo	7, Première Avenue, 13127 Vitrolles	0 ⁽¹⁾	50	M.E.E.	085 720 217
- The New Drinks Company	595, rue Pierre Berthier, Domaine de St Hilaire, 13855 Aix en Provence Cedex 3	0 ⁽¹⁾	100	I.G.	404 907 941
Compagnie Financière CSR	160 avenue Paul Vaillant Couturier, 93126 La Courneuve Cedex	99.2	99.2	I.G.	552 024 275
- Pampryl	160 avenue Paul Vaillant Couturier, 93126 La Courneuve Cedex	99.2	99.2	I.G.	035 680 016
- CSR SA	160 avenue Paul Vaillant Couturier, 93126 La Courneuve Cedex	99.2	99.2	I.G.	321 875 007
- Ulti	rue de la Longueraie, 91270 Vigneux-sur-Seine	0 ⁽¹⁾	94.8	I.G.	339 330 599
SIAS-MPA	142, boulevard Haussmann, 75379 Paris Cedex 08	100	100	I.G.	436 380 521
- SIAS-France	17, avenue du 8-mai-1945, 77295 Mitry-Mory	100	100	I.G.	341 826 006
- Ramsey Laboratories (USA)	6850 Southpointe Parkway, Brecksville, Ohio 44141	100	100	I.G.	
- Flavors From Florida (USA)	203 Bartow Municipal Airport, Bartow, Florida 33830-9599	100	100	I.G.	
- DSF GmbH (Allemagne)	Lilienthalstrasse 1, D.78467 Konstanz	60	60	I.G.	
- SIAS Port (Mexique)	Martinez de Navarrete 83B, Col. Francisco Villa, 59845 Jacona, Michoacan	100	100	I.G.	
- SIAS Mex (Mexique)	Martinez de Navarrete 83B, Col. Francisco Villa, 59845 Jacona, Michoacan	100	100	I.G.	
- SIAS Australia (Australie)	CNR George Downs Drive & Wisemans Ferry Road, Central Mangrove, NSW 2250	100	100	I.G.	
- SIAS Korea (Corée)	77-1 Kanak-Dong, Songpa-Ku, Séoul	95.6	95.6	I.G.	
- SIAS Foods UK Ltd (Grande-Bretagne)	Oakley Hay Lodge, Great Fold Road, Corby Northamptonshire NN 18 AS	100	100	I.G.	
- SIAS (Dachang) Foods Ingredient co.Ltd	1707 Room, AMEC Plaza, No.2 Dong San Huan Nan Road, Chao Yang District, P.C 100022, Beijing, Rep. Pop de chine	70	70	I.G.	
- YB SIAS GmbH (Autriche)	A-3363 Kröllendorf	50	50	I.G.	
- SIAS Polska (Pologne)	UL. Lawska 2, 07-410 Ostroeka	93.1	93.1	I.G.	
- SIAS Regional (Argentine)	Lima 229, 3° Piso, (CP 1073) Capital Federal, Buenos Aires	67	67	I.G.	
- SIAS Bohemia (République Tchèque)	Pohorska 290,38241 Kaplice, République Tchèque	100	100	I.G.	
- South Pacific Foods (Fidji)	POB 80, Nayama Road, Sigatoka, Fidji Islands	100	100	I.G.	
- SIAS Flavo Food (Afrique du Sud)	10 Brigid Road, Diep River, 7945 Cape Town	75	75	I.G.	
- Italcanditi (Italie)	Via Cavour, 10, 24066 Pedrengo (BG)	0 ⁽¹⁾	54.3	I.G.	
- San Giorgio Flavors (Italie)	Via Fossata 114, 10147 Torino	0 ⁽¹⁾	100	I.G.	
Peri Mauritius	10, Frère Félix de Valois Street, Port Louis, Mauritius	100	100	I.G.	
United Agencies Limited	75 - 76 Adchini 2F Sri Aurobindo Marg. New Delhi, India	74	74	I.G.	
Seagram India Ltd.	5th Floor, Tower A, Global Business Park, Mehrauli - Gurgaon Road Gurgaon 122 002 Haryana	90	0	I.G.	

I.G. : Intégration globale

M.E.E. : Mise en équivalence

N.C. : Non consolidé

(1) Ces sociétés ont été cédées au cours de l'exercice 2001. Elles ne sont par conséquent plus consolidées au 31/12/2001. Le résultat de ces sociétés a été pris en compte dans le résultat de Pernod Ricard à concurrence du résultat réalisé par ces sociétés entre le 1^{er} janvier 2001 et la date de cession.

(2) La société Simeon Wines n'est plus consolidée à compter du 01/01/2001.

Rapport des Commissaires aux Comptes

COMPTES CONSOLIDÉS – EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2001

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société PERNOD RICARD établis en euros, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2001, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives

retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Par ailleurs, nous avons procédé à la vérification des informations données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 16 avril 2002

Les Commissaires aux Comptes :

CCC – Jean Delquié
Benoît Fléchon

S.E.C. A.&L. Genot
Groupe RSM Salustro Reydel
Alain Genot

Mazars & Guérard
Mazars
Frédéric Allilaire - Xavier Charton



Pernod Ricard

Comptes Sociaux



Pernod Ricard

Société Anonyme au capital de 174 798 646 €
Siège Social : 142, bd Haussmann, 75008 Paris / Tél. : 01.40.76.77.78 - Fax : 01.42.25.95.66
R.C.S. Paris B 582041 943 (58B4194)

Pernod Ricard S.A.

Compte de résultat

En milliers d'euros	31.12.2001	31.12.2000	31.12.1999
Redevances	39 282	36 788	35 415
Autres produits	28 048	26 912	26 913
Reprises sur provisions	13	0	16
Total des produits d'exploitation	67 343	63 700	62 344
Services extérieurs	(58 800)	(54 715)	(50 103)
Impôts, taxes et versements assimilés	(1 144)	(1 115)	(1 027)
Charges de personnel	(10 324)	(7 996)	(7 080)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(906)	(913)	(847)
Autres charges	(318)	(339)	(329)
Total des charges d'exploitation	(71 492)	(65 078)	(59 386)
Résultat d'exploitation avant opérations financières	(4 149)	(1 378)	2 958
Produits de participations	143 744	78 630	130 481
Autres intérêts et produits assimilés	6 187	4 979	4 967
Reprises sur provisions	0	0	2 283
Différences positives de change	3 688	6 133	571
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0	893
Total des produits financiers	153 619	89 742	139 195
Dotations aux provisions	(4 027)	0	0
Intérêts et charges assimilés	(37 049)	(31 978)	(9 902)
Différences négatives de change	(85)	(108)	(163)
Total des charges financières	(41 161)	(32 086)	(10 065)
Résultat financier	112 458	57 656	129 130
Résultat courant	108 309	56 278	132 088
Produits exceptionnels	2 718 029	2 927	6 445
Charges exceptionnelles	(2 922 754)	(5 466)	(11 731)
Résultat exceptionnel	(204 725)	(2 539)	(5 286)
Résultat avant impôt	(96 416)	53 739	126 802
Impôt sur les bénéfices	21 878	15 089	7 072
Résultat de l'exercice	(74 538)	68 828	133 874

Pernod Ricard S.A.

Bilan

ACTIF

En milliers d'euros	31.12.2001			31.12.2000	31.12.1999
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net	Net
Immobilisations incorporelles	34 408	(1 591)	32 817	33 283	33 354
Licences, marques	34 408	(1 591)	32 817	33 283	33 354
Immobilisations corporelles	6 865	(3 923)	2 942	2 689	2 795
Terrains	960	0	960	960	960
Constructions	2 319	(1 195)	1 124	1 160	1 197
Matériel et outillage	154	(151)	3	4	2
Autres	3 432	(2 577)	855	565	636
Immobilisations financières	2 014 129	(7 822)	2 006 307	1 240 352	1 092 949
Participations	1 315 894	(7 469)	1 308 425	833 605	724 956
Créances rattachées à des participations	692 410	(353)	692 057	303 071	361 903
Prêts	18	0	18	28	28
Autres	37	0	37	6 491	6 062
Actions propres	5 770	0	5 770	97 157	0
Total actif immobilisé	2 055 402	(13 336)	2 042 066	1 276 324	1 129 098
Avances et acomptes versés sur commandes	285	0	285	193	215
Créances d'exploitation	17 706	0	17 706	17 271	14 950
Créances clients et comptes rattachés	12 343	0	12 343	12 883	11 548
Autres	5 363	0	5 363	4 388	3 402
Créances diverses	307 543	0	307 543	46 392	66 849
Valeurs mobilières de placement	109 189	(3 685)	105 504	116 756	102 759
Disponibilités	134 735	0	134 735	11 924	546
Total actif circulant	569 458	(3 685)	565 773	192 536	185 319
Charges constatées d'avance	1 945	0	1 945	8 502	595
Charges à répartir sur plusieurs exercices	865	0	865	1 313	3 512
Ecart de conversion - actif	13 707	0	13 707	0	0
Total comptes de régularisation	16 517	0	16 517	9 815	4 107
Total général	2 641 377	(17 021)	2 624 356	1 478 675	1 318 524

PASSIF

En milliers d'euros	31.12.2001	31.12.2000	31.12.1999
Capital	174 799	171 922	171 922
Primes d'émission, de fusion, d'apport	37 667	37 955	37 955
Réserves	330 858	330 570	330 570
Réserves légales	17 480	17 192	17 192
Réserves réglementées	313 378	313 378	313 378
Report à nouveau	402 654	440 603	405 552
Résultat de l'exercice	(74 538)	68 828	133 874
Provisions réglementées	144	151	159
Total des capitaux propres	871 584	1 050 029	1 080 032
Provisions pour risques et charges	210 879	3 768	3 571
Dettes financières	1 201 499	148 919	129 994
Emprunts obligataires non convertibles	60 980	60 980	60 980
Emprunts et dettes auprès des étés de crédit	1 108 591	26 809	6 410
T.S.D.I.	31 928	33 401	34 875
Emprunts et dettes financières diverses	0	27 729	27 729
Dettes d'exploitation	42 968	19 972	12 611
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 157	14 200	8 484
Dettes fiscales et sociales	8 811	5 772	4 127
Dettes diverses	286 097	254 755	87 119
Dettes fiscales (impôts sur les bénéfices)	84 921	0	0
Autres	201 176	254 755	87 119
Total des dettes	1 530 564	423 646	229 724
Produits constatés d'avance	347	431	0
Ecart de conversion - passif	10 982	801	5 197
Total comptes de régularisation	11 329	1 232	5 197
Total général	2 624 356	1 478 675	1 318 524

Pernod Ricard S.A.

Tableau de financement

En milliers d'euros	31/12/01
Résultat net	(74 538)
Dotation aux amortissements sur immobilisations	459
Variation des provisions	207 470
Plus-value sur cession d'immobilisations et autres éléments	(67 784)
Capacité d'autofinancement	65 607
Diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement	(106 795)
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation	(41 188)
Acquisitions d'immobilisations non financières (nettes des cessions)	27 322
Acquisitions d'immobilisations financières (nettes des cessions)	(726 930)
Variation de la trésorerie issue des opérations d'investissement	(699 608)
Augmentation de capital	0
Dividendes versés + précompte	(103 900)
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement	(103 900)
Variation de l'endettement net	(844 696)
Endettement net à l'ouverture de l'exercice	(175 240)
Endettement net à la clôture de l'exercice	(1 019 936)

Notice sur la présentation du tableau de financement :

La variation de l'endettement net se compose de la variation des emprunts, des dettes financières et de la trésorerie.

L'endettement net se décompose comme suit :

En milliers d'euros	01/01/02
Emprunts et dettes financières	(1 201 498)
Compte Courant Créiteur net PR Finance	(58 677)
Valeurs mobilières de placement	105 504
Disponibilités	134 735
Endettement net de clôture	(1 019 936)

Annexe aux comptes sociaux

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2001, dont le total est de 2 624 356 607 euros et au compte de résultat de l'exercice, qui fait apparaître une perte de 74 537 884 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2001.

Les notes n° 1 à 18, ci-après, présentées en milliers d'euros font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15 avril 2002 par le Conseil d'Administration.

NOTE 1 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1 Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles est constituée essentiellement par la valeur des fonds de commerce et marques dégagés à l'occasion de la fusion entre Pernod et Ricard en 1975 et lors de fusions ultérieures.

Elles sont dépréciées lorsque leur valeur d'inventaire devient inférieure à leur valeur brute.

1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors

frais d'acquisition des immobilisations), à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

• Constructions	50 ans linéaire
• Agencements et aménagements des constructions	10 ans linéaire
• Matériel et outillage	5 ans dégressif
• Matériel roulant	5 ans linéaire
• Mobilier, matériel de bureau	10 ans linéaire ou 4 ans dégressif

1.3 Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par la valeur d'apport ou par le coût d'achat hors frais accessoires. Dans le cadre des dispositions légales, certains titres ont été réévalués selon leur valeur au 31 décembre 1976.

En fin d'année, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participations est égale à leur valeur actuelle qui, d'une façon générale, correspond à la quote-part des capitaux propres de la filiale que ces titres représentent.

Dans certaines situations particulières la société prend également en compte le potentiel économique et financier de la filiale considérée, en faisant notamment référence à l'actif net réévalué.

Les titres acquis dans le cadre de plans d'option d'achat d'actions ont été inscrits en valeurs mobilières de placement et évalués en fonction du prix d'achat des actions par les bénéficiaires.

1.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.5 Provisions réglementées

Les provisions règlementées figurant au bilan comprennent la provision spéciale de réévaluation des biens amortissables.

1.6 Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ». Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques, pour leur valeur totale.

1.7 Instruments financiers : change

Le Groupe utilise des instruments financiers (swaps de change) pour gérer et réduire son exposition aux fluctuations des cours de change.

Les instruments sont utilisés à des fins de couverture d'actifs et de passifs.

Lorsque ces contrats sont qualifiés de couverture, les profits et pertes sur ces contrats sont comptabilisés dans la même période que l'élément couvert ; dans le cas contraire, les variations de la valeur de marché de ces instruments sont constatées en résultat de la période.

1.8 Provisions d'exploitation

Outre les provisions habituellement constatées au titre des charges à payer, PERNOD RICARD constitue chaque année une provision pour faire face au paiement des indemnités de départ à la retraite.

1.9 Impôt sur les bénéfices

En application de l'article 209 sexies du CGI, PERNOD RICARD bénéficiait d'un agrément d'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 1977.

A compter du 1^{er} janvier 1988, la Société a opté pour le nouveau régime fiscal des groupes.

Les économies fiscales et les déficits fiscaux transférés par les filiales en application de ce régime sont constatés en autres dettes lorsqu'ils sont provisoires, puis passés en impôt sur les sociétés lorsqu'ils sont définitivement acquis à PERNOD RICARD.

En revanche, les gains et les surcoûts d'intégration provenant de la société mère sont constatés dès l'exercice où ils naissent en impôt sur les sociétés.

1.10 Transfert de l'activité de trésorerie à PR Finance S.A.

PERNOD RICARD a transféré, au 1^{er} décembre 1995, son activité de centralisation de la trésorerie et de financement des besoins de PERNOD RICARD et de ses filiales (principalement européennes) à PR Finance S.A., filiale à 100 %.

Par ailleurs, dans le cadre de la procédure centralisée de change, PR Finance S.A. assure désormais la compensation multilatérale des flux commerciaux intra-Groupe (netting) et la couverture des expositions de change des filiales.

Enfin, PR Finance S.A. assure également la centralisation de la couverture de risque de taux de PERNOD RICARD et de ses filiales.

NOTE 2 - ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

	Valeurs brutes au 01.01.01	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes au 31.12.01	Valeurs d'origine avant réévaluation
Immobilisations incorporelles	34 945	336	(873)	34 408	34 408
Immobilisations corporelles	7 049	552	(736)	6 865	6 052
Immobilisations financières	1 247 013	3 442 216	(2 675 100)	2 014 129	1 983 534
TOTAL	1 289 007	3 443 104	(2 676 709)	2 055 402	2 023 994

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les mouvements de l'exercice se décomposent de la façon suivante :

Acquisitions de titres de participation (1)	2 946 285
Augmentations de capital	100 091
Augmentations sur créances rattachées à des participations	393 846
Autres immobilisations financières	1 994
TOTAL	3 442 216
Cessions de titres de participations (1)	(2 570 394)
Diminutions sur créances rattachées à des participations	(4 860)
Autres immobilisations financières	(99 846)
TOTAL	(2 675 100)

(1) Une partie essentielle des acquisitions de titres de participation liée à l'opération Seagram a fait l'objet d'une revente immédiate à différentes sociétés du Groupe. Ces opérations expliquent les montants élevés sur les lignes acquisitions et cessions de titres de participation. Cette opération constitue l'essentiel du résultat exceptionnel de l'exercice.

NOTE 3 - ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

	au 01.01.01	Augmentations	Diminutions	au 31.12.01
Immobilisations incorporelles	747	160	(230)	677
Immobilisations corporelles	4 360	299	(736)	3 923
TOTAL	5 107	459	(966)	4 600

NOTE 4 - ÉTAT DES PROVISIONS

	Montant au 01.01.01	Augmentations	Diminutions	au 31.12.01
Provisions réglementées				
• Amortissements dérogatoires	0	0	0	0
• Provision spéciale de réévaluation	151	0	(7)	144
Total 1	151	0	(7)	144
Provisions pour risques et charges				
• Pour pertes de change	0	4 026	0	4 026
• Provisions pour impôts	1 621	1 095	(394)	2 322
• Autres provisions	2 147	202 397	(13)	204 531
Total 2	3 768	207 518	(407)	210 879
Provisions pour dépréciations				
• Sur immobilisations incorporelles	914	0	0	914
• Sur immobilisations financières	6 661	1 161	0	7 822
• Autres provisions	4 482	0	(797)	3 685
Total 3	12 057	1 161	(797)	12 421
TOTAL GÉNÉRAL	15 976	208 679	(1 211)	233 444

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :

- La provision pour pertes de change est liée aux pertes de change latentes sur le crédit syndiqué qui a servi à financer l'opération Seagram et n'ayant pas fait l'objet de couverture de change.
- La provision pour impôt correspond pour environ 0,8 million d'euros à de l'impôt différé résultant de l'intégration fiscale, le solde étant lié à des risques fiscaux divers.
- Les autres provisions incluent principalement une provision pour charges exceptionnelles liée à la reprise et

à la restructuration du réseau de distribution de Seagram, acquis en partenariat avec Diageo pour un montant de 198,6 millions d'euros et environ 0,8 million d'euros de provisions pour départ à la retraite.

PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION :

- Autres provisions :
Les titres acquis dans le cadre des plans d'option d'achat mis en place en 1994, 1996, 1997, 1999, 2000 et 2001 ont été évalués par référence à la valeur d'achat des titres par les bénéficiaires.

NOTE 5 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

1) CRÉANCES	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ			
• Créances rattachées à des participations	692 410	685 827	6 583
• Prêts	18	0	18
• Autres immobilisations financières	5 807	5 807	0
ACTIF CIRCULANT	569 458	569 458	0
TOTAL GÉNÉRAL	1 267 693	1 261 092	6 601
2) DETTES			
Emprunts obligataires non convertibles	60 980	60 980	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 108 591	410 802	697 789
T.S.D.I.	31 928	1 473	30 455
Emprunts et dettes financières diverses	0	0	0
Dettes d'exploitation	42 968	42 968	0
Dettes diverses	286 097	193 009	93 088
TOTAL GÉNÉRAL	1 530 564	709 232	821 332

NOTE 6 - ÉLÉMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

Postes du bilan (valeur brute)	Liées	Montant concernant les entreprises Avec lesquelles la Société a un lien de participation
Participations	914 662	401 232
Créances rattachées à des participations	692 072	338
Créances clients et comptes rattachés	12 343	
Autres créances	239 250	
Emprunts et dettes financières diverses	0	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 498	
Autres dettes	194 084	15

NOTE 7 - RÉÉVALUATION

Variation de la provision spéciale de réévaluation : la reprise de provision s'élève à 7 605 euros.

NOTE 8 - PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES À PAYER

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
• Créances rattachées à des participations	2 746
• Autres immobilisations financières	0
• Créances clients et comptes rattachés	14 236
• Autres créances	539
• Disponibilités	67
TOTAL	17 588

Charges à payer

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
• Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	49 094
• Dettes financières diverses	0
• Dettes d'exploitation	24 031
• Autres dettes	100
TOTAL	73 225

NOTE 9 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

En vertu de la décision du Conseil d'administration du 18 juillet 2001, le capital social a fait l'objet d'un ajustement par prélèvement sur le report à nouveau et d'une conversion en euros le 31 octobre 2001. Au 31 décembre 2001, le capital social s'établit à 174 798 646 euros et se compose de 56 386 660 actions.

La réserve légale a, par ailleurs, été dotée par prélèvement sur le poste « primes d'émission », afin d'être maintenue à hauteur de 10 % du capital social.

NOTE 10 - TITRES SUBORDONNÉS À DURÉE INDETERMINÉE

Le 20 mars 1992 PERNOD RICARD a procédé à l'émission, hors de France, d'un emprunt obligataire sous forme de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant nominal de 400 millions de francs (soit environ 61 millions d'euros).

Les TSDI sont qualifiés de « reconditionnés », par suite de la conclusion avec une société tierce d'une convention concomitante à l'émission.

Le montant net disponible au 31 décembre 2001 est de 31 928 075 euros et apparaît dans le poste « dettes financières ». Cet encours correspond au montant mis à disposition à la date d'émission retraité de la partie des intérêts non déductibles.

NOTE 11 - EMPRUNTS OBLIGATAIRES NON CONVERTIBLES

PERNOD RICARD a émis un emprunt obligataire zéro coupon de 400 millions de francs (environ 61 millions d'euros), de maturité 6 ans et indexé sur l'évolution de l'action PERNOD RICARD.

Les intérêts payés à l'échéance seront au maximum égal à 120 % du montant emprunté, soit un taux d'intérêt annuel de 14 % environ.

PR Finance S.A., filiale à 100 % de PERNOD RICARD, a swapé ces intérêts contre un taux Euribor 3 mois.

NOTE 12 - CRÉDIT SYNDIQUÉ LIÉ À L'OPÉRATION SEAGRAM

Dans le cadre de l'opération Seagram, PERNOD RICARD a souscrit une partie du crédit syndiqué s'élevant en principal à un montant équivalent à 1 056 millions d'euros au 31 décembre 2001. Au sein de ce montant figure un prêt relais en vue de l'émission d'OCEANE pour un montant de 520,5 millions d'euros.

Le financement a, par ailleurs, donné lieu à des garanties énoncées dans la note 14.

NOTE 13 - VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	Total	Résultat courant	Résultat Exceptionnel
Résultat avant impôt	(96 416)	108 309	(204 725)
Impôt avant intégration	1 826	1 619	207
Gain net d'intégration fiscale	20 052		
Résultat après impôt	(74 538)		

NOTE 14 - ENGAGEMENTS FINANCIERS

	Montant
ENGAGEMENTS DONNÉS	
Cautions concernant les filiales	3 171 132*
Cautions concernant les tiers	1 057
TOTAL	3 172 189

*dont caution accordée à PR FINANCE S.A. en 2001 - 982,6 millions d'euros - relative au crédit syndiqué lié à l'opération Seagram, à des emprunts et des billets de trésorerie. Le montant total des cautions liées à l'opération Seagram concernant les autres filiales de PERNOD RICARD, s'élève à 2 073 millions d'euros.

Dans le cadre de la mise en place du crédit syndiqué PERNOD RICARD a donné une garantie aux banques sur les principales marques dont il est le propriétaire et les titres des principales filiales du Groupe PERNOD RICARD.

PERNOD RICARD a, dans le cadre de la section 17, "Companies (Amendment) Act, 1986 (Republic of Ireland)", garanti irrévocablement les passifs, au titre des exercices 1997 à 2001, des filiales suivantes : Comrie Ltd., Irish Distillers Group Ltd., Irish Distillers Ltd., The West Coast Cooler Co. Ltd., Watercourse Distillery Ltd., Fitzgerald & Co. Ltd., Ermine Ltd., Gallwey Liqueurs Ltd., Smithfield Holdings Ltd., Irish Distillers Holdings Ltd.

CONTRAT DE CESSION-BAIL

Valeur de cession des biens	21 343
Durée de contrat	15 ans
Redevances cumulées payées au 31.12.2001	29 395
Redevances restant dues	
• à moins de 1 an	857
• de 1 an à 5 ans	1 178
• à plus de 5 ans	-
Valeur de rachat en fin de contrat	nulle
Amortissement économique en 2001	67

NOTE 15 - ACCROISSEMENTS ET ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS

Nature des différences temporaires	Montant d'impôt
ACCROISSEMENTS	
Provisions pour impôts :	
• Plus value de fusion 1976	
Accroissement de la dette future d'impôts	Néant
ALLÈGEMENTS	
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation :	
• Organic et autres	1 377
• Indemnités de départ à la retraite	281
Allègement de la dette future d'impôts	1 658

Le taux d'imposition retenu est le taux en vigueur en 2002, soit 35,43 %.

NOTE 16 - EFFECTIF MOYEN 2001

	Personnel salarié	A disposition de l'entreprise
Cadres	41	
Agents de maîtrise et techniciens	10	
Employés (1)	5	1
TOTAL	56	1

(1) dont 2 contrats d'apprentissage non compris

NOTE 17 - REDEVANCES

Les redevances perçues en exécution des contrats de licence de marques détaillés dans le paragraphe 2.2 du rapport spécial des commissaires aux comptes, sont proportionnelles au chiffre d'affaires.

PERNOD RICARD ne reçoit pas d'autre rémunération de ses filiales au titre de ses missions d'intérêt général et de coordination.

NOTE 18 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2001

Chiffres en milliers d'euros	Capitaux propres avant affectation	Quote-part du Capital (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts	Cautions et avals	Chiffre d'affaires hors taxes	Résultat net	Dividendes encaissés	
			Brute	Nette						
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE PERNOD RICARD (1)										
Ricard, 4 et 6, rue Berthelot, 13014 Marseille	54 000	135 051	99,98	67 227	67 227	-	-	427 654	(1 950)	44 820
PR USA (ex Austin Nichols), 777 Wechester Avenue White Plains, N.Y. 10604 (USA)	1	343 187	100,00	168 118	168 118	167 038	726 134	285 390	19 758	-
Pernod, 120, avenue du Maréchal-Foch, 94015 Créteil	39 332	123 728	99,99	94 941	94 941	-	-	286 714	687	9 558
Cie Financière des Produits Orangina, 17, bd de l'Europe BP 241 13747 Vitrolles cedex	9 986	322 678	99,97	39 587	39 587	-	-	54 912	291 502	12 344
Pernod Ricard Europe, 2, rue de Solférino, 75340 Paris Cedex 07	40 000	46 674	99,99	36 402	36 402	-	-	10 218	(3 632)	-
Cie Financière CSR, 160, av. Paul Vaillant Couturier 93126 La Courneuve Cedex	16 600	136 727	99,57	91 767	91 767	-	-	5 031	23 177	-
Campbell, West Byrehill, Kilwinning, Ayrshire - KA 136 LE (Ecosse)	12 011	118 251	95,98	40 198	40 198	-	-	222 179	9 637	6 199
Santa Lina, 2 et 2 bis, rue de Solférino 75007 Paris	3 240	173 112	99,96	6 742	6 742	138 523	-	-	13 448	-
PR Finance 142, boulevard Haussmann 75008 Paris	11 600	3 084	99,99	16 220	16 220	-	982 621	-	(8 468)	-
Résidences de Cavalière, 83290 Cavalière	3 140	908	99,98	3 125	908	1 277	-	54	(668)	-
PR Australia, 33 Exeter Terrace, Devon Park SA 5008 (Australie)	127 945	252 821	99,99	151 789	151 789	-	-	312 815	40 246	-
Comrie Temple Chambers 3, Burlington Road Dublin 4 (Irlande)	64 832	281 342	99,98	64 833	64 833	256 024	120	-	65 014	68 618
Yerevan Brandy Company 2, Admiral Isakov Avenue, Yerevan 375092 (République d'Arménie)	20 589	28 266	100	27 856	27 856	-	22 694	27 134	12 203	-
Etablissements Vinicoles Champenois 5, place du Général Gouraud 51100 Reims	71 675	82 191	99,99	100 955	100 418	-	410 354	-	(18 154)	-

(1) Ce tableau détaillé exclut les informations individuelles relatives à la valeur nette comptable des titres détenus dans des sociétés ex-Seagram non consolidées.

RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

FILIALES :										
- Françaises		209	209	83 519	-	-	-	-	-	-
- étrangères		4 363	1 128	45 560	6 257	-	-	-	-	1 732
PARTICIPATIONS :										
- Françaises		406	406	-	-	-	-	-	-	-
- étrangères		401 156	399 676	132	-	-	-	-	-	-

Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices⁽¹⁾

En euros	1997	1998	1999	2000	2001
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	171 921 818	171 921 818	171 921 818	171 921 818	174 798 646
Nombre d'actions émises	56 386 660	56 386 660	56 386 660	56 386 660	56 386 660
Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
Résultat global des opérations effectuées					
Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	-	-	-
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	168 338 070	171 979 391	128 015 125	55 261 384	110 838 645
Impôt sur les bénéfices	(5 882 057)	6 916 158	7 072 514	15 088 284	21 877 829
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	166 506 685	176 644 630	133 874 023	68 827 725	(74 537 885)
Montant des bénéfices distribués	81 662 864	84 579 990	90 218 656	90 218 656	101 495 988
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	3,09	3,17	2,40	1,25	2,35
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	2,95	3,13	2,37	1,22	(1,32)
Dividendes versés à chaque action	1,45	1,50	1,60	1,60	1,80
Dividende par action, ajusté en fonction de l'évolution du capital	1,45	1,50	1,60	1,60	1,80
Personnel					
Nombre de salariés	46	47	49	49	56
Montant de la masse salariale	5 889 097	4 544 983	4 930 059	5 729 006	7 403 821
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	2 258 357	1 832 102	2 149 730	2 267 518	2 919 785

Rappel des dividendes distribués au cours des cinq dernières années⁽¹⁾ :

Exercice	Date de mise en paiement	Montant net en €	Avoir fiscal en €	Total en €	Montant global de l'exercice en €
1996	14/01/1997	0,61	0,30	0,91	1,92
	14/05/1997	0,67	0,34	1,01	
1997	14/01/1998	0,64	0,32	0,96	2,17
	13/05/1998	0,81	0,40	1,21	
1998	12/01/1999	0,72	0,36	1,09	2,25
	11/05/1999	0,78	0,39	1,16	
1999	12/01/2000	0,75	0,375	1,125	2,40
	10/05/2000	0,85	0,425	1,275	
2000	11/01/2001	0,80	0,40	1,20	2,40
	10/05/2001	0,80	0,40	1,20	
2001	10/01/2002	0,80	0,40	1,20	(a)

Les dividendes, dont le paiement n'a pas été demandé, sont prescrits au bénéfice du Trésor Public au terme de 5 ans après leurs mises en paiement.

(a) Le montant des dividendes 2002 sera connu définitivement à l'issue de l'Assemblée Générale.

(1) Dans un souci de présentation, les informations historiques en francs pour les années 1996, 1997, 1998, 1999 et 2000 ont été converties en euros et arrondies au centième d'euro le plus proche.

Inventaire des valeurs mobilières au 31 décembre 2001

En euros

VALEURS FRANCAISES DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST SUPÉRIEURE A 15 000 EUROS

	Nombre de titres	Valeur d'inventaire nette
EVC	234 991	100 418 157
Pernod	2 579 984	94 940 630
Compagnie Financière CSR	802 007	91 766 478
Ricard	1 749 990	67 227 023
CFPO	11 907	39 587 134
PR Europe	999 989	36 401 518
PR Finance	1 414 994	16 220 484
Santa Lina	15 618	6 742 193
Résidences de Cavalière	205 950	908 240
SCI du Domaine de Cavalière	18 820	329 775
Galibert et Varon	4 992	117 463
I.C.H.	400	40 000
Pronatec	2 000	38 112
PR Americas	1 751	26 694
Germe	750	22 867
PR Asia	1 114	16 983
SNC CRPF-PR	100	15 245
Sous-total		454 818 996
Autres titres de sociétés françaises		7 682
Participations dans les sociétés étrangères non cotées en Bourse		853 598 661
Total général		1 308 425 339

Rapports des Commissaires aux comptes

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2001

RAPPORT GÉNÉRAL SUR LES COMPTES ANNUELS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2001, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Pernod Ricard, établis en euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels, établis selon les principes comptables applicables en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

2. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de Gestion.

Fait à Paris, le 16 avril 2002

Les Commissaires aux Comptes :

CCC – Jean Delquié
Benoît Fléchon

S.E.C. A.&L. Genot
Groupe RSM Salustro Reydel
Alain Genot

Mazars & Guérard
Mazars
Frédéric Allilaire - Xavier Charton

**RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS
RÉGLEMENTÉES**

Exercice clos le 31 décembre 2001

Mesdames, Messieurs

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L.225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE
L'EXERCICE ET PRÉALABLEMENT AUTORISÉES**

Dans ses séances du 15 mars , 19 septembre et 18 décembre 2001, votre Conseil d'Administration a autorisé la conclusion des conventions suivantes :

1-1. Acquisition d'actions CFPO

Acquisition de deux actions CFPO (Compagnie Financière des Produits Orangina) détenues par Monsieur et Madame Jean Claude BETON moyennant un prix unitaire de 7 622,45 euros.

Administrateur concerné : Monsieur Jean Claude BETON

1-2. Reclassement d'actifs Seagram

Lors de la mise en place du schéma d'accueil de la structure dédiée aux actifs de SEAGRAM, votre société a contracté auprès de ses filiales, différents emprunts, sans intérêt, d'un montant égal aux prix d'acquisition des actifs concernés. La revente de ces actifs aux différentes filiales, a permis l'extinction immédiate des prêts contractés.

FILIALES	ACTIFS	MONTANT €	ADMINISTRATEURS
SANTA LINA	Martell & Co Créance Barton Guestier	237 882 086	M. Patrick RICARD M. Thierry JACQUILLAT
PR ASIA	divers actifs asiatiques	14 721 427	M. Patrick RICARD M. Thierry JACQUILLAT
PERI MAURITIUS LTD	Seagram India	3 513 958	M. Patrick RICARD M. Thierry JACQUILLAT
PR CESAM	Seagram do Brazil	61 247	M. Richard BURROWS M. Pierre PRINGUET
PR AMERICAS	filiales mexicaines	121 108 610	M. Patrick RICARD M. Thierry JACQUILLAT
AUSTIN NICHOLS	divers actifs dont actifs brésiliens	44 144 807	M. Patrick RICARD M. Thierry JACQUILLAT M. Pierre PRINGUET M. Richard BURROWS
PR NEWCO 1	Chivas Brothers LTD	2 070 889 111	M. Richard BURROWS M. Rafael GONZALEZ GALLARZA
PR NEWCO 2	Glenlivet Distillers LTD	106 651 849	M. Richard BURROWS M. Rafael GONZALEZ GALLARZA

1-3. Octroi de prêts par Pernod Ricard à ses filiales

1-31. PR Asia

- Administrateurs communs : Monsieur Patrick RICARD et Monsieur Thierry JACQUILLAT
- Prêt sans intérêt à la Société PR ASIA , d'un montant de 83 518 931 euros et relatif à l'acquisition d'actifs asiatiques par la Société PR ASIA.

1-32. Austin Nichols

- Administrateurs et Directeurs généraux concernés : Monsieur Patrick RICARD, Monsieur Thierry JACQUILLAT, Monsieur Pierre PRINGUET et Monsieur Richard BURROWS
- Prêt à la Société AUSTIN NICHOLS d'un montant de 167 037 862 euros, rémunéré a un taux Euribor augmenté d'une marge de 1,55 % en vue de l'acquisition d'actifs SEAGRAM

1-33. Santa Lina

- Administrateurs communs : Monsieur Patrick RICARD et Monsieur Thierry JACQUILLAT
- Prêt à la Société SANTA LINA d'un montant de 138 523 119 euros, rémunéré à un taux Euribor augmenté d'une marge de 1,55 % dans la cadre de la contribution de la Société SANTA LINA au financement de la Société PR NEWCO 5.

1-4. Emprunt à la Société PR Finance

- Administrateurs et Directeurs Généraux concernés : Monsieur Patrick RICARD, Monsieur Thierry JACQUILLA, Monsieur Richard BURROWS, Monsieur Pierre PRINGUET.
- Emprunt d'un montant initial de 17 426 115 Dollars US porté à 82 869 008 Dollars US , rémunéré au taux Libor augmenté de 1,55 %, pour les besoins du financement du rachat de divers actifs dans le cadre de l'opération SEAGRAM.

1-5. Nantissements de marques, de créances et d'instruments financiers

La mise en place du financement bancaire de l'opération SEAGRAM a été conditionné par l'octrois de nantissements au profit des banques, réalisé dans les conditions suivantes :

- Nantissement de comptes d'instruments financiers portant sur les titres de participation détenus par la Société PERNOD RICARD.
- Nantissement des principales marques françaises, communautaires et internationales, propriété de PERNOD RICARD.
- Nantissement de créance résultant de prêts intra-groupe.

Ces conventions ont pour objet de garantir le remboursement de l'ensemble des sommes mises à la disposition de PERNOD RICARD SA, et de chacun des emprunteurs additionnels (PR Finance, Etablissement Vinicoles Champenois, Austin Nichols, PR Larios, PR Newco 1 et PR Newco 2).

- Administrateurs et Directeurs Généraux concernés : Monsieur Patrick RICARD, Monsieur Thierry JACQUILLAT, Monsieur Rafael GONZALEZ GALLARZA, Monsieur Richard BURROWS et Monsieur Pierre PRINGUET

1-6. Conventions de cautionnement solidaire

La Société PERNOD RICARD a octroyé au profit des banques, des engagements de cautionnement solidaire, en garantie de toutes sommes dues par les emprunteurs additionnels au titre du contrat de prêt du 28 mars 2001.

(PR Finance, Etablissements Vinicole Champenois, Austin Nichols, PR Larios, PR Newco 1, et PR Newco 2).

- Administrateurs et Directeurs Généraux concernés : Monsieur Patrick RICARD, Monsieur Thierry JACQUILLAT, Monsieur Rafael GONZALEZ GALLARZA, Monsieur Richard BURROWS et Monsieur Pierre PRINGUET

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS ET DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2-1. Avances et cautions consenties aux filiales

2-11. PR Finance

- Administrateurs communs : Monsieur Patrick RICARD, Monsieur Thierry JACQUILLAT
- Emission au profit de PR Finance et à l'intention des porteurs de billets de trésorerie, d'une garantie irrévocable et inconditionnelle rémunérée par une commission de 0,10 % par an. Le montant garanti s'élevait à 255 500 000 euros au 31 décembre 2001. Votre Société a facturé à ce titre un total de 935 762 euros (HT).
- Emission au profit de PR FINANCE et à l'intention de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ILE DE FRANCE d'une garantie inconditionnelle et irrévocable sur le remboursement du

principal et des intérêts d'un financement initial de 30 489 803 euros accordé par cet établissement à PR Finance, et ce jusqu'à l'échéance, soit le 22 août 2002.

Cette garantie est rémunérée par une commission annuelle de 0,10 % sur les encours garantis.

Votre Société a facturé à ce titre un total de 16 651 euros (HT) pour un encours utilisé de 10 163 267 euros.

- Emission au profit de PR FINANCE à l'intention de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUELLE DE PARIS ILE DE FRANCE d'une garantie inconditionnelle et irrévocable sur le remboursement du principal et des intérêts d'un financement initial de 12 195 921 euros accordé par cet établissement à PR Finance, et ce jusqu'à l'échéance, soit le 31 mars 2005.

Cette garantie est rémunérée par une commission annuelle de 0,10 % sur les encours garantis.

Votre Société a facturé à ce titre un total de 10 344 euros pour un encours utilisé de 9 756 737 euros.

- Emission au profit de PR FINANCE et à l'intention de la CAISSE D'EPARGNE PROVENCE ALPES CORSE, d'une garantie inconditionnelle et irrévocable sur le remboursement du principal et des intérêts d'un financement initial de 45 734 705 euros accordé par cet établissement à PR FINANCE, et ce jusqu'à l'échéance, soit le 14 mars 2007.

Cette garantie est rémunérée par une commission annuelle de 0,10 % sur les encours garanties.

Votre Société à facturé à ce titre un total de 45 734 euros pour un encours utilisé de 45 734 705 euros.

2-12. Comrie

- Administrateurs communs : Monsieur Patrick RICARD et Monsieur Thierry JACQUILLAT.
- Avance non rémunérée, dont le solde est débiteur de 256 023 537 euros au 31 décembre 2001.
- Caution donnée à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE en garantie des obligations (loans notes) pour un montant de 120 231 euros au 31 décembre 2001.

2-2. Concession de marques

En exécution des contrats de licences de marques renouvelés pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 1995, et des contrats de concession instaurés à compter du 1^{er} janvier 1996, votre société a facturé, au titre de l'exercice, aux sociétés suivantes :

2-21. Ricard

- Administrateurs communs : Monsieur Patrick RICARD, représentant permanent de PERNOD RICARD et Monsieur Thierry JACQUILLAT.
- Pour un montant total de 24 861 871 euros (HT)

2-22. Pernod

- Administrateurs communs : Monsieur Patrick RICARD représentant permanent de PERNOD RICARD, Monsieur Thierry JACQUILLAT et Monsieur François GERARD.
- Pour un montant total de 12 524 817 euros (HT)

2-23. Cusenier

- Administrateurs communs : Monsieur Patrick RICARD représentant permanent de PERNOD RICARD et Monsieur François GERARD.
- Pour un montant total de 989 292 euros (HT)

2-24. Compagnie Financière des Produits Orangina – CFPO

- Administrateurs communs : Monsieur Patrick RICARD, représentant permanent de SANTA LINA, Monsieur Thierry JACQUILLAT représentant permanent de PERNOD RICARD et Monsieur Jean Claude BETON.
- Pour un montant de 30 586 euros (HT)

2-25. Orangina Pampryl

- Administrateurs communs : Monsieur Patrick RICARD, Monsieur Thierry JACQUILLAT représentant permanent de PERNOD RICARD et Monsieur Jean Claude BETON.
- Pour un montant de 340 632 euros (HT)

Fait à Paris, le 16 avril 2002

Les Commissaires aux Comptes :

CCC – Jean Delquie
Benoît Fléchon

S.E.C. A.&L. Genot
Groupe RSM Salustro Reydel
Alain Genot

Mazars & Guérard
Mazars
Frédéric Allilaire - Xavier Charton

Rapport spécial 2001

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 31 MAI 2002

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de la Société PERNOD RICARD et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209, al. 4 du Code de commerce, en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous vous présentons notre rapport sur l'opération envisagée.

Nous avons analysé l'opération de réduction du capital en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209, al. 4 du Code de Commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à

l'approbation de votre Assemblée Générale et serait donnée pour une période de dix huit mois.

Votre conseil vous demande de lui déléguer, pour une période de deux ans, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Fait à Paris, le 16 Avril 2002

Les Commissaires aux Comptes :

CCC – Jean Delquié
Benoît Fléchon

S.E.C. A.&L. Genot
Groupe RSM Salustro Reydel
Alain Genot

Mazars & Guérard
Mazars
Frédéric Allilaire - Xavier Charton

Résolutions

I – RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et des rapports des Commissaires aux Comptes concernant l'exercice clos le 31 décembre 2001 et après que lui ont été présentés le compte de résultat, le bilan et les annexes afférents à cet exercice, et faisant apparaître une perte de 74 537 884,53 euros, approuve tels qu'ils sont présentés ces comptes, bilan, annexes et toutes les opérations qu'ils traduisent.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés établis au 31 décembre 2001 approuve ces comptes.

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif au Conseil d'Administration de sa gestion pour l'exercice 2001.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve l'affectation des résultats proposée par le Conseil d'Administration et constate que le bénéfice distribuable de l'exercice se calcule comme suit :

Perte de l'exercice	- 74 537 884,53 €
Report à nouveau créditeur	402 654 182,33 €
Montant distribuable	328 116 297,80 €

Elle décide d'affecter ledit bénéfice de la manière suivante :

Dotation à la réserve spéciale	
des plus-values à long terme :	109 880 698,00 €
Somme nécessaire pour servir	
aux actionnaires à titre de	
premier dividende une somme égale à 6 %	
du capital social, soit 0,186 euro par action :	10 487 918,76 €
Somme nécessaire pour servir	
aux actionnaires à titre de Dividende	
complémentaire 1,614 euro par action :	91 008 069,24 €
Précompte mobilier	0,00 €
Le solde étant reporté à nouveau, soit	116 739 611,80 €
Montant réparti	328 116 297,80 €

Elle fixe donc à 1,80 euro pour chacune des 56 386 660 actions le dividende de l'exercice ouvrant droit à un avoir fiscal de 0,90 euro par action (sur la base d'un avoir fiscal à 50 %). Le dividende total unitaire de l'exercice s'élève à 2,70 euros (sur la base d'un avoir fiscal à 50 %). Lors de leur mise en paiement, les dividendes correspondant aux actions détenues par la Société seront déduits du dividende global et seront affectés au compte « Report à nouveau ».

L'Assemblée Générale décide que ce dividende correspondant au coupon n° 91 sera mis en paiement le 11 juin 2002 :

- par chèque barré pour les actions inscrites en compte « Nominatif pur » ;
- par crédit en compte auprès des banques, entreprises d'investissement et établissements financiers dépositaires des titres pour les actions au « Porteur » ou inscrites en compte « Nominatif administré », et ce pour le montant sus-indiqué de 1,80 euro par action diminué de l'acompte de 0,80 euro mis en distribution le 10 janvier 2002.

L'Assemblée Générale donne acte au Conseil d'Administration que, conformément aux dispositions de l'Article 243 bis du Code Général des impôts, il lui a été précisé que les montants des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents et celui de l'avoir fiscal correspondant ont été les suivants :

	Nombre d'actions	Montant net	Avoir fiscal	Revenu global
1998	56 386 660	1,50 EUR	0,75 EUR	2,25 EUR
1999	56 386 660	1,60 EUR	0,80 EUR	2,40 EUR
2000	56 386 660	1,60 EUR	0,80 EUR	2,40 EUR

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant sur le rapport spécial présenté par les Commissaires aux Comptes, en application des dispositions légales en la matière, approuve les conventions visées dans ce rapport et intervenues ou dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2001.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Madame Françoise HEMARD pour une durée de six (6) années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale qui statuera en 2008 sur les comptes de l'exercice écoulé.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Rafaël GONZALEZ GALLARZA pour une durée de six (6) années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale qui statuera en 2008 sur les comptes de l'exercice écoulé.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale élit Monsieur Jean-Jacques LAFFONT en qualité d'Administrateur pour une durée de six (6) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2008 sur les comptes de l'exercice écoulé.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de porter à 382 200 euros pour l'exercice 2002, le montant global des jetons de présence du Conseil d'Administration fixé à 339 199 euros par l'Assemblée Générale ordinaire du 2 mai 2000.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration :

1/ Autorise la Société, pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée, à acheter ses propres actions, dans la limite de 10 % du capital social, soit 5 638 666 actions sur la base du nombre d'actions existant au 31 décembre 2001 en vue de poursuivre, par ordre de priorité décroissant indicatif, les objectifs suivants :

- La remise de titres à l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société ;
- La régularisation de cours par intervention systématique en contre-tendance, sur le marché du titre ;
- La cession, l'échange ou le transfert des titres achetés par tous moyens en fonction des opportunités ;

- L'attribution d'actions aux salariés de la Société et de son groupe soit par attribution d'options d'achat, soit dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, soit selon toute autre formule légale visant à favoriser l'épargne salariale ;
- L'annulation éventuelle des actions en vue d'optimiser le résultat par action et d'optimiser la rentabilité des fonds propres.

Les actions pourront être achetées par intervention sur le marché ou autrement, notamment par achat de blocs de titres ou par utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré, et la mise en place de stratégies optionnelles telles des options de ventes, dans les conditions et limites fixées par les autorités du marché. La part du programme réalisée par acquisition de blocs de titres pourra atteindre l'intégralité du programme de rachat. La société se réserve la faculté d'utiliser le programme en période d'offre publique d'acquisition, en procédant à des rachats et à des ventes d'actions, si la réglementation boursière l'y autorise.

Le prix maximum d'achat par action sera de 150 euros, ou la contre-valeur de ce montant en toute monnaie.

Les actions propres ainsi acquises pourront être cédées dans la limite d'un prix minimum unitaire de cession de 50 euros, ou la contre-valeur de ce montant en toute monnaie.

Le montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme sera de 845 799 900 euros, ou la contre-valeur de ce montant en toute monnaie.

2/ Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, dans les limites ci-dessus fixées, à l'effet d'accomplir ou de faire accomplir toutes opérations s'inscrivant dans le cadre de la présente résolution, effectuer

toutes formalités requises par la législation et la réglementation en vigueur, et plus généralement faire le nécessaire.

Cette autorisation annule et remplace celle , de même nature, décidée par l'Assemblée Générale du 3 mai 2001, à laquelle elle se substitue.

II – RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

DIXIÈME RÉSOLUTION

Connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à réduire le capital social pour annuler tout ou partie des actions achetées en application de l'article L 225-209 du Code de Commerce et non affectées au plan d'options d'achat d'actions à consentir aux cadres à haut niveau de responsabilités et aux mandataires sociaux salariés de la société ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L 225-180 du Code de Commerce.

Le montant nominal maximum de la réduction de capital autorisée s'élève, sur la base du capital actuel, à 17 479 864,60 euros.

L'assemblée générale délègue au conseil d'administration tous les pouvoirs nécessaires pour réaliser la réduction de capital autorisée.

La présente autorisation qui annule et remplace l'autorisation de même nature conférée par l'assemblée générale du 2 mai 2000, est donnée pour une durée de vingt quatre mois à compter de la présente assemblée.

ONZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide que les délégations de pouvoirs conférées au Conseil d'Administration par les deuxième et troisième résolutions à caractère extraordinaire de l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2001, en vue d'augmenter le capital, seront suspendues en période d'offre publique d'achat ou d'échange portant sur les valeurs mobilières émises par la société sauf si l'émission ou les émissions de valeurs mobilières conduisant à l'augmentation du capital ont été approuvées dans leur principe antérieurement au dépôt de l'offre d'acquisition.

La présente autorisation est valable jusqu'à la date de réunion de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide :

- de mettre en conformité les statuts de la société avec les dispositions de la loi du 15 mai 2001 ;
- de modifier en conséquence les articles 10, 17, 20, 21, 23, 24, 27, 31 et 32 des statuts comme suit ;

Un troisième alinéa, ainsi rédigé, est ajouté à l'article 10 :

Article 10

FORME DES ACTIONS

La société est en outre en droit de demander notamment, dans les conditions fixées par le Code de commerce, l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires des titres pour le compte de tiers.

Le reste de l'article demeure inchangé.

Le texte des articles 17, 20, 21, 23, 24, et 27 est remplacé par les stipulations suivantes :

Article 17

ACTION D'ADMINISTRATEUR

Sauf lorsque le Code de commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur doit être propriétaire de cinquante actions de la Société pendant toute la durée de son mandat.

Si, au jour de la nomination, un Administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions fixé ci-dessus ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois.

Article 20

BUREAU

Le Conseil nomme parmi ses membres un Président. Celui-ci, qui doit être obligatoirement une personne physique, peut être nommé pour une durée supérieure à

un an, mais n'excédant pas la durée de son mandat d'Administrateur. Le conseil détermine la rémunération du président.

Quelle que soit la durée pour laquelle il lui a été conféré, le mandat de Président - lequel est toujours, sous réserves des dispositions suivantes, rééligible - prend fin au plus tard à l'issue de la première séance du Conseil d'Administration tenue après qu'il aura atteint l'âge de soixante ans, le Conseil pouvant toutefois, à la majorité des deux tiers des voix de ses membres présents et représentés, et à bulletin secret, proroger pour une durée de cinq années, puis dans les mêmes conditions, pour une seconde période de même durée, le mandat du Président, sans toutefois que ces prorogations puissent aller au-delà de l'âge de soixante-dix ans.

Le Conseil peut nommer un ou plusieurs Vice-Présidents ayant pour fonctions exclusives de présider, à défaut du Président, les séances du Conseil d'Administration ou les Assemblées Générales.

Le Président et les Vice-Présidents sont révocables à tout moment ; ils sont rééligibles.

En cas d'absence du Président et du ou des Vice-Présidents à une séance du Conseil d'Administration, les fonctions de président de cette séance sont remplies par un autre Administrateur désigné par le Conseil.

Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure en particulier que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Article 21 **RÉUNIONS**

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation. Il est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs.

Les convocations sont faites par tous moyens.

Tout administrateur peut donner pouvoir à l'un de ses collègues de le représenter à une séance du Conseil, mais chaque Administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues. Cette disposition est applicable au représentant permanent d'une personne morale Administrateur.

La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité les Administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Sauf stipulations contraires des présents statuts exigeant une majorité qualifiée pour l'adoption de certaines décisions, les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque Administrateur disposant d'une voix et l'Administrateur mandataire d'un de ses collègues de deux voix ; en cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Article 23 **POUVOIRS DU CONSEIL**

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires, et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée, même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque Administrateur reçoit toutes les informations néces-

saies à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil d'Administration peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité.

Article 24 **DIRECTION GÉNÉRALE**

I - La direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de directeur général.

Le Conseil d'Administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le Président exerce les fonctions de directeur général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

II - Lorsque la direction générale n'est pas assumée par le Président du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration nomme un directeur général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de Président.

Le directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf s'il assume les fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au Conseil d'Administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers auxquels toutes décisions limitant ses pouvoirs sont inopposables.

III - Sur la proposition du directeur général, le Conseil d'Administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs directeurs généraux délégués. Les fonctions du ou des directeur généraux délégués prennent fin au plus tard à l'issue de la première séance du Conseil d'Administration tenue après qu'ils auront atteint l'âge de soixante ans, le Conseil pouvant toutefois, à la majorité des deux tiers de ses membres présents ou représentés, et à bulletin secret, proroger lesdites fonctions sous le respect des prescriptions légales pour une durée de cinq années.

Le ou les directeurs généraux délégués peuvent être choisis parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux. Ils sont révocables à tout moment par le Conseil sur proposition du directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts. Lorsque le directeur général cesse ou est hors d'état d'exercer ces fonctions, le ou les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général. En accord avec le directeur général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

IV - Le Conseil fixe le montant et les modalités de la rémunération du directeur général et du ou des directeurs généraux délégués.

Article 27

CONVENTIONS ENTRE LA SOCIÉTÉ ET UN DIRIGEANT, UN ADMINISTRATEUR OU UN ACTIONNAIRE

Toute convention intervenant entre la société et son directeur général, l'un de ses directeurs généraux délégués, l'un de ses Administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à cinq pour cent ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant doit être soumise à la procédure d'autorisation, de vérification et d'approbation prévue par le Code de Commerce.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. Cependant, ces conventions sont communiquées par l'intéressé au Président du Conseil d'Administration. La liste et l'objet desdites conventions sont communiquées par le Président aux membres du Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes.

Le premier alinéa de l'article 31 des statuts est désormais rédigé comme suit, le reste dudit article demeurant inchangé :

Article 31

CONVOCAION DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

L'assemblée générale est convoquée par le Conseil d'Administration. A défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de commerce, notamment par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le Président du Tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant au moins 5% du capital social ou, s'agissant d'une assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Un troisième alinéa, ainsi rédigé, est ajouté au I de l'article 32, le reste dudit article demeurant inchangé :

Article 32

COMPOSITION ET TENUE DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication conformes aux prescriptions réglementaires, lorsque le conseil d'administration décide l'utilisation de tels moyens de participation antérieurement à la convocation de l'assemblée générale.

TREIZIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion pour effectuer, partout où besoin sera, tous dépôts et procéder à toutes formalités de publicité légales ou autres qu'il appartiendra.

Renseignements de caractère général concernant la Société et son capital

1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

- Dénomination : PERNOD RICARD

- Siège Social : 142, boulevard Haussmann - 75008 PARIS

PERNOD RICARD est une Société Anonyme à Conseil d'Administration, de nationalité française, régie par le Code de Commerce.

Elle a été constituée à compter du 13 juillet 1939 pour une durée de 99 années qui prendra fin à pareille époque de l'année 2038.

L'objet social, tel que mentionné dans l'article 2 des statuts, peut être ainsi résumé :

« Directement ou indirectement la fabrication, l'achat et la vente de tous vins, spiritueux et liqueurs, ainsi que de l'alcool et de tous produits et denrées d'alimentation. La prise d'intérêts dans toute Société industrielle, commerciale, agricole, immobilière, financière ou autres. »

La société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS 582 041 943 PARIS (58 B 4194).

Les documents juridiques (statuts, procès verbaux d'Assemblées Générales, rapports des contrôleurs légaux...) peuvent être consultés au Siège Social de :

PERNOD RICARD

142, Boulevard Haussmann, 75008 PARIS

L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Répartition statutaire des bénéfices

- Sur les bénéfices nets, diminués le cas échéant des pertes antérieures, 5 % à la réserve légale tant que celle-ci n'a pas atteint le plafond légal ;
- Sur le complément 6 % à titre de premier dividende ;
- Sur l'excédent disponible, selon décision de l'Assemblée, ou report à nouveau ou dotation à tous fonds de réserve ;
- Le solde est réparti aux actionnaires à titre de dividende complémentaire ;

L'Assemblée Générale Ordinaire est autorisée à prélever sur les réserves non obligatoires qui auraient été constituées sur les exercices antérieurs, toutes sommes qu'elle jugerait bon pour être :

- soit distribuées aux actionnaires ou affectées à l'amortissement total ou partiel des actions ;
- soit capitalisées ou affectées au rachat et à l'annulation d'actions.

L'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

Assemblées Générales

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis dix ans au moins, et ce à compter du 12 mai 1986 inclusivement, au nom du même actionnaire (Assemblée Générale Extraordinaire du 13 juin 1986).

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, dans la limite de 30 % des droits de vote. Le mandataire d'un actionnaire dispose des voix de son mandant dans les mêmes conditions et la même limite (Assemblée Générale Extraordinaire du 13 juin 1986).

Toute personne physique ou morale qui vient à posséder un pourcentage de participation supérieur à 0,5 % du capital social, est tenue d'informer la société du nombre total d'actions qu'elle possède, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans un délai de quinze jours à compter de la date à laquelle ce seuil a été dépassé. Cette notification devra être renouvelée, dans les mêmes conditions, en cas de franchissement de chaque seuil contenant la fraction retenue de 0,5 % jusqu'au seuil de 4,5 % inclus (Assemblée Générale Extraordinaire du 10 mai 1988).

En cas de non respect de l'obligation mentionnée à l'alinéa qui précède, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital social, pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration du délai fixé par l'Article L 233-14 du Code du Commerce suivant la date de régularisation de la notification (Assemblée Générale Extraordinaire du 10 mai 1988).

D'autres informations concernant les Assemblées Générales se trouvent en rubrique Informations pratiques, Relations avec l'Actionnaire.

Autres mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Monsieur Patrick Ricard (Président-Directeur Général)

Sociétés françaises

Sociétés françaises	Mandats
• PERNOD RICARD 142, boulevard Haussmann - 75008 PARIS	Président-Directeur Général
• FEVS (Fédération des Exportateurs de Vins et Spiritueux) 95, rue de Monceau - 75008 PARIS	Président
• COMPAGNIE FINANCIERE CSR 160, avenue Paul-Vaillant-Couturier - 93126 LA COURNEUVE ^{(2) (3)}	Administrateur
• MARTELL & Co Place Edouard Martell BP 21 - 16100 COGNAC	“
• PERNOD RICARD EUROPE 2, rue de Solférino - 75007 PARIS ^{(2) (3)}	“
• PR. FINANCE S.A. 142, boulevard Haussmann - 75008 PARIS	“
• PROVIMI 9-11, avenue Arago - 78190 TRAPPES	“
• SOCIETE GENERALE 29, boulevard Haussmann - 75009 PARIS	“
• SOCIETE PAUL RICARD Ile des Embiez Le Brusac - 83140 SIX-FOURS	“
• SOCIETE PAUL RICARD et Fils Ile des Embiez Le Brusac - 83140 SIX-FOURS	“
• CIDRERIES ET SOPAGLY REUNIS « CSR » 160, avenue Paul-Vaillant-Couturier - 93126 LA COURNEUVE	Représentant Permanent de la Société PERNOD RICARD au sein du Conseil d'Administration
• CUSENIER 142, boulevard Haussmann - 75008 PARIS	“
• JFA 160, avenue Paul-Vaillant-Couturier - 93126 LA COURNEUVE ⁽¹⁾	“
• PERNOD 120, avenue du Maréchal Foch - 94015 CRETEIL ^{(1) (2) (3)}	“
• RICARD 4 & 6, rue Berthelot - 13014 MARSEILLE ^{(1) (2) (3)}	“
• SANTA LINA 2,2 bis, rue de Solférino - 75007 PARIS	“
• PR AMERICAS 142, boulevard Haussmann - 75008 PARIS	Membre du Conseil de Direction
• PR ASIA 142, boulevard Haussmann - 75008 PARIS	“
• COMPAGNIE FINANCIERE DES PRODUITS ORANGINA (C.F.P.O.) ^{(1) (2)} 595, rue Pierre Berthier - 13855 AIX-EN-PROVENCE	Représentant Permanent de la Société SANTA LINA au sein du Conseil d'Administration
• SOCIETE INDUSTRIELLE AGRICOLE DE LA SOMME MATIERES PREMIERES ALIMENTAIRES (SIAS-MPA) 142, boulevard Haussmann - 75008 PARIS ⁽¹⁾	“
• SOCIETE IMMOBILIERE ET FINANCIERE POUR L'ALIMENTATION (S.I.F.A.) ⁽¹⁾ 199, boulevard Saint-Germain - 75007 PARIS	“

Sociétés étrangères

Sociétés étrangères	Mandats
• COMRIE PUBLIC LIMITED Company ⁽¹⁾ Siège statutaire : Temple Chambers 3 Burlington Road - DUBLIN 4 (Irlande) Siège de Direction : 142, boulevard Haussmann - 75008 PARIS	Président du Conseil d'Administration
• ABERLOUR GLENLIVET DISTILLERY Company Limited West Byrehill - KILWINNING Ayresshire KA 13 6LE (Ecosse) ⁽¹⁾	Administrateur
• ALTADIS Eloy Gonzales, 10 - MADRID 28010 (Espagne)	“
• ANCO do Brasil Inc. 777 Westchester Avenue - White Plains NEW YORK 10604 (USA) ⁽¹⁾	“
• AUSTIN NICHOLS and Co Inc. 777 Westchester Avenue - White Plains NEW YORK 10604 ^{(1) (2) (3)}	“
• AUSTIN NICHOLS Export Sales, Inc. 777 Westchester Avenue - White Plains NEW YORK 10604 (USA) ⁽¹⁾	“
• AUSTIN NICHOLS (International) Inc. 777 Westchester Avenue - White Plains NEW YORK 10604 (USA)	“
• BOULEVARD DISTILLERS AND IMPORTERS Inc. 777 Westchester Avenue - White Plains NEW YORK 10604 (USA) ^{(1) (2) (3)}	“
• BOULEVARD Export Sales Inc. 777 Westchester Avenue - White Plains NEW YORK 10604 (USA) ⁽¹⁾	“
• DISTILLERIE FRATELLI RAMAZZOTTI Spa 9, Via S. Pietro All'Orto - 20121 MILANO (Italie) ^{(1) (3)}	“
• DUNCAN FRASER and Company Limited West Byrehill - KILWINNING Ayresshire KA 13 6LE (Ecosse) ⁽¹⁾	“
• GLENFORRES GLENLIVET DISTILLERY West Byrehill - KILWINNING Ayresshire KA 13 6LE (Ecosse) ⁽¹⁾	“
• HOUSE OF CAMPBELL Ltd West Byrehill - KILWINNING Ayresshire KA 13 6LE (Ecosse)	“
• IRISH DISTILLERS GROUP Ltd Smithfield - DUBLIN 7 (Irlande) ^{(1) (2) (3)}	“
• MUIR MACKENZIE and Company Limited West Byrehill - KILWINNING Ayresshire KA 13 6LE (Ecosse) ⁽¹⁾	“
• PERIBEL 130 Chaussée de la Hulpe - 1000 BRUXELLES (Belgique) ⁽¹⁾	“
• PERI MAURITIUS 10 Frère Félix de Valois Street - PORT LOUIS (Ile Maurice) ⁽¹⁾	“
• PERNOD RICARD SWISS 44, route de Saint-Julien - 1227 CAROUGE GENEVE (Suisse)	“
• PR LARIOS Calle Cesar Vallejo, 24 - 29004 MALAGA (Espagne) ^{(1) (3)}	“
• PR. NEDERLAND SPIRITS AND WINES B.V. De Kroonstraat 1 - 5048 AP TILBURG (Hollande) ^{(1) (3)}	“
• POLAIREN TRADING LIMITED 25/28 North Wall Quay - DUBLIN 1 (Irlande) ^{(1) (2)}	“

(1) Monsieur Thierry Jacquillat (Vice-Président) est également administrateur de cette société

(2) Monsieur Richard Burrows (Directeur Général Délégué) est également administrateur de cette société

(3) Monsieur Pierre Pringuet (Directeur Général Délégué) est également administrateur de cette société

(4) Afin d'alléger la présentation, les mandats d'administrateur de Messieurs Thierry Jacquillat, Richard Burrows ou Pierre Pringuet dans des sociétés qui ont déjà été mentionnées pour Monsieur Patrick Ricard, sont signalés dans la section de Monsieur Patrick Ricard par une note de bas de page.

• POPULOUS TRADING LIMITED 25/28 North Wall Quay - DUBLIN 1 (Irlande) ⁽¹⁾⁽²⁾	Administrateur
• RAMSEY – SIAS Inc. 6850 Southpointe Parkway - BRECKVILLE 44141 (USA)	“
• SANKATY TRADING LIMITED 25/28 North Wall Quay - DUBLIN 1 (Irlande) ⁽¹⁾⁽²⁾	“
• WHITE HEATHER DISTILLERS Limited West Byrehill - KILWINNING Ayresshire KA 13 6LE (Ecosse) ⁽¹⁾	“
• W. WHITELEY and Company Limited West Byrehill - KILWINNING Ayresshire KA 13 6LE (Ecosse) ⁽¹⁾	“
• WORLD BRANDS Duty Free Ltd 8-10 Lampton Road ⁽¹⁾ HOUNSLOW Middlesex TW3 1JL (Grande-Bretagne)	“
• CAMPBELL DISTILLERS Limited West Byrehill - KILWINNING Ayresshire KA 13 6LE (Ecosse) ⁽²⁾	Représentant Permanent de la Société PERNOD RICARD au sein du Conseil d'Administration
• HAVANA CLUB HOLDING S.A. 6, rue Heine - L-1011 Luxembourg (Luxembourg)	“

Monsieur Thierry Jacquillat (Vice-Président) ⁽⁴⁾

Sociétés françaises ⁽⁴⁾

- P.R. FINANCE S.A. 142, boulevard Haussmann - 75008 PARIS
- SANTA LINA 2,2 bis, rue de Solférino - 75007 PARIS
- PERNOD RICARD 142, boulevard Haussmann - 75008 PARIS
- SOCIETE ANONYME ECOLE NORMALE DE MUSIQUE DE PARIS ALFRED CORTOT
114 bis, boulevard Malesherbes - 75017 PARIS
- COMPAGNIE FINANCIERE CSR
160, avenue Paul-Vaillant-Couturier - 93126 LA COURNEUVE
- GALIBERT & VARON Lignères - 16170 ROUILLAC
- COMPAGNIE FINANCIERE DES PRODUITS ORANGINA (C.F.P.O)
595, rue Pierre Berthier 13855 AIX-EN-PROVENCE
- ETABLISSEMENTS VINICOLES CHAMPENOIS (E.V.C.)
5, place du Général Gouraud - 51100 REIMS
- PERNOD RICARD EUROPE 2, rue de Solférino - 75007 PARIS
- PR AMERICAS 142, boulevard Haussmann - 75008 PARIS
- PR ASIA 142, boulevard Haussmann - 75008 PARIS

Sociétés étrangères ⁽⁴⁾

- AUSTIN NICHOLS (International) Inc. 777 Westchester Avenue White Plains
NEW YORK 10604 (USA)
- HAVANA CLUB HOLDING S.A. 6, rue Heine - L-1011 Luxembourg (Luxembourg)
- HOUSE OF CAMPBELL Limited West Byrehill - KILWINNING Ayresshire KA 13 L6E (Ecosse)
- PERNOD RICARD JAPAN K.K. 5F Sumitomo Fudosan Idabashi Bldg,
2-3-2 Koraku, Bunkyo-ku - Tokyo 112-0004 (Japon)
- PERICEYL PRIVATE LIMITED N° 81/A, 1/1 Temple Road - Nawala (Sri-Lanka)
- BWG Group Limited Smithfield - DUBLIN 7 (Irlande)

Mandats

- Président du Conseil d'Administration
- “
- Vice-Président du Conseil
d'Administration
- “
- Représentant Permanent de la
Société PERNOD RICARD
au sein du Conseil d'Administration
- “
- “
- “
- “
- Membre du Conseil de Direction
- “

Mandats

- Président

“

“

“

“

Administrateur

Monsieur Richard Burrows (Directeur Général Délégué) ⁽⁴⁾

Sociétés françaises ⁽⁴⁾

- PERNOD RICARD 142, boulevard Haussmann - 75008 PARIS
- PR. FINANCE S.A. 142, boulevard Haussmann - 75008 PARIS
- PERNOD RICARD CENTRAL AND SOUTH AMERICA (SAS) 2, rue de Solférino - 75007 PARIS

Sociétés étrangères ⁽⁴⁾

- BWG Group Limited Smithfield - DUBLIN 7 (Irlande)
- CHIVAS BROTHERS (AMERICAS) Ltd 111-113 Renfrew Road
PAISLEY, Renfrewshire PA3 4DY (Ecosse)
- CHIVAS BROTHERS (EUROPE) Ltd 111-113 Renfrew Road
PAISLEY, Renfrewshire PA3 4DY (Ecosse)
- CHIVAS BROTHERS (JAPAN) Ltd 111-113 Renfrew Road
PAISLEY, Renfrewshire PA3 4DY (Ecosse)
- CHIVAS BROTHERS, Ltd 111-113 Renfrew Road PAISLEY - Renfrewshire PA3 4DY (Ecosse)
- CORK UNIVERSITY FOUNDATION University College - CORK (Irlande)
- DEVELOPMENT CONSULTANTS INTERNATIONAL Ltd
Ferry House 48 Lower Mount Street - DUBLIN 2 (Irlande)
- DILLON BASS Ltd Boucher Center Boucher Road - BELFAST BT 12 6HR (Irlande du Nord)

Mandats

- Directeur Général Délégué

“

Président

Mandats

- Administrateur

“

“

“

“

“

“

“

“

(1) Monsieur Thierry Jacquillat (Vice-Président) est également administrateur de cette société

(2) Monsieur Richard Burrows (Directeur Général Délégué) est également administrateur de cette société

(3) Monsieur Pierre Pringuet (Directeur Général Délégué) est également administrateur de cette société

(4) Afin d'alléger la présentation, les mandats d'administrateur de Messieurs Thierry Jacquillat, Richard Burrows ou Pierre Pringuet dans des sociétés qui ont déjà été mentionnées pour Monsieur Patrick Ricard, sont signalés dans la section de Monsieur Patrick Ricard par une note de bas de page.

• GALLWEY LIQUEURS Ltd Smithfield - DUBLIN 7 (Irlande)	Administrateur
• IRISH DISTILLERS Ltd Smithfield - DUBLIN 7 (Irlande)	“
• IRISH DISTILLERS -TRUSTEES Ltd Smithfield - DUBLIN7 (Irlande)	“
• IRISH MANAGEMENT INSTITUTE Clonard Sandyford Road - DUBLIN 16 (Irlande)	“
• LONG MOUNTAIN WINES (PTY) Ltd 21 Riebeeck Street - CAPE TOWN 8001 (Afrique du Sud)	“
• PERNOD RICARD AUSTRALIA Pty Limited 33 Exceter Terrace - DEVON PARK SA 5008 (Australie)	“
• PR NEWCO 1 8-10 Lampton Road - HOUNSLOW Middlesex - TW3 IJL (Grande-Bretagne)	“
• PR NEWCO 2 8-10 Lampton Road - HOUNSLOW Middlesex TW3 IJL (Grande-Bretagne)	“
• PR NEWCO 3 8-10 Lampton Road - HOUNSLOW Middlesex TW3 IJL (Grande-Bretagne)	“
• PR NEWCO 4 8-10 Lampton Road - HOUNSLOW Middlesex TW3 IJL (Grande-Bretagne)	“
• PR NEWCO 5 8-10 Lampton Road - HOUNSLOW Middlesex TW3 IJL (Grande-Bretagne)	“
• PR SOUTH AFRICA (PTY) Ltd PO BOX 1324 Techno Park - STELLENBOSCH 7599 (Afrique du Sud)	“
• THE ENTREPRISE TRUST 1 Fitzwilliam Place - DUBLIN 2 (Irlande)	“
• THE GLENLIVET DISTILLERS 111-113 Renfrew Road - PAISLEY , Renfrewshire PA3 4DY (Ecosse)	“
• THE GOVERNOR & COMPANY OF THE BANK OF IRELAND Lower Baggot Street - DUBLIN 2 (Irlande)	“
• WATERCOURSE DISTILLERY Ltd Smithfield - DUBLIN7 (Irlande)	“
• WILSHIRE FINANCIAL SERVICES Ltd Smithfield – DUBLIN 7 (Irlande)	“
• WYBOROWA SA Head Office 5 Komandoria Str 61-023 POZNAN (Pologne)	Membre du Conseil de Surveillance

Monsieur Pierre Pringuet (Directeur Général Délégué) ⁽⁴⁾

Sociétés françaises ⁽⁴⁾	Mandats
• PERNOD RICARD 142, boulevard Haussmann - 75008 PARIS	Directeur Général Délégué
• PR. FINANCE S.A. 142, boulevard Haussmann - 75008 PARIS	“
• PERNOD RICARD CENTRAL AND SOUTH AMERICA (SAS) 2, rue de Solférino - 75007 PARIS	Directeur Général
Sociétés étrangères ⁽⁴⁾	Mandats
• CASELLA FAR EAST 1007-8 New Kowloon Plaza 38 Tai Kok Tsui Road - KOWLOON (Hong-Kong)	Administrateur
• G.W.S. 2, Sarajishvili avenue - 380053 – TBILISI GEORGIE	“
• PERNOD RICARD AUSTRALIA Pty Limited 33 Exceter Terrace - DEVON PARK SA 5008 (Australie)	“
• PRB Chaussée de la Hulpe B-1000 BRUXELLES (Belgique)	“
• PR DEUTSCHLAND Postfach 20 08 63 - 56068 KOBLENZ (Allemagne)	“
• PR JAPAN K K 5 F Sumitomo Fudosan Idabashi Building 2-3-21 Koraku, Bunkyo-ku - TOKIO 112-0004 (Japon)	“
• RUAVIEJA SA Parque empresarial A Picarana Naves 28-31 - 5980 PADRON (A CORUNA) Galicie (Espagne)	“
• SCITRIUM EUROPE INVESTMENTS B.V. Atrium Building, 5th floor Strawinskylaan 3501 - 1077 ZX AMSTERDAM (Pays-Bas)	“
• TAYLOR BURNHAM INDUSTRIES B.V. Atrium Building, 5th floor Strawinskylaan 3501 - 1077 ZX AMSTERDAM (Pays-Bas)	“
• WYBOROWA SA Head Office 5 Komandoria Str 61-023 POZNAN (Pologne)	Président du Conseil de Surveillance
• AGROS HOLDING SA 8 Chalubinskiego str. 00-613 WARSZAWA (Pologne)	Membre du Conseil de Surveillance

Monsieur Jean-Claude Beton (Administrateur)

Sociétés françaises	Mandats
• FORBEES S.A. Ensemble Marseille Métropole 2, rue Henri-Barbusse - 13001 MARSEILLE	Président-Directeur Général
• SOMECIN CMCI 2, rue Henri-Barbusse - 13001 MARSEILLE	Administrateur
• PERNOD RICARD 142, boulevard Haussmann - 75008 PARIS	“
• GFA GRAND ORMEAU Lalande-de-Pomerol - 33000 LIBOURNE	Gérant

Monsieur Jean-Dominique Comolli (Administrateur)

Sociétés françaises	Mandats
• ALTADIS 182-188, avenue de France - 75639 PARIS Cedex 13	Co-Président
• SEITA 182 – 188, avenue de France – 75639 Paris cedex 13	Président-Directeur Général
• PERNOD RICARD 142, boulevard Haussmann - 75008 PARIS	Administrateur
Sociétés étrangères	Mandats
• ALTADIS Eloy Gonzales, 10 – 28010 Madrid Espagne	Président-Directeur Général

Monsieur Jean-René Fourtou (Administrateur)

Sociétés françaises	Mandats
• GROUPE AVENTIS 16, avenue de l'Europe - 67300 SCHILTIGHEIM	Vice-Président du Directoire

(1) Monsieur Thierry Jacquillat (Vice-Président) est également administrateur de cette société

(2) Monsieur Richard Burrows (Directeur Général Délégué) est également administrateur de cette société

(3) Monsieur Pierre Pringuet (Directeur Général Délégué) est également administrateur de cette société

(4) Afin d'alléger la présentation, les mandats d'administrateur de Messieurs Thierry Jacquillat, Richard Burrows ou Pierre Pringuet dans des sociétés qui ont déjà été mentionnées pour Monsieur Patrick Ricard, sont signalés dans la section de Monsieur Patrick Ricard par une note de bas de page.

• GROUPE AXA 25, avenue Matignon - 75008 PARIS	Vice-Président du Conseil de Surveillance
• CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE 38 cours Albert 1 ^{er} - 75008 PARIS	Vice-Président
• AXA ASSURANCE IARD MUTUELLE 25, avenue Matignon - 75008 PARIS	Administrateur
• AXA ASSURANCES VIE MUTUELLE 25, avenue Matignon - 75008 PARIS	“
• AXA COURTAGE ASSURANCE MUTUELLE 25, avenue Matignon - 75008 PARIS	“
• AXA COURTAGE VIE ASSURANCE MUTUELLE 25, avenue Matignon - 75008 PARIS	“
• LA POSTE 4 quai du Point du Jour – CPA 703 - 92777 BOULOGNE BILLANCCOURT	“
• MATIPAR 25, avenue Matignon - 75008 PARIS	“
• PERNOD RICARD 142, boulevard Haussmann - 75008 PARIS	“
• RHONE-POULENC PHARMA 16, avenue de l'Europe - 67300 SCHILTIGHEIM	“
• RHODIA 26, quai Alphonse le Gallo - 95512 BOULOGNE BILLANCCOURT	“
• S.A. CHATEAU SUDUIRAUT - 33210 EREIGNAC	“
• SCHNEIDER ELECTRIC S.A. 43-45, boulevard Franklin-Roosevelt - 92504 RUEIL-MALMAISON	“
• FINAXA 25, avenue Matignon - 75008 PARIS	Représentant permanent de la Société Axa Assurances Iard Mutuelle au sein du Conseil d'Administration
• AXA MILLESIMES 25, avenue Matignon - 75008 PARIS	“
Sociétés étrangères	Mandats
• AXA FINANCIALS INC 787, 7th Avenue - NEW YORK – N.Y. 10019 (USA)	Administrateur
• EADS NV Beech Avenue - 130/132 NL 1119 PR SCHIEPHOL-RIJK (Pays-Bas)	“
• EQUITABLE LIFE 1290, avenue of the Americas - NEW YORK – N.Y. 10104 (USA)	“
• RHONE-POULENC AGCO Ltd Siefield Road ONGAR - Essex CM50HW (Grande Bretagne)	“

Monsieur François Gérard (Administrateur)

Sociétés françaises	Mandats
• CUSENIER 142, boulevard Haussmann - 75008 PARIS	Administrateur
• MARTELL & Co Place Edouard Martell BP 21 - 16100 COGNAC	“
• PERNOD 120, avenue du Maréchal Foch - 94015 CRETEIL	“
• PERNOD RICARD 142, boulevard Haussmann - 75008 PARIS	“

Monsieur Rafaël Gonzalez Gallarza (Administrateur)

Sociétés françaises	Mandats
• PERNOD RICARD 142, boulevard Haussmann - 75008 PARIS	Administrateur
• SOCIETE IMMOBILIERE ET FINANCIERE POUR L'ALIMENTATION (S.I.F.A.) 199, boulevard Saint-Germain - 75007 PARIS	“
Sociétés étrangères	Mandats
• PR LARIOS Calle Cesar Vallejo, 24 - 29004 MALAGA (Espagne)	Président du Conseil d'Administration
• PRENSA MALAGUENA S.A. Av. Dr. Maranon, 48 - 29009 MALAGA (Espagne)	“
• CHIVAS BROTHERS, Ltd 111-113 Renfrew Road PAISLEY - Renfrewshire PA3 4DY (Ecosse)	Administrateur
• ENDESA Principe de Vergara 182 - 28002 MADRID (Espagne)	“
• PR NEWCO 1 8-10 Lampton Road HOUNSLOW Middlesex - TW3 IJL (Grande-Bretagne)	“
• PR NEWCO 2 8-10 Lampton Road HOUNSLOW Middlesex - TW3 IJL (Grande-Bretagne)	“
• THE GLENLIVET DISTILLERS 111-113 Renfrew Road PAISLEY - Renfrewshire PA3 4DY (Ecosse)	“

Madame Françoise Hémar (Administrateur)

Sociétés françaises	Mandats
• PERNOD RICARD 142, boulevard Haussmann - 75008 PARIS	Administrateur

Madame Danièle Ricard (Administrateur)

Sociétés françaises	Mandats
• SOCIETE PAUL RICARD Ile des Embiez Le Brus - 83140 SIX-FOURS	Président-Directeur Général
• SOCIETE PAUL RICARD et Fils Ile des Embiez Le Brus - 83140 SIX-FOURS	Vice-Président-Directeur Général
• PERNOD RICARD 142, boulevard Haussmann - 75008 PARIS	Administrateur
• SOCIETE PRESQU'ÎLE DE CASSIS - 13260 CASSIS	Gérante

Monsieur Gérard Théry (Administrateur)

Sociétés françaises	Mandats
• GENERATION NUMERIQUE BFT 11, avenue d'Iéna - 75116 PARIS	Président
• FONDATION MECENAT MUSICAL SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 17, Cours Valmy - 92972 PARIS LA DEFENSE	Président du Conseil d'Administration
• PERNOD RICARD 142, boulevard Haussmann - 75008 PARIS	Administrateur

Société Paul Ricard (Représentant permanent : Madame Béatrice Baudinet)

Sociétés françaises	Mandats
• PERNOD RICARD 142, boulevard Haussmann - 75008 PARIS	Administrateur représenté au sein du Conseil d'Administration par Madame Béatrice BAUDINET

2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

Les conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications du capital et les droits des actions sont en tous points conformes aux prescriptions légales. Les statuts ne prévoient pas de dispositions dérogatoires et n'imposent pas de contingences particulières.

Montant de capital souscrit

Le capital est fixé à la somme de CENT SOIXANTE QUATORZE MILLIONS SEPT CENT QUATRE VINGT DIX HUIT MILLE SIX CENT QUARANTE SIX EUROS (174 798 646 Euros).

Il est divisé en cinquante six millions trois cent quatre vingt six mille six cent soixante (56 386 660) actions, toutes de même catégorie.

Toutes les actions composant le capital sont entièrement libérées.

On trouvera ci-dessous le rappel des résolutions adoptées en Assemblée Générale Extraordinaire et autorisant le Conseil d'Administration à augmenter ou à réduire le capital social

Date A.G.E.	N° de Résolution	Objet	Durée
02/05/00	1	Autorisation de réduire le Capital Social	24 mois
03/05/01	1	Autorisation à émettre des actions de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription afin de consentir des options de souscription d'actions aux cadres à haut niveau de responsabilité et mandataires sociaux de la société ou des sociétés qui lui sont liées.	5 ans
03/05/01	2	Autorisation d'augmenter le Capital Social avec maintien du droit préférentiel de souscription à concurrence de 2 Mds de F ou contre-valeur en euros.	26 mois
03/05/01	3	Autorisation à émettre (1) des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription et à concurrence de 2 Mds de F ou contre-valeur en euros.	26 mois
03/05/01	4	Suppression des autorisations qui précèdent (résolutions 2 et 3 de l'AG du 3 mai 2001) en cas d'OPA et d'OPE sauf pour des émissions de valeurs mobilières approuvées antérieurement au dépôt de l'offre.	jusqu'à la prochaine A.G.O.
03/05/01	5	Autorisation d'augmenter le Capital Social avec suppression du droit préférentiel de souscription, les bénéficiaires seraient les adhérents à un Plan d'Épargne Entreprise et/ou un plan partenarial d'épargne salariale volontaire, le montant nominal global des actions pouvant être ainsi émises serait de 5 % du capital actuel.	5 ans

(1) Cette autorisation a été partiellement utilisée par le Conseil d'Administration lors de l'émission par Pernod Ricard d'obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange contre des actions existantes (OCEANE) à jouissance du 13 février 2002. L'émission a porté au total sur 4 567 757 OCEANE pour un montant total de 488 749 999 Euros. L'autorisation à émettre, ainsi que celle résultant de la 2ème résolution de l'A.G.E. du 3 mai 2001, prévoyaient que le montant du capital social de Pernod Ricard ne pourrait pas être porté à un montant supérieur à deux milliards (2 000 000 000) de francs ou trois cent quatre millions huit cent quatre vingt dix huit mille trente quatre euros et quarante sept centimes (304 898 034,47 Euros). Suite à l'utilisation partielle de cette autorisation et compte tenu de l'augmentation de capital effectué lors de la conversion du capital en euros par prélèvement sur le report à nouveau, le montant nominal résiduel des actions susceptibles d'être émises, sous le couvert de la 2ème et de la 3ème résolution à caractère extraordinaire de l'assemblée du 3 mai 2001, s'élève désormais à sept cent soixante millions cinq cent douze mille deux cent vingt huit francs et dix centimes (760 512 228,10 francs) ou cent quinze millions neuf cent trente neuf mille trois cent quarante et un euros et soixante dix sept centimes (115 939 341,77 Euros).

Résolutions soumises à l'AGE du 31 mai 2002 autorisant le Conseil d'Administration à augmenter le capital social :

- la résolution 10 autorise le Conseil d'administration à réduire le capital pour annulation des actions propres de la société, acquises par elle en application de l'Article L 225-209 du Code de Commerce selon l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 2002.
- la résolution 11 viendrait en renouvellement de la 4^{ème} résolution de l'AGE du 3 mai 2001.

N° de Résolution	Objet	Durée
10	Autorisation de réduire le Capital Social	24 mois
11	Suppression des autorisations à émettre Résolutions 2 et 3 de l'AGE du 3 mai 2001 en cas d'OPA et d'OPE sauf pour des émissions de valeurs approuvées antérieurement au dépôt de l'offre.	Jusqu'à la prochaine AGO

Il n'existe pas, à ce jour, de titres non représentatifs du capital.

PERNOD RICARD a émis un emprunt de 488 749 999 Euros représenté par 4 567 757 obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange contre des actions existantes (OCEANE) de valeur nominale unitaire de 107 Euros à jouissance du 13 février 2002. La durée de cet emprunt est de 5 ans et 322 jours à compter du 13 février 2002. L'amortissement normal s'effectuera ainsi en totalité le 1^{er} janvier 2008 par remboursement à un prix de 119,95 Euros par OCEANE. Les OCEANE porteront intérêt à un taux de 2,50 % l'an (au prorata temporis pour la 1^{ère} année) payable à terme échu le 1er janvier de chaque année.

- Délai d'exercice de l'option et les bases de la conversion ou de l'échange des OCEANE : à compter du 13 février 2002 jusqu'au 7^{ème} jour ouvré qui précède la date de remboursement, les porteurs d'OCEANE pourront demander la conversion et/ou l'échange des OCEANE en actions PERNOD RICARD à raison d'une action pour une OCEANE (sous réserve d'ajustements prévus dans la note d'opération, enregistrée par la Commission des Opérations de Bourse sous le numéro 02-103 en date du 5 février 2002, en cas d'opérations financières) ;
- Au 31 mars 2002 la totalité des OCEANE reste en circulation ;
- A titre indicatif, dans l'hypothèse de la conversion en actions nouvelles PERNOD RICARD de la totalité des OCEANE émises, l'incidence de l'émission et de la conversion sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital de la Société préalablement à l'émission et n'ayant pas souscrit aux OCEANE serait la suivante, ce calcul étant effectué sur la base du nombre d'actions composant le capital au 31 mars 2002 :

	Participation de l'actionnaire en %
Avant émission des Obligations	1
Après émission et conversion de 4 567 757 Obligations	0,925

Dans l'hypothèse de l'échange en actions existantes de la totalité des Obligations émises, la situation des actionnaires de PERNOD RICARD ne serait pas affectée.

Le Conseil d'Administration réuni le 15 avril 2002 a agréé les termes du rapport complémentaire prévu par la réglementation en vigueur. Ce rapport et celui des Commissaires aux Comptes sont disponibles au siège social.

En dehors de l'émission d'OCEANE citée ci-dessus, PERNOD RICARD n'a pas, à ce jour, émis d'autres valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, ou de toute autre manière, à l'attribution, à tout moment, ou à date fixe, de titres qui seront émis en représentation d'une quotité du capital social.

Tableau d'évolution du capital

Capital avant	Titres	Nominal	Année	Nature de l'opération	Quotité	Prise d'effet	Titres créés	Titres au capital	Capital après	Nominal
783 148 080 F	9 789 351	80 F	1990	Attribution gratuite	1 pour 5	26/02/90	1 957 870	11 747 221	939 777 680 F	80 F
939 777 680 F	11 747 221	80 F	1992	Division par 4 du nominal	4 pour 1	1/07/92	35 241 663	46 988 884	939 777 680 F	20 F
939 777 680 F	46 988 884	20 F	1994	Attribution gratuite	1 pour 5	1/07/94	9 397 776	56 386 660	1 127 733 200 F	20 F
1 127 733 200 F	56 386 660	20 F	2001	Conversion en euros	SO	31/10/01	SO	56 386 660	174 798 646 € ⁽¹⁾	SO ⁽²⁾

(1) Après prélèvement sur les réserves d'une somme de 2 876 827,95 Euros.

(2) Lors de la conversion du capital en euros, Pernod Ricard a décidé la suppression dans les statuts de la valeur nominale des actions.

3. RÉPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Les informations rapportées ci-dessous ont été recueillies au 15 avril 2002 :

- Le nombre total de droits de vote ressort à 67 667 582 ;
- Le nombre approximatif d'actionnaires est de 60 000 ;
- Détiennent au moins 5 % du capital les différents actionnaires suivants :
 - S.A. PAUL RICARD, entièrement détenue par la famille Ricard, possède 6 558 537 actions dont 6 037 832 avec vote double, soit 11,6 % du capital et 18,6 % des droits de vote ;
 - SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ET FINANCIÈRE POUR L'ALIMENTATION (S.I.F.A.) détient 5 772 299 actions, dont 5 273 400 avec vote double, soit 10,2 % du capital et 16,3 % des droits de vote ; SIFA est principalement détenue par Kirin Brewery Company Limited et par le Groupe Société Générale à hauteur respectivement de 32,4 % et 31,8 % de son capital⁽¹⁾. Parmi d'autres actionnaires, le Groupe Pernod Ricard détient une participation de 30,3 % dans le capital de SIFA via sa filiale Santa Lina.
 - FRM CORP. et FIDELITY INTERNATIONAL LIMITED (FIL) agissant pour le compte de leurs filiales ont produit une déclaration pour 2 833 687 actions, soit 5,03 % du capital (au 14/12/2001).
 - LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION (CDC Ixis) a produit plusieurs déclarations, la dernière pour 3 033 341 actions, soit 5,37 % du capital (au 09/04/2002).
- Actions détenues directement ou indirectement : 1 877 813, soit 3,3 % du capital.
- Le personnel, par l'intermédiaire d'organismes de placement collectif, détient 2,3 % du capital et 3,0 % des droits de vote.

Il n'y a pas eu de modification significative dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices.

L'organigramme du Groupe est présenté en page 16.

(1) Il existe un accord avec la Société Générale au terme duquel le Groupe Société Générale a concédé à SANTA LINA filiale non cotée de PERNOD RICARD un droit de préférence sur les actions SIFA qu'il détient dans l'hypothèse où il souhaiterait les céder. Des dispositions de même nature existent en ce qui concerne la participation détenue par SANTA LINA dans la Société Générale. Cette disposition joue également en cas d'offre publique, pour laquelle le Groupe PERNOD RICARD bénéficiera en outre d'un droit de substitution.

4. MARCHÉ DES TITRES DE L'ÉMETTEUR

- Les actions PERNOD RICARD sont actuellement négociées sur :
 - Indication des Bourses**
 - le premier marché d'EURONEXT PARIS (système de règlement différé). Les volumes traités au cours des 18 derniers mois sont indiqués en page 44.
 - le marché officiel de la bourse de Francfort "Frankfurt Stock Exchange" (Allemagne).
 - Autres Marchés**
 - Les actions PERNOD RICARD se négocient également sur le SEAQ International de Londres.
 - PERNOD RICARD a émis en 1993 un programme d'ADR (American Depositary Receipt) sous couvert de la Bank of New York (marché OTC).
- Les OCEANE PERNOD RICARD 2,5 % Fév. 2002/Janv. 2008 sont actuellement négociées sur le marché officiel de :
 - BOURSE DE PARIS (Premier Marché de Euronext Paris S.A.).

Les volumes traités sur l'OCEANE sont les suivants :

	Cours en €		Volumes de transactions	
	Plus haut	Plus bas	Nombre de titres	Capitaux en €
du 13 au 28 février 2002	111,30	108,90	4 722	520 730
du 1 ^{er} au 28 mars 2002	113,50	110,50	10 959	1 217 025

5. OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Des options d'achat et de souscription d'actions ont été attribuées aux cadres à haut niveau de responsabilité des sociétés du Groupe.

Les plans d'options en vigueur présentent les caractéristiques suivantes :

Date d'autorisation par l'Assemblée Générale Extraordinaire	Date de l'attribution par le Conseil d'Administration	Nature des options	Durée des options	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées	Dont options attribuées aux dirigeants de Pernod Ricard SA	Prix de souscription	Nombre d'options exercées ou radiées en 2001	Options non exercées au 31.12.01
12.05.93	04.10.94	achat	10 ans	218	775 130	75 600	307,34 F	206 515	245 760
12.05.93	19.12.96	achat	10 ans	297	842 000	92 400	266,00 F	107 210	524 190
12.05.93	19.12.97	achat	10 ans	160	244 596	65 196	301,00 F	9 548	230 737
05.05.98	28.01.99	achat	10 ans	183	233 084	31 135	56,70 €	11 064	222 020
05.05.98	27.01.00	achat	10 ans	180	266 842	44 299	59,90 €	6 063	260 779
05.05.98	27.09.00	achat	10 ans	2	60 000	60 000	54,50 €	0	60 000
05.05.98	19.12.00	achat	10 ans	204	299 925	48 420	58,30 €	637	299 288
03.05.01	19.09.01	achat	10 ans	10	38 674	néant	78,70 €	0	38 674
03.05.01	18.12.01	souscription	10 ans	367	665 658	126 535	77,00 €	0	665 658
03.05.01	11.02.02	souscription	10 ans	84	111 187	néant	81,50 €	SO	SO

La rémunération brute allouée aux dirigeants de la société en 2001 (12 personnes) au titre de l'ensemble des fonctions exercées dans le Groupe s'élève à 3 739 889 Euros (ces 12 personnes incluent les 3 mandataires sociaux et les 9 directeurs salariés de PERNOD RICARD S.A. dont les noms figurent dans la liste présentée en 3^{ème} de couverture).

Options consenties et levées au cours de l'exercice par les mandataires sociaux de PERNOD RICARD S.A. et par les 10 premiers salariés non mandataires sociaux du groupe PERNOD RICARD :

Aux Mandataires sociaux de PERNOD RICARD S.A.

- Les options de souscription consenties en 2001 aux mandataires sociaux :

Bénéficiaire	Fonction	Nombre	Date d'échéance	Prix
Patrick Ricard	Président-Directeur Général	30 150	18/12/2011	77 €
Richard Burrows	Directeur Général Délégué	23 864	18/12/2011	77 €
Pierre Pringuet	Directeur Général Délégué	23 864	18/12/2011	77 €
François Gérard	Administrateur	5 600	18/12/2011	77 €

- Les options levées en 2001 par les mandataires sociaux :

Bénéficiaire	Fonction	Nombre	Prix
Patrick Ricard	Président-Directeur Général	7 620	46,85 €
Richard Burrows	Directeur Général Délégué	8 820	46,85 €
"	Directeur Général Délégué	12 000	40,55 €
Pierre Pringuet	Directeur Général Délégué	1 500	46,85 €

Aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux du groupe PERNOD RICARD

Nombre total et prix moyen pondéré des options de souscription ou d'achat d'actions consenties, au cours de l'exercice, par PERNOD RICARD aux dix salariés du groupe PERNOD RICARD, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé :

87 778 options à 77,23 euros

Nombre total et prix moyen pondéré des options détenues sur l'émetteur, levées, au cours de l'exercice, par les dix salariés du groupe PERNOD RICARD, dont le nombre d'options ainsi levées est le plus élevé :

68 880 options à 45,76 euros

Responsables du document de référence

Responsables du contrôle des comptes

1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

M. Patrick RICARD, Président-Directeur Général.

2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de PERNOD RICARD ; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Le Président-Directeur Général
Patrick RICARD

3. NOMS ET ADRESSES DES CONTRÔLEURS LEGAUX

Commissaires aux comptes titulaires de PERNOD RICARD

- Compagnie Consulaire d'expertise comptable Jean Delquié, représentée par Monsieur Benoît Fléchon, 84, Boulevard de Reuilly – 75012 Paris, nommée en Assemblée générale du 12 mai 1993 et dont le mandat a été renouvelé pour une durée qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.
- Société d'Expertise Comptable A. & L. Genot Groupe RSM Salustro Reydel, représentée par Monsieur Alain L. Genot, Le Grand Pavois, 320, avenue du Prado - 13268 Marseille Cedex 08, nommée pour la première fois en Assemblée générale du 11 juin 1987 et dont le mandat a été renouvelé pour une durée qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.
- Cabinet Mazars & Guérard, représenté par Messieurs Frédéric Allilaire et Xavier Charton, Le Vinci, 4 allée de l'Arche - 92075 La Défense Cedex, nommé pour la première fois en Assemblée générale du 11 juin 1987 et dont le mandat a été renouvelé pour une durée qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Commissaires aux comptes suppléants de PERNOD RICARD

- Société Salustro Reydel 8, avenue Delcassé - 75008 Paris
- Monsieur José Marette, Le Vinci, 4 allée de l'Arche - 92075 La Défense Cedex

4 ATTESTATION DES RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société PERNOD RICARD SA et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2001, 2000 et 1999, arrêtés par le Conseil d'Administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentées dans ce document de référence.

Fait à Paris, le 7 mai 2002

Les Commissaires aux Comptes

CCC – Jean Delquié
Benôit Fléchon

S.E.C. A.&L. Genot
Groupe RSM Salustro Reydel
Alain Genot

Mazars & Guérard
Mazars
Frédéric Allilaire - Xavier Charton

5. RESPONSABLES DE L'INFORMATION

Alain-Serge DELAITTE
Directeur de la Communication
142, Boulevard Haussmann
75379 Paris Cedex 08
Téléphone : (33) 1 40 76 77 12
Télécopie : (33) 1 45 62 59 40
E-mail : corporatecommunications@pernod-ricard.fr

Patrick de BORREDON
Directeur des Relations Investisseurs
142, Boulevard Haussmann
75379 Paris Cedex 08
Téléphone : (33) 1 40 76 77 33
Télécopie : (33) 1 45 62 22 75
E-mail : pdeborredon@pernod-ricard.fr

Informations pratiques

RELATIONS AVEC L'ACTIONNAIRE

COMMENT PARTICIPER AUX ASSEMBLÉES ?

Les actionnaires sont informés des réunions par avis publiés au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) et dans un journal habilité à recevoir les annonces légales pour le département du Siègne Social. Publication est également faite dans la presse économique et financière d'audience nationale.

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs (depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation) sont convoqués à toutes assemblées par lettre ordinaire.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant se faire représenter ou voter par correspondance doivent faire immobiliser leurs titres, cinq jour francs avant la date des Assemblées auprès de la Société Pernod Ricard, 142, Boulevard Haussmann, 75008 Paris, ou auprès des établissements (*).

Les titulaires d'actions nominatives, depuis cinq jours au moins avant la date des Assemblées, peuvent y assister, s'y faire représenter ou voter par correspondance sans aucune formalité.

Les formulaires de vote par correspondance peuvent être obtenus au Siègne de la Société.

Les votes par correspondance ne sont pris en compte que pour les formulaires parvenus à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ou au Siègne de la Société PERNOD RICARD dans un délai de trois jours au moins avant les Assemblées.

Les cartes d'admission aux Assemblées sont adressées à tout actionnaire qui en fait la demande au Siègne de la Société, 142, Boulevard Haussmann, 75008 Paris, ou dans un des établissements bancaires habilités (*), en produisant, si les titres sont au porteur, une attestation d'immobilisation dans les conditions indiquées ci-dessus.

(*) SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, 29, Boulevard Haussmann, 75009 PARIS • BNP-PARIBAS, 16, Boulevard des Italiens, 75009 PARIS • CRÉDIT LYONNAIS, 19, Boulevard des Italiens, 75002 PARIS • CRÉDIT DU NORD, 59, Boulevard Haussmann, 75008 PARIS • CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE, 103, Av. Champs-Élysées, 75008 PARIS • SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT, 75, rue de Paradis, 13006 MARSEILLE • CRÉDIT AGRICOLE INDOSUEZ, 96, Boulevard Haussmann, 75008 PARIS • CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS, 56, rue de Lille, 75007 PARIS • CAISSE NATIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE, 91-93, Bld Pasteur, 75015 PARIS, et dans toutes les Agences de Paris et de Province de ces établissements, ou auprès de l'établissement financier dépositaire des titres.

Les actionnaires au nominatif pur peuvent passer leurs ordres d'achat ou de vente directement auprès de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE avec qui des courtages préférentiels ont été négociés.

Tous renseignements et imprimés d'ordres peuvent être obtenus auprès de :

- PERNOD RICARD
Direction Financière : Antoine PERNOD
Tél. : 01.40.76.77.78 - Fax 01.45.63.87.99
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE - Département des Titres
32, avenue du Champ de Tir - 44024 NANTES
Cedex 01

POUR EN SAVOIR PLUS :

Service actionnaire numéro vert

► N° Vert 0 800 880 853*

Pour toutes les opérations concernant le Titre au Nominatif Pur (achat, vente, transfert...), veuillez contacter la Société Générale au Numéro Vert Pernod Ricard

► N° Vert 0 800 190 757*

* appel de France seulement

INTERNET

(<http://www.pernod-ricard.fr>)

Toutes informations, téléchargement des comptes, vie du titre, commande des supports d'information écrits.



<http://www.cob.fr>

Sophie : base d'informations financières des sociétés cotées. rapport annuel.

Tableau de Concordance

Sections	Rubriques	Pages
1.	Responsables du document de référence et responsables du contrôle des comptes	
1.1.	Nom et fonctions du responsable du document	117
1.2.	Attestation des responsables	117-118
1.3.	Noms et adresses des contrôleurs légaux	117
1.4.	Politique d'information	118
3.	Renseignements de caractère général concernant la société et son capital	
3.1.	Renseignements de caractère général concernant la société	108 ; 119
3.2.	Renseignements de caractère général concernant le capital	113-114
3.3.	Répartition actuelle du capital et des droits de vote	46 ; 115
3.4.	Marché des instruments financiers de l'émetteur	115
3.5.	Dividendes	94
4.	Renseignements concernant l'activité de l'émetteur	
4.1.	Présentation de la société et du Groupe	2-35 ; 73-77
4.2.	Dépendance éventuelle de la société à l'égard de brevet ou licence spécifique	70
4.3.	Effectifs	36-39 ; 73
4.4.	Politique d'investissements	54 ; 65 ; 70 ; 77
4.7.	Risques de l'émetteur	40-42 ; 53 ; 68 ; 71-73
5.	Patrimoine - Situation financière Résultats	
5.1.	Comptes de l'émetteur	60-96
6.	Organes d'administration et de direction	
6.1.	Composition des organes d'administration et de direction	46 ; 109-112
6.2.	Intérêts des dirigeants dans le capital	56 ; 97-99 ; 116
6.3.	Schémas d'intéressement du personnel	36-39 ; 52-53 ; 116
7.	Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir	
7.1.	Evolution récente	4-9 ; 14-17 ; 47-57
7.2.	Perspectives d'avenir	4-9 ; 14-17 ; 47-57



Le présent document de référence a été déposé auprès de la Commission des opérations de bourse le 07/05/02, conformément au règlement n° 98-01/n° 95-01.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des opérations de bourse.



Pernod Ricard
Direction de la Communication

Alain-Serge Delaitte

142, boulevard Haussmann / 75379 Paris Cedex 08

Tél. : 33 (0)1 40 76 77 78 / www.pernod-ricard.fr

Illustrations : Pernod Ricard et Studio photo Pernod Ricard (Daniel Dewalle, Marc-André Desanges), Lemon Squeezer

Réalisation : Olympe, Paris - Tél. : 33 (0)1 43 80 03 16 / L'Iroquois, Paris - Tél. : 33 (0)1 45 23 01 29